

Plan Climat

Air

3.2 PROGRAMME D' ACTIONS TERRITORIALES : LES FICHES ACTIONS

Version actualisée au 31/12/2020

Energie

Territorial

2020 → 2025

**Plan
Climat
Air
Energie
Territorial**

Fiches actions

Le programme d'actions territoriales contenait 101 actions avant la sélection des scénarii. Ce document présente les 82 fiches actions du programme d'actions prioritaires du PCAET et les 19 fiches actions non retenues dans le scénario final.

1. 82 actions prioritaires

Axe 1	Vers des mobilités agiles et durables	19 actions
Axe 2	Piloter un bâti performant, sain et agréable	18 actions
Axe 3	La végétation au service de l'adaptation au changement climatique	15 actions
Axe 4	Valoriser les richesses du territoire	14 actions
Axe 5	Doubler la production d'énergies renouvelables	16 actions

2. 19 actions non prioritaires

Axe 1	Vers des mobilités agiles et durables	6 actions
Axe 2	Piloter un bâti performant, sain et agréable	1 action
Axe 3	La végétation au service de l'adaptation au changement climatique	2 actions
Axe 4	Valoriser les richesses du territoire	3 actions
Axe 5	Doubler la production d'énergies renouvelables	7 actions

Légende

1. Niveau de priorité des actions

Note Efficacité

La note d'efficacité des actions permet de définir leur contribution aux 5 enjeux du PCAET, en affectant une note maximale de 10 points à chaque enjeu, illustrée sous forme de Label Efficacité E+ < E++ < E+++.
E+++ est l'action la plus efficace.

Efficacité E+++		50 actions
Efficacité E++		27 actions
Efficacité E+		5 actions

Note Réurrence

La note de récurrence des actions permet d'indiquer le nombre de fois où l'action a été intégrée dans un des 4 scénarii retenus pour constituer le programme d'actions prioritaires du PCAET.

Réurrence R1	Actions récurrentes dans les 4 scénarii	4 actions
Réurrence R2	Actions récurrentes dans 3 scénarii	35 actions
Réurrence R3	Actions récurrentes dans 1 ou 2 scénarii	43 actions

Label Priorité

La note globale d'efficacité et de récurrence des actions permet de définir un niveau de priorité des actions au regard de leur contribution aux objectifs du PCAET. Ce label de priorité P1 > P2 > P3 permet de définir la programmation pluriannuelle des actions prioritaires du PCAET.

P1 est une action à mettre en œuvre avec une très forte priorité.

Priorité P1		12 actions
Priorité P2		56 actions
Priorité P3		14 actions

2. Niveau d'effort de Grand Chambéry

Evaluation financière des actions du PCAET

Chaque action a fait l'objet, quand cela était possible, d'une évaluation financière sur sa période de mise en œuvre opérationnelle (2020-2025). Ce montant global concerne l'ensemble des porteurs de projet du PCAET sur le territoire de Grand Chambéry.

Contribution de Grand Chambéry

Permet de définir une note pour chaque action en fonction du niveau d'intervention de Grand Chambéry dans le pilotage de l'action : porteur ou co-porteur de l'action, partenaire dans la mise en œuvre de l'action, intervention simple au titre de la coordination du PCAET.

Portage de l'action assuré par Grand Chambéry	35 actions
Co-portage de l'action	21 actions
Grand Chambéry est partenaire de l'action	3 actions
Intervention au titre de la coordination du PCAET	23 actions

Label niveau d'effort de Grand Chambéry

Les contributions financières et organisationnelles de Grand Chambéry dans la mise en œuvre des actions définissent le niveau d'effort de l'agglomération. Il note l'implication de Grand Chambéry pour chaque action : N+ < N++ < N+++.

N+++ correspond à une très forte implication de l'agglomération.

Niveau d'effort faible	N+	31 actions
Niveau d'effort moyen	N++	23 actions
Niveau d'effort fort	N+++	28 actions

3. Les indicateurs

292 indicateurs de suivi opérationnels

Jusqu'à 5 par action, renseignés par les porteurs de projet. Ils permettent de suivre la mise en œuvre opérationnelle de l'action.

82 indicateurs clé

1 indicateur par action. Ils permettent de mesurer l'avancement de la mise en œuvre de l'action.

Partie 1

82 fiches actions prioritaires



Axe	1	Vers des mobilités agiles et durables
Orientation	1.1	Gouvernance
Action	1.1.1	Mise en place d'une large zone à faible émission

Critères d'efficacité				Scénarii					
Qualité de l'air	10	Séquestration carbone	0	1	Consommer mieux	5	Favoriser l'adaptation aux effets du changement climatique	X	
Emissions de GES	5	Adaptation au changement climatique	3	2	S'appuyer sur les ressources locales	6	Améliorer le cadre de vie et la qualité de l'air	X	
Objectif TEPOS	5			3	S'appuyer sur l'innovation	X	7	Agir vite !	
				4	Changer les comportements	Priorité PCAET : P2			
Label efficacité : E+++									

Organisation		
Document(s) de référence Plan Local de la Qualité de l'Air (PLQA)	Niveau d'implication de Grand Chambéry	N+
Portage de l'action Communes urbaines	Cibles Population des centres urbains	Calendrier Non défini
Partenaires Grand Chambéry ATMO DREAL		Budget Non chiffré

Contexte

Face aux enjeux sanitaires liés à une mauvaise qualité de l'air et à la problématique du dépassement des valeurs limites réglementaires des concentrations en particules et en dioxyde d'azote, plusieurs pays européens ont mis en œuvre depuis les années 2000 des zones dont l'accès est interdit aux véhicules les plus polluants.

La zone à faible émissions (ZFE) correspond t la nouvelle appellation, dans le projet de loi d'orientation sur les mobilités, des anciennes zones à circulation restreinte (ZCR). Comme pour la ZCR, le principe d'une ZFE repose sur l'interdiction d'accès à une ville (ou partie de ville) pour les véhicules qui ne répondent pas à certaines normes d'émissions ou d'équipements (normes Euro et / ou présence d'un filtre à particules).

En France, ce type de dispositif est mis en œuvre à Paris depuis 2015. Il est aussi expérimenté à Grenoble depuis 2017 et à Strasbourg depuis 2018.

Description

La Ville de Chambéry met en œuvre une zone de circulation restreinte (ZCR) située en hyper centre, dans laquelle la vignette Crit'air est obligatoire pour circuler en cas d'épisodes de pollution atteignant un niveau d'alerte 2.

A l'intérieur de cette zone, seuls les véhicules affichant l'une des 6 vignettes Crit'Air sont autorisés à circuler. Et si l'épisode de pollution de niveau 2 persiste plus de 2 jours, seules les voitures affichant la vignette Crit'Air de classe 0, 1, 2 et 3 pourront y accéder.

La Cluse de Chambéry est constituée de centralités urbaines juxtaposées qui partagent la même problématique de qualité de l'air que le centre-ville de Chambéry. L'extension d'une zone contraignant la circulation pendant les épisodes de pollution, avec un périmètre étendu aux autres centralités urbaines aurait certainement un effet positif sur l'exposition des habitants aux polluants. Ce périmètre élargi est à construire entre les élus des communes urbaines de l'agglomération.

Indicateurs de suivi opérationnels		Indicateur clé	
X.1s	Nb de jours / an de niveau d'alerte 2	Nom	Nb de jours / an de niveau d'alerte 2
X.2s	Mise en place d'une ZFE	Fournisseur	ATMO
X.3s		Origine/Source	ATMO
X.4s		Mode calcul	Observatoire ATMO
X.5s		Fréquence	Annuelle



Axe	1	Vers des mobilités agiles et durables
Orientation	1.2	Changement de comportement dans les mobilités
Action	1.2.1	ASTUS : plan d'actions pour une mobilité bas carbone dans les Bauges

Critères d'efficacité				Scénarii			
Qualité de l'air	7	Séquestration carbone	0	1	Consommer mieux	5	Favoriser l'adaptation aux effets du changement climatique
Emissions de GES	6	Adaptation au changement climatique	5	2	S'appuyer sur les ressources locales	6	Améliorer le cadre de vie et la qualité de l'air
Objectif TEPOS	5			3	S'appuyer sur l'innovation		Agir vite !
				4	Changer les comportements	X	7
Label efficacité : E+++							

Organisation			
<i>Document(s) de référence</i> Interreg Alpine Space ASTUS		Niveau d'implication de Grand Chambéry N+	
<i>Portage de l'action</i> PNRMB	<i>Cibles</i> Habitants et visiteurs du Parc des Bauges	<i>Calendrier</i> 2019-2022	
<i>Partenaires</i> Région AURA Cerema		<i>Budget</i> Non chiffré	

Contexte

Rural et de montagnard, le PNRMB a choisi de participer au projet européen ASTUS afin de définir une vision globale et partagée des enjeux de mobilité bas carbone sur son territoire. Les objectifs du projet sont :

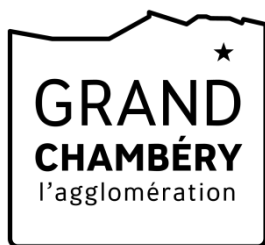
- Accompagner les territoires sur le développement de solutions alternatives à la voiture individuelle.
- Identifier les leviers d'aménagement du territoire permettant de réduire l'impact carbone lié aux déplacements, en fonction de son contexte, de ses ressources, des attentes de ses habitants.
- Aider les collectivités à définir une stratégie même lorsqu'elles ne sont pas autorités organisatrices de transports.
- Objectiver les coûts et impacts globaux (sociaux, environnementaux, économiques) de l'étalement urbain et de l'utilisation de la voiture particulière pour les territoires.

Description

Liste des actions :

- Action 1.1 : Développer de façon ciblée le numérique sur le territoire.
- Action 1.2 : Promouvoir et développer les tiers-lieux.
- Action 1.3 : Développer le télétravail en zone rurale.
- Action 2.1 : Renforcer le renouvellement urbain des communes du Parc pour limiter la mobilité.
- Action 2.2 : Améliorer la desserte des zones d'activités.
- Action 2.3 : Recentrer les activités sur un/des pôles à une échelle donnée (ex EPCI). Favoriser la mixité des fonctions.
- Action 2.4 : Assister les communes pour repenser la mobilité dans les projets d'aménagement opérationnels.
- Action 2.5 : Assurer la continuité de la mobilité piétonne dans les villages et centres-bourgs (Schéma de continuité piétonne).
- Action 2.6 : Favoriser le maillage des productions agricoles locales (circuits courts, maraîchages) à travers de la mise en réseau et de l'information. Créer un ou des magasins de producteur sur le territoire.
- Action 2.7 : Structurer et animer l'offre locale de production/transformation/consommation collective.
- Action 2.8 : Favoriser le développement du colis-voiturage des produits agricoles/alimentaires.
- Action 3.1 : Développer de nouvelles solutions d'autopartage au sein du parc.
- Action 3.2 : Développer les dispositifs d'autostop organisé, de covoiturage spontané en rabattement.
- Action 3.3 : Doper la pratique du vélo sur l'axe Aix-les-Bains / Annecy.
- Action 3.4 : Doper la pratique du vélo dans le Cœur des Bauges.
- Action 3.5 : Reconquérir les axes ferroviaires du pourtour du territoire.
- Action 3.6 : Développer la desserte en transport collectif de la rive ouest du lac d'Annecy.
- Action 3.7 : Renforcer l'offre de transport collectif pour les sites touristiques.
- Action 3.8 : Informer sur les alternatives au véhicule individuel.
- Action 3.9 : Développer le transport par câble.

Indicateurs de suivi opérationnels		Indicateur clé	
X.1s	Indicateurs de suivi de la mise en œuvre de pratiques de travail économes en mobilité	Nom	Indicateurs de suivi des actions générant un urbanisme économe en déplacements
X.2s	Indicateurs de suivi des actions générant un urbanisme économe en déplacements	Fournisseur	PNRMB
X.3s	Indicateurs de suivi du déploiement des offres de mobilité alternatives	Origine/Source	Programme ASTUS
X.4s		Mode calcul	A définir
X.5s		Fréquence	Annuelle



Axe	1	Vers des mobilités agiles et durables
Orientation	1.2	Changement de comportement dans les mobilités
Action	1.2.2	Mobiliser et accompagner la population et les entreprises

Critères d'efficacité				Scénarii			
Qualité de l'air	3	Séquestration carbone	0	1	Consommer mieux	5	Favoriser l'adaptation aux effets du changement climatique
Emissions de GES	3	Adaptation au changement climatique	5	2	S'appuyer sur les ressources locales	6	Améliorer le cadre de vie et la qualité de l'air
Objectif TEPOS	3			3	S'appuyer sur l'innovation		Agir vite !
Label efficacité : E++				4	Changer les comportements	X	7

Organisation		
Document(s) de référence POA Déplacements (Axe 1.3, actions SE1, SE2 et GO6)		Niveau d'implication de Grand Chambéry N+++
Portage de l'action Grand Chambéry	Cibles Territoire	Calendrier PLUi HD 2019 - 2030
Partenaires Agence Ecomobilité Savoie Mont Blanc, délégataire du réseau de bus, agents de Grand Chambéry, CGLE, la chambre de commerce et d'industrie de la Savoie, l'Union commerciale de Chambéry et autres représentants des commerçants du territoire		Budget 350 000 €/ an pour le financement de 1.2.2 / 1.2.5 / 1.2.7 / 1.2.8 / 1.3.10

Contexte

Susciter l'adhésion de la population, par des mesures d'accompagnement et de communication est essentiel, cela participe à l'efficacité des actions mises en œuvre. Des moyens sont également à disposition des collectivités publiques pour soutenir les entreprises et les commerces dans la gestion des déplacements qu'ils génèrent. Enfin, les collectivités publiques ont un rôle d'exemplarité et d'impulsion important dans l'accompagnement au changement.

Description

Projets d'actions :

- Accompagnement de la population au changement : expérimentations, offres découvertes, plans de mobilité employeurs...
- Collaboration à l'évolution des pratiques avec les entreprises et commerces : partenariat, mutualisation de moyens, acheminement des marchandises...
- Exemplarité et rôle d'impulsion dans les administrations : développement de pratiques alternatives au sein de la collectivité, transition énergétique des véhicules...

Indicateurs de suivi opérationnels		Indicateur clé	
X.1s	type et Nb de prêts pour expérimentations (VAEH...)	Nom	part modale des flux domicile/travail
X.2s	Nb salariés accompagnés par PDM/ODM	Fournisseur	GC / Direction des transports
X.3s	Nombre d'animations	Origine/Source	INSEE dans Observatoire du POA Déplacements
X.4s	Nombre d'entreprises accompagnées	Mode calcul	TC, marche à pied, travail à domicile, (vélo)
X.5s	Nombre conventions ODM et PDM signées	Fréquence	Annuelle



Axe	1	Vers des mobilités agiles et durables
Orientation	1.2	Changement de comportement dans les mobilités
Action	1.2.5	Animation auprès des socio-professionnels pour promouvoir et animer des plans de mobilité pour les employeurs

Critères d'efficacité				Scénarii			
Qualité de l'air	3	Séquestration carbone	4	1	Consommer mieux	5	Favoriser l'adaptation aux effets du changement climatique
Emissions de GES	4	Adaptation au changement climatique	5	2	S'appuyer sur les ressources locales	6	Améliorer le cadre de vie et la qualité de l'air
Objectif TEPOS	4			3	S'appuyer sur l'innovation		Agir vite !
Label efficacité : E+++				4	Changer les comportements	X	7

Organisation			
Document(s) de référence POA Déplacements (Axe 1.3 action SE2)			Niveau d'implication de Grand Chambéry N++
Portage de l'action Agence Ecomobilité		Cibles Les salariés des entreprises et établissements publics	Calendrier PLUi HD 2019 - 2030
Partenaires CCI – CMA – CPME - CGLE ADEME – Région AURA			Budget 350 000 €/ an pour le financement de 1.2.2 / 1.2.5 / 1.2.7 / 1.2.8 / 1.3.10

Contexte

Grand Chambéry porte une politique d'accompagnement des entreprises en matière de plan de déplacements d'entreprises et une convention cadre de partenariat avec l'Agence Ecomobilité. Celle-ci est subventionnée l'agglomération pour l'assister dans la mise en œuvre de cette politique axée principalement sur la promotion des PDE, l'accompagnement des entreprises et la mise en place de réductions tarifaires PDE pour les transports urbains et la location des cycles à la Vélostation située en gare de Chambéry.

Ces premières conventions PDE étaient basées sur un engagement conjoint de l'employeur et de la collectivité et permettent d'offrir des abonnements TC à 50% du coût du titre de transport : 25% étant porté par le Stac et 25% par l'employeur.

L'animation s'appuie sur les gestionnaires des parcs d'activités et les interlocuteurs historiques des entreprises que sont les chambres consulaires et syndicats professionnels.

Description

Accompagnement des entreprises de plus de 100 salariés

Objectifs :

- Améliorer la mobilité quotidienne des salariés sur leurs trajets domicile-travail et professionnels ;
- Diminuer les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques ;
- Réduire la congestion des infrastructures.

Les 28 établissements engagés représentent 48 sites et 6 200 salariés. L'agence Ecomobilité accompagne aussi 86 autres établissements publics et privés représentant 15 200 salariés dont 76% dans le secteur public et 24% dans le secteur privé. Soit un total de 21 400 salariés représentant 36% du total des salariés de l'agglomération.

Animations :

- 36 animations / 240 personnes touchées ;
- 11 essais de VAE / marquages ;
- 10 contrôles technique et mécanique ;
- 9 vélo-écoles « roulez en sécurité » ;
- 2 stands d'information ;
- 8 prêts de VAE pour les signataires PDE ;

Organisation et animation du challenge mobilité régional.

Indicateurs de suivi opérationnels		Indicateur clé	
X.1s	Nb salariés accompagnés par PDM/ODM	Nom	Nb d'entreprises accompagnées
X.2s	Nombre de km alternatifs réalisés pendant le challenge régional Nombre entreprises et de participants au challenge régional		Agence Ecomobilité
X.3s	Nombre de créneaux d'animations	Origine/Source	A définir
X.4s	Nombre d'entreprises accompagnées (pré-diagnostic et diagnostic)	Mode calcul	A définir
X.5s	Nombre conventions ODM et PDM signées	Fréquence	Annuelle



Axe	1	Vers des mobilités agiles et durables
Orientation	1.2	Changement de comportement dans les mobilités
Action	1.2.6	Exploitation d'une vélo-station

Critères d'efficacité				Scénarii						
Qualité de l'air	10	Séquestration carbone	0	1	Consommer mieux	X	5	Favoriser l'adaptation aux effets du changement climatique		
Emissions de GES	5	Adaptation au changement climatique	0	2	S'appuyer sur les ressources locales		6	Améliorer le cadre de vie et la qualité de l'air	X	
Objectif TEPOS	10			3	S'appuyer sur l'innovation				Agir vite !	X
Label efficacité : E+++				4	Changer les comportements	X	7	Priorité PCAET : P1		

Organisation			
Document(s) de référence POA Déplacements(axe 2.3 du schéma directeur cyclable)		Niveau d'implication de Grand Chambéry	N++
Portage de l'action Agence Ecomobilité		Cibles Grand public, entreprises et scolaires. Usagers TER (consigne en Gare)	Calendrier PLUi HD 2019 - 2030
Partenaires Synchro Bus, acteurs de la mobilité, vélocistes, communes			Budget 550 000 €/ an

Contexte

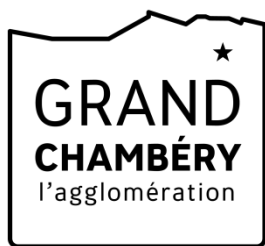
Depuis 2002 la Vélostation est le service de location, parking et animation à vélo de Grand Chambéry. Aujourd'hui nous proposons à la location 600 vélos classiques, 50 vélos à assistances électriques, des vélos à énergie hydrogène, 1 vélo biporteur, des remorques bébé mais également plus de 790 places de consignes à vélo dont près de 500 en gare de Chambéry.

Description

La Vélostation aujourd'hui c'est :

- 4 975 locations par an,
- 1 154 locations de VAE,
- 284 locations étudiantes,
- 3481 clients en consigne,
- 262 animations.

Indicateurs de suivi opérationnels		Indicateur clé	
X.1s	Nombre d'ateliers mobilités réalisés	Nom	Nombre de locations vélos (classiques et VAE)
X.2s	Nombre de créneaux de vélo-école	Fournisseur	Agence Ecomobilité
X.3s	Nombre d'ateliers d'autoréparation de vélos	Origine/Source	A définir
X.4s	Nombre de location (jours) VAE	Mode calcul	A définir
X.5s	Nombre de bénéficiaires	Fréquence	Annuelle



Axe	1	Vers des mobilités agiles et durables
Orientation	1.2	Changement de comportement dans les mobilités
Action	1.2.7	Mobi Job

Critères d'efficacité				Scénarii						
Qualité de l'air	10	Séquestration carbone	0	1	Consommer mieux	X	5	Favoriser l'adaptation aux effets du changement climatique	X	
Emissions de GES	10	Adaptation au changement climatique	7	2	S'appuyer sur les ressources locales		6	Améliorer le cadre de vie et la qualité de l'air	X	
Objectif TEPOS	7			3	S'appuyer sur l'innovation	X			Agir vite !	X
Label efficacité : E+++				4	Changer les comportements	X	7	Priorité PCAET : P1		

Organisation			
Document(s) de référence POA Déplacements		Niveau d'implication de Grand Chambéry N++	
Portage de l'action Agence Ecomobilité		Cibles Adultes en situation de précarité socio-économique (demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA, habitants des quartiers Politique de la Ville, salariés en insertion,...)	Calendrier PLUi HD 2019 - 2030
Partenaires Pôle emploi, Mission locale jeunes, structures d'insertion, centre sociaux, CPAS, centres de formation professionnelle (Greta, IFRA, E2C73,...)			Budget 350 000 € / an pour le financement de 1.2.2 / 1.2.5 / 1.2.7 / 1.2.8 / 1.3.10

Contexte

La mobilité est un facteur important dans l'insertion socioprofessionnelle et est pourtant souvent un frein à l'emploi. Une personne en insertion sur 2 déclare avoir déjà refusé un emploi pour des raisons de mobilité. Les modes de déplacement alternatifs à la voiture sont une des réponses aux problématiques de mobilité rencontrées par les personnes en situation de précarité. Cependant, ils ne sont pas toujours connus ou utilisés de façon optimale, car non maîtrisés. Il s'agit de permettre à des personnes en difficulté de se déplacer mieux, de façon autonome et efficace, grâce aux modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle dans le cadre du parcours Mobi Job. Mobi Job est un parcours d'accompagnement à la mobilité à destination des adultes confrontés à des difficultés pour se déplacer.

Description

Dans le cadre de Mobi Job plusieurs actions individuelles ou collectives sont proposées afin d'accompagner les bénéficiaires vers une plus grande autonomie de déplacement par le biais des modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle.

- **Bilan mobilité** : cet entretien individuel permet d'identifier les freins rencontrés dans le domaine de la mobilité et détermine des objectifs et axes de travail pour acquérir plus d'autonomie de déplacement. Les bénéficiaires sont orientés par les structures locales en lien avec le public en situation de précarité (pôle emploi, mission locale, centres de formation, centres sociaux,...) par le biais d'une fiche prescription. Le diagnostic individuel permet d'apporter un premier conseil en mobilité individualisé. A la suite de ce diagnostic et selon les objectifs et freins identifiés, les bénéficiaires sont orientés vers des actions complémentaires.

- **Atelier mobilité** : ils permettent d'aborder les bases de la mobilité (lecture de plan, fiche horaire,...) mais aussi l'offre de transport du territoire, les représentations (coût notamment), la préparation et l'organisation d'un déplacement. Des déplacements concrets peuvent compléter ces ateliers dans une optique d'expérimentation. Un atelier dure entre 1h30 et 3h et est composé de 5 à 7 personnes.

- **Vélo-école** : ces ateliers permettent d'apprendre à faire du vélo pour un adulte débutant mais également de se remettre en selle, de reprendre confiance et d'apprendre à circuler en milieu urbain. Les vélos-écoles peuvent être réalisées en individuel ou à 2 – 3 en fonction du niveau des personnes. Location de matériel à faible coût : vélos, vélos pliants et trottinettes sont loués à faible coût dans le cadre de la recherche d'emploi. En parallèle, les personnes sont accompagnées à la recherche d'une solution durable (achat, location longue durée,...)

- **Atelier d'autoréparation de vélos** : L'atelier s'installe sur l'espace public, les habitants des quartiers Politique de la Ville viennent avec leur vélo et bénéficient de conseils, d'aide et des outils nécessaires à la réparation de leur vélo.

Indicateurs de suivi opérationnels		Indicateur clé	
X.1s	Nombre de personnes ayant bénéficié d'un bilan mobilité	Nom	Nombre de bénéficiaires
X.2s	Nombre d'ateliers mobilités réalisés	Fournisseur	Agence Ecomobilité
X.3s	Nombre de séances de vélo-école	Origine/Source	A définir
X.4s	Nombre d'ateliers d'autoréparation de vélos	Mode calcul	A définir
X.5s		Fréquence	Annuelle



Axe	1	Vers des mobilités agiles et durables
Orientation	1.2	Changement de comportement dans les mobilités
Action	1.2.8	Promouvoir et animer des plans de déplacements établissements scolaires

Critères d'efficacité				Scénarii				
Qualité de l'air	10	Séquestration carbone	0	1	Consommer mieux	X	5 Favoriser l'adaptation aux effets du changement climatique	X
Emissions de GES	10	Adaptation au changement climatique	10	2	S'appuyer sur les ressources locales		6 Améliorer le cadre de vie et la qualité de l'air	X
Objectif TEPOS	10			3	S'appuyer sur l'innovation	X	7 Agir vite !	X
Label efficacité : E+++				4	Changer les comportements	X	Priorité PCAET : P1	

Organisation			
<i>Document(s) de référence</i> POA Déplacements		Niveau d'implication de Grand Chambéry N++	
<i>Portage de l'action</i> Agence Ecomobilité	<i>Cibles</i> Les jeunes de 4 à 14 ans et leurs familles	<i>Calendrier</i> PLUi HD 2019 - 2030	
<i>Partenaires</i> Mairies du territoire de Grand Chambéry (services éducation, jeunesse, police municipale et aménagement), préfecture, réseau d'Education au Développement Durable de Savoie, écoles primaire, collège, Education Nationale, structures d'animation jeunesse (Maison de l'enfance du Talweg, AQCv, SICSAL...)		<i>Budget</i> 350 000 € / an pour le financement de 1.2.2 / 1.2.5 / 1.2.7 / 1.2.8 / 1.3.10	

Contexte

Depuis 2003, l'Agence Ecomobilité réalise des projets d'écomobilité scolaire dans le cadre de la politique transport de Grand Chambéry, dans l'objectif de favoriser des déplacements actifs et partagés des élèves pour se rendre à l'école. Il s'agit de réaliser des diagnostics et plans d'action concertés auprès d'écoles ciblées et de sensibiliser et former les élèves à l'utilisation des transports doux en sécurité. A ce jour, 86 écoles (sur 107 établissements scolaires) ont été touchées au moins une fois par la démarche. A partir de 2010, la démarche a été étendue aux collèges, dans le cadre d'un cofinancement avec le Conseil départemental. En 2018, les actions d'écomobilité scolaire ont été réalisées dans le cadre d'un co-financement européen sur 3 secteurs (Chambéry, La Ravoire et La Motte-Servolex) avec un objectif d'initier des passerelles entre les autres projets liés à l'écomobilité (Mobilab, PDES, santé...) et de mener des actions innovantes. Les projets ont de ce fait été priorités sur ces secteurs. Aussi, au vu des enjeux forts ressortis sur la sécurité des abords d'écoles depuis plusieurs années, la priorité a été donnée sur des actions en ce sens, en expérimentant des démarches d'aménagement et d'animation concertées.

Description

Animation des démarches PDES :

En 2018, l'animation des projets d'écomobilité scolaire a consisté en la mise en œuvre d'actions prioritaires issues de diagnostics PDES réalisés les années précédentes :

Ecoles Primaires :

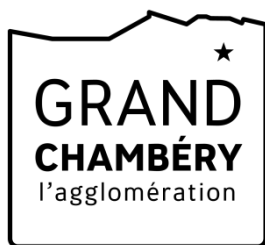
- Sécurisation des abords d'écoles : sensibilisation des élèves, des parents au partage de la rue, sécurisation du trajet vers l'école, aménagement de zones 30 ;
- Animations périscolaires ;
- animation des Piedibus / Velobus : 14 lignes (mobilisation de familles/écoles pour impulser la création de nouvelles lignes) ;
- animation d'un projet covoiturage (Ecole St Jean, La Motte-Servolex) : application covoiturage « Cmabulle ».

Collèges en démarche PDES :

- Actualisation du diagnostic PDES réalisé avec les élèves de 6^eème de 2 collèges : Edmond Rostand (La Ravoire) et Jules Ferry (Chambéry) ;
- réalisation d'un parcours piéton avec les 6^e du collège De Boigne (La Motte-Servolex) ;
- appui à la mise en place d'une ligne Velobus (collège Edmond Rostand, La Ravoire) ;
- prêt de matériel à des enseignants.

- Interventions pédagogiques :
 - Primaires : interventions pédagogiques portant sur les enjeux de la mobilité et les déplacements à pied/à vélo en sécurité et sessions de formation des enseignants sur les enjeux de la mobilité dans l'objectif de pérenniser les animations par les enseignants les années suivantes.
 - Collèges : journées d'interventions pédagogiques portant sur les enjeux de l'écomobilité, la réalisation du diagnostic PDES, la formation théorique et pratique aux déplacements à vélo, des ateliers de vérification des vélos et la formation des délégués de classe pour être relai sur le challenge mobilité.
- Organisation et animation de challenges mobilité scolaire :
 - « Le défi des écoliers » en école primaire.
 - « Le Défi Mouv » en collège.

Indicateurs de suivi opérationnels		Indicateur clé	
X.1s	Nombre de jeunes touchés	Nom	Nombre de jeunes touchés
X.2s	Nombre d'écoles, de collèges touchés	Fournisseur	Agence Ecomobilité
X.3s	Nombre de diagnostic PDES réalisé	Origine/Source	A définir
X.4s	nombre de créneau d'animations	Mode calcul	A définir
X.5s		Fréquence	Annuelle



Axe	1	Vers des mobilités agiles et durables
Orientation	1.3	Des aménagements et infrastructures au service de mobilités agiles et durables
Action	1.3.1	Impulser l'émergence d'infrastructures ferroviaires structurantes

Critères d'efficacité				Scénarii					
Qualité de l'air	7	Séquestration carbone	0	1	Consommer mieux	5	Favoriser l'adaptation aux effets du changement climatique	X	
Emissions de GES	7	Adaptation au changement climatique	5	2	S'appuyer sur les ressources locales	6	Améliorer le cadre de vie et la qualité de l'air		
Objectif TEPOS	5			3	S'appuyer sur l'innovation	X	7	Agir vite !	
Label efficacité : E+++				4	Changer les comportements		Priorité PCAET : P2		

Organisation			
<i>Document(s) de référence</i> POA Déplacements		Niveau d'implication de Grand Chambéry N+	
<i>Portage de l'action</i> Etat Région AURA Grand Chambéry		<i>Cibles</i> Territoire Métropole Savoie et au-delà	<i>Calendrier</i> PLUi HD 2019 - 2030
<i>Partenaires</i> EPCI du bassin de vie, Conseil Départemental de la Savoie, SNCF, Métropole Savoie			<i>Budget</i> Non chiffré

Contexte

Le transit de marchandises est effectué aujourd'hui essentiellement par voie routière tout comme les flux pendulaires de et vers les agglomérations voisines. Ces flux sont en augmentation ce qui génère des préoccupations croissantes en matière de qualité de l'air, de sécurité et de capacité routière. La ligne Lyon – Turin est un projet de liaison ferroviaire trans-européenne qui offre une réelle opportunité d'assainir la situation du transit des marchandises. Par ailleurs, la structure du territoire urbain le long de la combe de Savoie puis du lac du Bourget est également adaptée à une desserte, pour les pendulaires, par le train (axe St-Pierre-d'Albigny – Chambéry - Aix-les-bains – Albens ainsi qu'en direction de l'Avant-Pays Savoyard et de l'Isère) qui intégrera la gare de Chambéry futur pôle d'interconnexion majeur (réseau urbain, pôle routier, etc.) et de plateforme multimodale du Sillon Alpin Nord. Cette vision suppose une collaboration étroite avec les agglomérations voisines, la Région AURA, le Département de la Savoie et l'Etat.

Description

Projets d'actions :

- Développement d'une desserte ferroviaire sur l'arc St-Pierre-d'Albigny - Chambéry - Aix-les-Bains – Albens ainsi qu'en direction de l'Avant-Pays Savoyard et de l'Isère : réouverture de gares/ haltes ferroviaires, optimisation des dessertes (liaisons, arrêts) en adéquation avec la mobilité sur le bassin de vie...
- Soutien au projet Lyon – Turin / Priorité fret par un tunnel sous Chartreuse compatible avec une mixité fret / voyageurs.
- Nouveaux points de desserte ferroviaire : Cognin, Viviers/Voglans, Saint-Hélène-du-Lac, Chignin.
- Gare de Chambéry : confortement du pôle d'interconnexion principal (connexion tous modes).
- Pôles d'échanges multimodaux : étude de déploiement d'un dispositif de pôles d'interconnexion multimodaux localisés et aménagés en fonction de la vocation de chaque site et des flux entrants...
- Coordination mobilité à l'échelle du bassin de vie.

Indicateurs de suivi opérationnels		Indicateur clé	
X.1s	Rapport entre l'offre TC (places*km) et la densité des secteurs desservis (hab / commune / zone IRIS)	Nom	Coût du transport domicile-travail pour les ménages (coût carburant + budget temps) par commune du périmètre
X.2s	Evolution des distances moyennes domicile-travail des actifs résidents et parts modales	Fournisseur	GC / Direction des transports
X.3s	Coût du transport domicile-travail pour les ménages (coût carburant + budget temps) par commune du périmètre	Origine/Source	Observatoire du POA Déplacements
X.4s	Emissions CO ₂ actifs résidents et non-résidents sur leur trajet domicile-travail	Mode calcul	A définir
X.5s		Fréquence	Annuelle



Axe	1	Vers des mobilités agiles et durables
Orientation	1.3	Des aménagements et infrastructures au service des mobilités agiles et durables
Action	1.3.3	Un espace urbain adapté aux modes actifs

Critères d'efficacité				Scénarii					
Qualité de l'air	8	Séquestration carbone	4	1	Consommer mieux	X	5	Favoriser l'adaptation aux effets du changement climatique	
Emissions de GES	8	Adaptation au changement climatique	3	2	S'appuyer sur les ressources locales		6	Améliorer le cadre de vie et la qualité de l'air	
Objectif TEPOS	7			3	S'appuyer sur l'innovation			7	Agir vite !
Label efficacité : E+++				4	Changer les comportements	X		Priorité PCAET : P2	

Organisation			
Document(s) de référence POA Déplacements- axe 4.1 (actions MA1, MA2, MA3, MA4, MA5, MA6, MA7)		Niveau d'implication de Grand Chambéry	N+
Portage de l'action Communes Grand Chambéry		Cibles Territoire	Calendrier PLUi HD 2019 - 2030
Partenaires Conseil Départemental de la Savoie, communes membres, CGLE, Agence Ecomobilité Savoie Mont Blanc, bailleurs et promoteurs.			Budget Non chiffré

Contexte

40 % des trajets quotidiens parcourus en voiture font moins de 3 km (source Cerema). Sur cette distance, la marche et le vélo possèdent un potentiel de développement considérable pour les déplacements du quotidien. Cela suppose une meilleure prise en compte des modes actifs dans les aménagements de voiries et espaces publics, l'apaisement du trafic (vitesse, bruit), le développement et la structuration du réseau cyclable et piéton. Il s'agit également de dépasser les logiques d'interventions isolées pour déployer une stratégie véritablement globale veillant à une bonne prise en compte de ce mode de déplacement à tous les niveaux : sécurisation des voiries (aménagements cyclables ou circulation apaisée), élimination des points noirs, jalonnement des itinéraires, offres de stationnement et de location, accompagnement de la pratique cyclable auprès de tous les publics, communication et information...

Description

Projets d'actions :

- Extension des zones piétonnes et de rencontre dans les centres urbains : piétonisation de cœurs urbains et de localités, requalification du boulevard de la Colonne...
- Disponibilité en tout temps des infrastructures cyclables et piétonnes : mise en place d'un processus partagé entre les différents gestionnaires de voirie...
- Soutien au développement de la marche : connexions piétonnes aux arrêts de bus, réseau piéton hiérarchisé...
- Structurer et développer les continuités cyclables - Accompagner la pratique : nouveau schéma directeur cyclable...
- Développer l'offre de stationnement vélo et promouvoir l'intermodalité : accompagnement des acteurs privés...
- Encourager l'usage du vélo et développer des services associés dans une approche multimodale : vélostation, management de la mobilité...
- Développement de l'offre vélos pour les loisirs et le tourisme en lien avec le schéma de développement touristique.

Indicateurs de suivi opérationnels		Indicateur clé	
X.1s	Fréquentation des aménagements cyclables sur 11 points de comptages	Nom	Fréquentation des aménagements cyclables sur 11 points de comptages
X.2s	Linéaire aménagements cyclables réalisé en mètre	Fournisseur	GC / Direction des transports
X.3s	Nombre de places en consignes et taux d'occupation consigne gare	Origine/Source	Observatoire du POA Déplacements
X.4s	Nombre de places de stationnement abris vélos et taux d'occupation	Mode calcul	A définir
X.5s		Fréquence	Annuelle



Axe	1	Vers des mobilités agiles et durables
Orientation	1.3	Des aménagements et infrastructures au service des mobilités agiles et durables
Action	1.3.5	Un accès multimodal aux lieux de centralités

Critères d'efficacité				Scénarii				
Qualité de l'air	6	Séquestration carbone	0	1	Consommer mieux	5	Favoriser l'adaptation aux effets du changement climatique	X
Emissions de GES	6	Adaptation au changement climatique	3	2	S'appuyer sur les ressources locales	6	Améliorer le cadre de vie et la qualité de l'air	
Objectif TEPOS	5			3	S'appuyer sur l'innovation		Agir vite !	
				4	Changer les comportements	7	Priorité PCAET : P2	
Label efficacité : E+++								

Organisation			
Document(s) de référence POA Déplacements– axe 4.3 (actions RR2, RR6, ST1, MA3 et TC1)		Niveau d'implication de Grand Chambéry N+++	
Portage de l'action Grand Chambéry		Cibles Territoire et au-delà du territoire	Calendrier PLUi HD 2019 - 2030
Partenaires EPCI du bassin de vie, communes membres, Etat, Région AURA, Conseil Départemental de la Savoie, concessionnaires autoroutiers, gestionnaires de parkings, Agence Ecomobilité Savoie Mont Blanc			Budget 800 000 €/ an pour le financement de 1.3.5 / 1.3.6 / 1.3.7

Contexte

Du fait de la concentration des emplois et des services au sein des lieux de centralités, il est essentiel d'améliorer l'accessibilité multimodale et la qualité de vie dans ces espaces. Il est également opportun de valoriser les centralités de proximité (cœurs de villages, etc.), qui constituent l'espace de vie du quotidien pour une large partie de la population. La mise en articulation des réseaux de transports collectifs doit favoriser un accès à ces centralités et être associée au développement d'itinéraires cyclables et piétons structurants. Par ailleurs, une hiérarchisation clarifiée du réseau routier permettra de diminuer les flux de transit dans les centres urbains et les quartiers, et de favoriser le rabattement sur d'autres modes. Cette hiérarchie s'accompagnera notamment du développement de parcs de rabattement en entrées d'agglomération, permettant de covoiturer, d'emprunter un axe fort de transports en commun, de poursuivre en vélo, etc.

Description

Projets d'actions :

- Valoriser les lieux de centralités : accessibilité multimodale des nouveaux espaces urbains, requalification multimodale des accès et traversées de la ville, extension des zones piétonnes et de rencontre dans les centres urbains, harmonisation des politiques de gestion du stationnement public et privé.
- Une agglomération irriguée par les réseaux de transports collectifs, cyclables et piétons : Structurer et développer les continuités cyclables et accompagner la pratique (nouveau Schéma directeur cyclable...), encourager l'usage du vélo et développer des services associés dans une approche multimodale, développer l'offre de stationnement vélo et promouvoir l'intermodalité, disponibilité en tout temps des infrastructures cyclables et piétonnes mise à niveau multimodale des infrastructures routières à proximité des échangeurs ...
- Une organisation du trafic routier facilitant les rabattements : Pôles d'échanges multimodaux (organisation de rabattement en amont des centralités, hiérarchisation du réseau routier...)
- Des lieux de centralités aménagés en faveur d'une meilleure prise en compte de la marche à pied : soutien au développement de la marche (définition d'un réseau piétons hiérarchisé, jalonnement, accès piétons au plus courts pour rejoindre les arrêts de bus ou services à la mobilité...).

Indicateurs de suivi opérationnels		Indicateur clé	
X.1s	Fréquentation réseau Synchro Bus	Nom	nombre de voyage par kilomètre sur les lignes Chrono
X.2s	nombre de montées aux arrêts gare, halles et Technolac	Fournisseur	GC / Direction des transports
X.3s	Fréquentation des aménagements cyclables sur 11 points de comptages	Origine/Source	Observatoire du POA Déplacements
X.4s	nombre appuis panneaux covoiturage	Mode calcul	A définir
X.5s		Fréquence	Annuelle



Axe	1	Vers des mobilités agiles et durables
Orientation	1.3	Des aménagements et infrastructures au service des mobilités agiles et durables
Action	1.3.6	Chemins piétons / cycles sécurisés

Critères d'efficacité				Scénarii					
Qualité de l'air	7	Séquestration carbone	4	1	Consommer mieux	X	5	Favoriser l'adaptation aux effets du changement climatique	
Emissions de GES	7	Adaptation au changement climatique	5	2	S'appuyer sur les ressources locales		6	Améliorer le cadre de vie et la qualité de l'air	
Objectif TEPOS	6			3	S'appuyer sur l'innovation			7	Agir vite !
Label efficacité : E+++				4	Changer les comportements	X		Priorité PCAET : P2	

Organisation			
<i>Document(s) de référence</i> Schéma directeur cyclable (intégré au PLUi HD)			Niveau d'implication de Grand Chambéry N++
<i>Portage de l'action</i> Grand Chambéry		<i>Cibles</i> Grand public	<i>Calendrier</i> PLUi HD 2019 - 2030
<i>Partenaires</i> Communes Département			<i>Budget</i> 800 000 € / an pour le financement de 1.3.5 / 1.3.6 / 1.3.7

Contexte

Dans le cadre de la réalisation de la POA mobilité du PLUi HD, Grand Chambéry a mis à jour son schéma directeur cyclable, qui détaille en particulier les aménagements cyclables à réaliser.

En complément d'autres mesures sont prévues pour favoriser le développement de l'usage du vélo :

- Sécuriser le stationnement pour favoriser l'intermodalité, et lutter contre le vol ;
- Développer les services de la vélostation et le management de la mobilité ;
- Encourager la pratique du vélo ;
- Communiquer.

Description

L'agglomération compte déjà 90 km d'aménagements cyclables. Le schéma directeur a retenu 82 km de projets, dont 59 km de nouveaux aménagements, et 23 km d'amélioration de l'existant.

Ces projets ont été hiérarchisés :

- Niveau 1 = axe structurant permettant de relier les principaux pôles générateurs de plaine avec le centre-ville de Chambéry (les radiales) – fort potentiel de fréquentation.
- Niveau 2 = axe de liaison intercommunal entre pôles générateurs hors centre-ville de Chambéry – potentiel moyen de fréquentation.
- Niveau 3 = desserte locale – potentiel faible de fréquentation. Ce dernier niveau ne figure pas au schéma directeur et reste sous maîtrise d'ouvrage des communes ou des gestionnaires de voiries.

Globalement les axes de niveau 1 sont prioritaires, mais certains axes de niveau 2 en centre-ville de Chambéry ont cependant plus de potentiel que des axes de niveau 1 à la périphérie de l'agglomération.

Les critères pour la programmation sont : viser des maillons complets assurant des continuités, sécurisation des secteurs les plus dangereux, priorité aux secteurs « à créer » plutôt que « à améliorer », importance du potentiel de fréquentation, partir du centre-ville (finaliser les traversées) et réaliser des continuités en direction des périphéries, tenir compte de la programmation des projets connexes (voirie, cours d'eaux, communes...).

Indicateurs de suivi opérationnels		Indicateur clé	
X.1s	linéaire aménagements cyclables réalisés	Nom	Nb de kilomètres d'aménagements
X.2s	Fréquentation des aménagements cyclables sur 11 points de comptages	Fournisseur	GC / Direction des transports
X.3s		Origine/Source	SD pistes cyclables
X.4s		Mode calcul	A définir
X.5s		Fréquence	Annuelle



Axe	1	Vers des mobilités agiles et durables
Orientation	1.3	Des aménagements et infrastructures au service des mobilités agiles et durables
Action	1.3.7	Agir à la source

Critères d'efficacité				Scénarii			
Qualité de l'air	4	Séquestration carbone	0	1	Consommer mieux	5	Favoriser l'adaptation aux effets du changement climatique
Emissions de GES	4	Adaptation au changement climatique	3	2	S'appuyer sur les ressources locales	6	Améliorer le cadre de vie et la qualité de l'air
Objectif TEPOS	4			3	S'appuyer sur l'innovation		Agir vite !
Label efficacité : E+++				4	Changer les comportements	X 7	Priorité PCAET : P2

Organisation		
Document(s) de référence POA Déplacements – axe 5.1 (actions TC1, RR6, MA2, GO7)	Niveau d'implication de Grand Chambéry	N+++
Portage de l'action Grand Chambéry	Cibles Territoire	Calendrier PLUi HD 2019 - 2030
Partenaires CGLE – Bailleurs et promoteurs - Communes membres, Etat, Conseil Départemental de la Savoie, concessionnaire autoroutier.		Budget 800 000 €/ an pour le financement de 1.3.5 / 1.3.6 / 1.3.7

Contexte

L'interaction très forte de la mobilité avec les autres domaines de la planification (habitat – économie – réseaux...) justifie sa prise en compte dès l'amont des projets. Ainsi, construire à proximité des axes de transports collectifs existants est un enjeu essentiel. De même que localiser les équipements, les services majeurs, les activités économiques, près des nœuds de transport multimodaux, qui bénéficient d'une bonne accessibilité depuis un large bassin de provenances, assure leur attractivité et limite l'impact des déplacements qu'ils génèrent. Différents outils existent également pour réduire dès l'amont la pollution de l'air : encourager des pratiques de mobilité à faibles émissions, développer des usages partagés de la voiture, abaisser la vitesse, développer des modes innovants (transition énergétique), etc.

Description

Projets d'actions :

- Une planification qui intègre la mobilité en amont : mesures d'urbanisation dans le cadre PLUi HD, mise à niveau multimodale des projets, coordination avec le Plan local de qualité de l'air.
- Agir à l'amont pour réduire la pollution de l'air : extension des zones piétonnes et de rencontre, abaissement de la vitesse sur la VRU, vignette Crit'Air, transition énergétique (hydrogène énergie, bornes de rechargement électrique et hydrogène), centre de supervision urbain, étude d'un transport par câble...
- Aménagement du territoire tenant compte des transports collectifs : aménagements à proximité des réseaux de TC et des services de mobilité et favoriser le covoiturage.
- Un urbanisme à l'échelle des modes actifs : favoriser le recours naturel à la marche et au vélo, structurer et développer les continuités cyclables, accompagner la pratique, soutien au développement de la marche réseau de cheminements piétons, suppression des impasses...
- Un espace routier partagé et plus rationnel : Schéma des axes structurants de transport en commun, hiérarchisation du réseau routier.
- Des outils de mesure pour guider l'action : réalisation d'une enquête de mobilité, observatoire multimodal de la mobilité.

Indicateurs de suivi opérationnels		Indicateur clé	
X.1s	Nombre de places offertes VL vélos, sur les parcs d'échanges multimodaux (Trousse, maison brûlée, cognin, villarcher 2021/2022)	Nom	Nombre de places offertes VL vélos, sur les parcs d'échanges multimodaux (Trousse, maison brûlée, cognin, villarcher 2021/2022)
X.2s		Fournisseur	GC / Direction des transports
X.3s		Origine/Source	A définir
X.4s		Mode calcul	A définir
X.5s		Fréquence	Annuelle



Axe	1	Vers des mobilités agiles et durables
Orientation	1.3	Des aménagements et infrastructures au service des mobilités agiles et durables
Action	1.3.8	Optimisation du réseau routier structurant

Critères d'efficacité				Scénarii				
Qualité de l'air	-1	Séquestration carbone	-2	1	Consommer mieux	5	Favoriser l'adaptation aux effets du changement climatique	
Emissions de GES	-2	Adaptation au changement climatique	0	2	S'appuyer sur les ressources locales	6	Améliorer le cadre de vie et la qualité de l'air	
Objectif TEPOS	-1			3	S'appuyer sur l'innovation		Agir vite !	X
				4	Changer les comportements	7	Priorité PCAET : P3	
Label efficacité : E+								

Organisation			
<i>Document(s) de référence</i> POA Déplacements, OAP Déplacements 2.2			Niveau d'implication de Grand Chambéry N+
<i>Portage de l'action</i> AREA Grand Chambéry		<i>Cibles</i> Territoire et au-delà du territoire	<i>Calendrier</i> PLUi HD 2019 - 2030
<i>Partenaires</i> Etat, Conseil Départemental de la Savoie, communes membres, concessionnaire autoroutier, acteurs économiques, CGLE.			<i>Budget</i> Non chiffré

Contexte

La croissance des charges de trafic, et le développement urbain qui se poursuit amènent à repenser la vocation et le dimensionnement de certains axes ou échangeurs routiers. Cela représente l'opportunité de repenser également les voies d'accès à ces échangeurs, en termes de hiérarchie, de capacité, de sécurité, mais aussi de multimodalité (rabattements tous modes, etc.). Il est également nécessaire d'agir sur le trafic lourd en zone urbaine. Pour cela, des alternatives logistiques pour l'acheminement des marchandises en ville sont à développer à proximité de l'infrastructure autoroutière. En ce qui concerne le trafic automobile en zone urbaine, il doit être proposé à proximité de l'infrastructure autoroutière des alternatives multimodales (parc+roule, desserte en transports collectifs express, etc.) et partagées (covoiturage) qui sont des outils permettant d'agir en faveur d'une baisse de ce trafic.

Description

Projets d'actions :

- Hiérarchisation d'un réseau routier structurant : adoption d'un classement en 3 catégories (réseau en accès VRU, réseau de distribution et réseau de centralité), vérification de la compatibilité des projets d'opérations de développement économique ou à vocation d'habitat avec cette hiérarchisation des voies structurantes, suivi/mise à jour du classement.
- Mise à niveau multimodale des infrastructures routières à proximité des échangeurs : étude pour le développement de pôles de rabattement au niveau des échangeurs (voir liste des échangeurs dans l'action RR2 du POA)
- Mise à niveau des échangeurs autoroutiers et VRU : aménagement de l'échangeur AREA Chambéry Nord, gestion dynamique du trafic sur la VRU et ses accès (régulation de la vitesse selon le niveau de charge, préconisations en cas de congestion, etc.), gestion du trafic en temps réel (centre de supervision urbain, etc.), Étude du transfert de la VRU par l'état au gestionnaire - concessionnaire des autoroutes APRR.

Indicateurs de suivi opérationnels		Indicateur clé	
X.1s	indicateur zone périurbaine de l'observatoire des trafics urbains	Nom	variation de la fréquentation entre 2 échangeurs autoroutiers
X.2s	indicateur VRU de l'observatoire des trafics urbains	Fournisseur	Observatoire des trafics urbains
X.3s		Origine/Source	GC / Direction des voiries Observatoire des trafics urbains
X.4s		Mode calcul	véhicules supplémentaires sur les 2 barrières de péages entre n et n-1/nbre de véhicules sur les 2 barrières en n-1
X.5s		Fréquence	Annuelle



Axe	1	Vers des mobilités agiles et durables
Orientation	1.3	Des aménagements et infrastructures au service des mobilités agiles et durables
Action	1.3.9	Mise en service d'une station de distribution de GNV pour véhicules poids lourds et techniques.

Critères d'efficacité				Scénarii						
Qualité de l'air	1	Séquestration carbone	0	1	Consommer mieux	X	5	Favoriser l'adaptation aux effets du changement climatique	X	
Emissions de GES	3	Adaptation au changement climatique	0	2	S'appuyer sur les ressources locales	X	6	Améliorer le cadre de vie et la qualité de l'air		
Objectif TEPOS	4			3	S'appuyer sur l'innovation	X		7	Agir vite !	X
Label efficacité : E++				4	Changer les comportements			Priorité PCAET : P2		

Organisation			
Document(s) de référence ADEME / GRDF / EQUILIBRE			Niveau d'implication de Grand Chambéry N+
Portage de l'action FNTR 73 / GRDF		Cibles Secteurs privés et publics véhicules PL et autres	Calendrier Fin 2019
Partenaires ADEME – GRDF - Transporteurs			Budget Travaux station : non transmis Raccordement gaz : 128 000 €

Contexte

Dans le cadre des plans d'amélioration de la qualité de l'air, déclinés localement en application des directives européennes et nationales, la FNTR des Savoie – Dauphiné décide la réalisation et l'installation d'une station BIO GNV – GNC sur le secteur de Chambéry. Elle démontre ainsi l'engagement de la profession des transports routiers des marchandises à s'inscrire dans l'utilisation d'énergies vertueuses et ainsi participer localement aux réductions des GES et NOx. Ceci correspond aux directives du Grenelle de l'environnement et COP 23

C'est porter l'image de la FNTR et de la profession aux efforts continus en termes d'innovations technologiques, « casser » l'image du transporteur pollueur. Et de plus, les véhicules roulant au gaz permettent aux transporteurs de circuler dans des ZCR, de répondre à des offres publiques ou privées pour un transport décarboné et de s'engager dans une démarche vertueuse.

Une quantité de 20 à 30 camions GNV / BioGNV sont nécessaires à la mise en service de la station pour garantir à minima l'équilibre financier de l'équipement.

Description

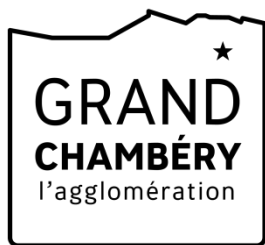
Réalisation d'une station deux pistes destinées aux poids lourds GNV BIO sur le secteur de Chambéry (Site SATM). Cette structure pourra accueillir tous les véhicules (PL, utilitaires, cars, bus, privés) avec une motorisation gaz.

Objectif de mise en service : fev2020.

Objectif de flotte à desservir : 20 à 30 véhicules dont des poids-lourds de collectivités

Les calculs de réduction sont donnés pour un poids lourd pour 100 000 km/an.

Indicateurs de suivi opérationnels		Indicateur clé	
X.1s	Volume de GNV vendu	Nom	Volume de GNV vendu
X.2s	Date Mise en service Station GNV	Fournisseur	FNTR 73
X.3s	Commande publique intégrant le transport par véhicule Gaz	Origine/Source	A définir
X.4s	Base fichier des immatriculations	Mode calcul	A définir
X.5s		Fréquence	Annuelle



Axe	1	Vers des mobilités agiles et durables
Orientation	1.2	Changement de comportement dans les mobilités
Action	1.3.10	Promouvoir les déplacements actifs pour les bienfaits sur la santé

Critères d'efficacité				Scénarii				
Qualité de l'air	6	Séquestration carbone	0	1	Consommer mieux	5	Favoriser l'adaptation aux effets du changement climatique	X
Emissions de GES	0	Adaptation au changement climatique	10	2	S'appuyer sur les ressources locales	6	Améliorer le cadre de vie et la qualité de l'air	
Objectif TEPOS	6			3	S'appuyer sur l'innovation	X	Agir vite !	X
Label efficacité : E+++				4	Changer les comportements	X	Priorité PCAET : P1	

Organisation			
Document(s) de référence Bouger sur Prescription		Niveau d'implication de Grand Chambéry N++	
Portage de l'action Agence Ecomobilité		Cibles Tout public inactif avec une cible prioritaire constituée des seniors, malades chroniques, handicapés et public en situation de précarité en priorité	Calendrier PLUi HD 2019 - 2030
Partenaires Communes du territoire de Grand Chambéry (CCAS, mairie...), CPAM, CDOS, Maison des réseaux de santé de Savoie, DDCSPP, structures sociales, pôle de santé Chambéry Nord, MGEN, Educateurs en Activité Physique Adapté			Budget 350 000 €/ an pour le financement de 1.2.2 / 1.2.5 / 1.2.7 / 1.2.8 / 1.3.10

Contexte

L'inactivité physique et la sédentarité sont deux enjeux forts de santé publique. 30 mn d'activité physique régulière permet de réduire le risque de maladie grave de 30 à 50%, le risque de dépression de 70% et de 16 à 30% le risque de mortalité globale précoce. Actuellement, 40% des français sont aujourd'hui en de ça de la pratique d'activité physique conseillée par l'OMS et 70% des français passent plus de 8 h assis dans la journée.

Face à ce constat, le service transport de Grand Chambéry a soutenu la mise en place d'un programme sport/santé sur le territoire avec une orientation forte sur les déplacements actifs dès 2014. L'Agence Ecomobilité a ainsi été co-porteur du programme Bouger sur Prescription aux côtés du CDOS et de la Maison des Réseaux de Santé de Savoie. Ce programme, en expérimentation le territoire de Grand Chambéry fin 2014 et 2015, s'est ensuite développé sur d'autres territoires de la Savoie, en partenariat avec les collectivités locales.

Les objectifs sont les suivants :

- sensibiliser les professionnels de santé et les éducateurs/animateurs de structures sociales/médicales aux bienfaits de l'activité physique et des déplacements actifs sur la santé.
- Accompagner les publics les plus fragiles et les plus éloignés de l'activité physique
- Structurer une offre adaptée sur le territoire d'activités physiques et de mobilité active.

Au niveau de la mobilité, ce programme permet aux professionnels de santé devenir « prescripteurs » d'une mobilité active auprès de leurs patients et aux éducateurs en Activité Physique Adaptée d'accompagner le public cible du programme, l'orienter vers les offres incitatives du territoire favorisant les déplacements actifs.

Description

Les actions développées dans ce cadre en 2018 sur le territoire de Grand Chambéry ont été réalisées dans un cadre multi partenarial, cofinancés par des acteurs publics et privés (Conseil Départemental/conférence des financeurs, politique de la ville de Chambéry, Europe (Feder), Macif, MGEN et ACEF, ARS/DRJS). Elles ont porté sur les axes suivants :

- Mobilisation des professionnels de santé et des structures sociales du territoire :
 - communication active par un affichage au sein de tous les cabinets médicaux et mise à disposition de flyers d'information ;
 - participation à l'élaboration de newsletters transmises à tous les professionnels de santé ;
 - rencontres de structures sociales et d'établissements de santé pour initier des partenariats.
- Animation d'ateliers vélo-écoles.
- Organisation d'événementiels « découverte du Vélo à Assistance Electrique » avec visite du patrimoine.

En complément de ces actions principales, une sensibilisation aux enjeux des déplacements actifs sur la santé est réalisée auprès des entreprises en démarche PDM afin de les inciter à promouvoir auprès des salariés les déplacements actifs pour se rendre au travail pour les bénéfices sur la santé.

Indicateurs de suivi opérationnels		Indicateur clé	
X.1s	Nombre de bénéficiaires	Nom	Nombre d'inactifs touchés
X.2s	Nombre d'animations	Fournisseur	Agence Ecomobilité
X.3s	Nombre de professionnels de santé relais	Origine/Source	A définir
X.4s		Mode calcul	A définir
X.5s		Fréquence	Annuelle



Axe	1	Vers des mobilités agiles et durables
Orientation	1.2	Changement de comportement dans les mobilités
Action	1.3.11	Vélobulles

Critères d'efficacité				Scénarii					
Qualité de l'air	10	Séquestration carbone	0	1	Consommer mieux	X	5	Favoriser l'adaptation aux effets du changement climatique	X
Emissions de GES	10	Adaptation au changement climatique	6	2	S'appuyer sur les ressources locales	X	6	Améliorer le cadre de vie et la qualité de l'air	X
Objectif TEPOS	10			3	S'appuyer sur l'innovation	X		Agir vite !	X
Label efficacité : E+++				4	Changer les comportements	X	7	Priorité PCAET : P1	

Organisation			
Document(s) de référence Convention cadre pour l'amélioration de la qualité de l'air Grand Chambéry / Région		Niveau d'implication de Grand Chambéry	N+
Portage de l'action Agence Ecomobilité		Cibles Grand public, personnes âgées et personnes ayant des difficultés dans leur mobilité	Calendrier 2019 - 2022
Partenaires Synchro Bus, Services de transports de Grand Chambéry			Budget 72 000 €

Contexte

Vélobulle est un service de transport de personnes en cycloporteurs électriques lancé en concordance avec la mise en place du nouveau réseau de Bus Stac de Grand Chambéry en août 2016. Il s'agit d'un service de triporteurs électriques permettant aux habitants et visiteurs de Chambéry de se déplacer en hyper-centre soit comme moyen de déplacement unique, soit en correspondance avec d'autres modes de transport.

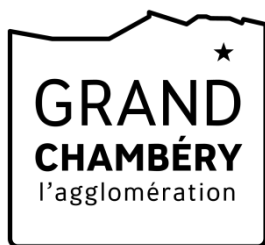
Description

Vélobulle s'utilise soit sur réservation, soit spontanément et est ouvert de 9h à 18h du lundi au samedi. Le service est fermé entre 12h00 et 13h30 ainsi que les dimanches et jours fériés.

Le service peut s'utiliser en complément d'un autre mode de transport (train, bus, automobile) afin de permettre une desserte plus fine ou complémentaire. Le service peut aussi s'utiliser comme moyen de transport unique notamment pour les personnes ayant des difficultés ou un manque d'autonomie dans leurs déplacements ponctuels ou réguliers.

Le service vélobulle a permis 7 086 transports en 2017 et 8 850 transports en 2018 soit une augmentation de plus de 20% de sa fréquentation ce qui conforte son intégration dans l'offre globale de transport de Grand Chambéry.

Indicateurs de suivi opérationnels		Indicateur clé	
X.1s	Nombre de personnes transportés	Nom	Nombre de trajets globaux
X.2s	Nombre de vélobulles en service	Fournisseur	Agence Ecomobilité
X.3s	Nb abonnés synchros >65 ans	Origine/Source	A définir
X.4s		Mode calcul	A définir
X.5s		Fréquence	Annuelle



Axe	1	Vers des mobilités agiles et durables
Orientation	1.4	Limiter les flux logistiques
Action	1.4.1	Un système de livraison adapté aux centres villes

Critères d'efficacité				Scénarii				
Qualité de l'air	7	Séquestration carbone	0	1	Consommer mieux	5	Favoriser l'adaptation aux effets du changement climatique	X
Emissions de GES	7	Adaptation au changement climatique	0	2	S'appuyer sur les ressources locales	6	Améliorer le cadre de vie et la qualité de l'air	
Objectif TEPOS	6			3	S'appuyer sur l'innovation		Agir vite !	
Label efficacité : E+++				4	Changer les comportements	X	7	Priorité PCAET : P2

Organisation			
<i>Document(s) de référence</i> POA Déplacements– axe 4.4		Niveau d'implication de Grand Chambéry N+++	
<i>Portage de l'action</i> Communes Grand Chambéry		<i>Cibles</i> Territoire	<i>Calendrier</i> PLUi HD 2019 - 2030
<i>Partenaires</i> Acteurs économiques, CGLE, Conseil Départemental de la Savoie, concessionnaire autoroutier			<i>Budget</i> 25 000 € (étude)

Contexte

Le transport routier de marchandises a un impact fort sur l'environnement urbain. La création en entrée d'agglomération, de plateformes d'accueil des poids-lourds connectées au réseau routier supérieur, permettant le transfert des marchandises sur des modes de livraison adaptés à l'environnement urbain est recherchée. De nombreuses pistes sont à explorer et à accompagner en concertation avec les acteurs notamment privés.

Description

Projets d'actions :

- Etude de modèles économiques adaptés aux conditions d'approvisionnement.
- Transport de marchandises en ville : mutualisation des transports existants, recours à des véhicules légers et moins polluants (fourgon électrique, VAE à trois roues, etc.), développement de points de récupération de marchandises et colis, définition de zones « zéro émission valley » et zones à circulation restreinte, etc.
- Evolutions réglementaires (continuité des itinéraires poids-lourds, optimisation des accès poids-lourds en zone urbaine dense pour limiter le trafic de transit, encourager une adaptation de la capacité des véhicules de livraison au besoin réel...

Indicateurs de suivi opérationnels		Indicateur clé	
X.1s	nombre PL en transit autoroute accès Chambéry	Nom	Tonnes de marchandises livrées
X.2s		Fournisseur	A définir
X.3s		Origine/Source	A définir
X.4s		Mode calcul	A définir
X.5s		Fréquence	Annuelle



Axe	1	Vers des mobilités agiles et durables
Orientation	1.5	L'innovation pour des mobilités décarbonnées
Action	1.5.1	Développement des mobilités hydrogènes (ZEV)

Critères d'efficacité				Scénarii						
Qualité de l'air	4	Séquestration carbone	0	1	Consommer mieux	X	5	Favoriser l'adaptation aux effets du changement climatique		
Emissions de GES	5	Adaptation au changement climatique	0	2	S'appuyer sur les ressources locales		6	Améliorer le cadre de vie et la qualité de l'air		
Objectif TEPOS	5			3	S'appuyer sur l'innovation	X			Agir vite !	X
Label efficacité : E++				4	Changer les comportements		7	Priorité PCAET : P2		

Organisation			
Document(s) de référence Convention cadre pour l'amélioration de la qualité de l'air Grand Chambéry / Région Zéro Emission Valley (ZEV)			Niveau d'implication de Grand Chambéry N++
Portage de l'action CGLE Grand Chambéry		Cibles Entreprises, collectivités	Calendrier 2019 - 2022
Partenaires Région AURA ENGIE			Budget Bus H : 1,4 M€ Vélos et station H : 390 500 € R&D projets H : 150 000 € Investissements H : non chiffré

Contexte
Le développement de la filière hydrogène dans les mobilités permet de réduire l'impact des émissions liées aux carburations fossiles et d'améliorer la qualité de l'air. En zone urbaine, l'utilisation de l'hydrogène permet également de réduire les nuisances sonores. Le territoire est déjà engagé dans une démarche de déploiement de la filière hydrogène sur les mobilités (5 vélos hydrogène, 2 véhicules utilitaires légers à hydrogène) dans le cadre du projet Zéro Emission Valley (ZEV).
CGLE pilote les chantiers applicatifs innovants des énergies dites intelligentes, vecteurs d'énergies, smart grid, ...
Dans le cadre de la convention régionale pour l'amélioration de la qualité de l'air, la Région Auvergne-Rhône-Alpes soutient également Grand Chambéry pour l'émergence de projets sur la mobilité hydrogène

Description
Projets Hydrogène en cours et à venir :

- Pour CGLE :
 - station hydrogène pour voitures et flotte de véhicules hydrogène attenante (dans le cadre de la démarche Zéro Emission Valley).
 - navette autonome hydrogène ;
 - navette fluviale hydrogène ;
 - Camions poids lourds ;
 - Création d'une station d'avitaillement hydrogène pour véhicules.
- Pour Grand Chambéry :
 - Flotte expérimentale de bus hydrogène : intégration de bus hydrogène dans la flotte de bus en fonctionnement pour une ligne à haute fréquence circulant en centre-ville.
 - Acquisition de vélos à hydrogène : mise à disposition en location longue durée d'une flotte de vélos hydrogène, mise en service d'une flotte complémentaire de vélobulles.
 - Construction d'une station de ravitaillement hydrogène pour vélos au Sud de l'agglomération, pour compléter le réseau existant (Technolac et centre-ville de Chambéry, derrière La Poste).

Une réflexion est engagée pour le déploiement d'une filière de production et distribution d'hydrogène intégrée sur le territoire, par récupération d'hydrogène fatal chez des industriels ou de production d'hydrogène vert, au niveau de Savoie déchets.

Indicateurs de suivi opérationnels		Indicateur clé	
X.1s	Nombre de véhicules et vélos hydrogène	Nom	Volume d'hydrogène distribué par les stations
X.2s	Volume d'hydrogène distribué par les stations	Fournisseur	CGLE
X.3s	Nombre de km et de trajets réalisés par les véhicules hydrogène	Origine/Source	A définir
X.4s		Mode calcul	A définir
X.5s		Fréquence	Annuelle



Axe	1	Vers des mobilités agiles et durables
Orientation	1.5	L'innovation pour des mobilités décarbonnées
Action	1.5.2	Conversion des flottes de véhicules de Grand Chambéry vers des carburations vertes

Critères d'efficacité				Scénarii					
Qualité de l'air	3	Séquestration carbone	0	1	Consommer mieux	X	5	Favoriser l'adaptation aux effets du changement climatique	
Emissions de GES	3	Adaptation au changement climatique	0	2	S'appuyer sur les ressources locales	X	6	Améliorer le cadre de vie et la qualité de l'air	
Objectif TEPOS	2			3	S'appuyer sur l'innovation	X		Agir vite !	X
Label efficacité : E++				4	Changer les comportements		7	Priorité PCAET : P2	

Organisation			
Document(s) de référence Convention cadre pour l'amélioration de la qualité de l'air Grand Chambéry / Région		Niveau d'implication de Grand Chambéry N+++	
Portage de l'action Direction des déchets Direction des moyens généraux		Cibles Services de l'agglomération	Calendrier 2019 - 2022
Partenaires FNTR 73 (station d'avitaillement) Délégué KEOLIS d'exploitation du réseau bus CGLE (projet ZEV)			Budget 1,29 M€ (BOM) 698 000 € (VL propres)

Contexte

Le développement de la filière hydrogène dans les mobilités permet de réduire l'impact des émissions liées aux carburations fossiles et d'améliorer la qualité de l'air. En zone urbaine, l'utilisation de l'hydrogène permet également de réduire les nuisances sonores. Le territoire est déjà engagé dans une démarche de déploiement de la filière hydrogène sur les mobilités (5 vélos hydrogène, 2 véhicules utilitaires légers à hydrogène) dans le cadre du projet Zéro Emission Valley (ZEV).

Dans le cadre de la méthanisation des boues réalisée à l'UDEP, le projet de cogénération en injection de biométhane dans le réseau gaz sera mis en service en 2021. Parallèlement la Fédération Nationale des Transporteurs Routiers de la Savoie construit une station d'avitaillement au GNV en 2019. Cette station, ouverte au public, sera à destination des véhicules légers et poids lourds. Pour impulser le renouvellement annuel de la flotte de Grand Chambéry avec une part en camions GNV, le financement du surcoût GNV par rapport au diesel sera pris en charge dans le cadre de la convention qualité de l'air de la Région. En effet, la technologie GNV est aujourd'hui développée et adaptée aux camions poids lourds. Ce dispositif pourrait s'appliquer dans le cadre du renouvellement des bennes à ordures ménagères dans un premier temps, puis pour les camions hydrocureurs ou les véhicules de transport des boues issus des STEP du service des eaux.

La LOM (Loi d'orientation des Mobilités) prévoit que « Les collectivités territoriales et leurs groupements, ainsi que les entreprises nationales, doivent prévoir 20 % de renouvellement annuel en véhicules à faibles émissions jusqu'au 30 juin 2021. Une proportion qui passera à 30 % le jour suivant. Pour ces deux catégories, il est prévu qu'à compter du 1er janvier 2026, 37,4 % des véhicules acquis ou utilisés lors du renouvellement annuel soient à très faibles émissions, conformément aux normes européennes »

Description

- Acquisition de bennes à ordures ménagères (BOM) au GNV : renouvellement de 2 BOM traditionnelles et 2 BOM grue 26 tonnes au GNV et travaux de mise en conformité des locaux de stationnement et d'entretien des véhicules.
- Acquisition de véhicules électriques et de véhicules au GNV pour renouvellement des véhicules de service (véhicules légers ou petits utilitaires).

Cette démarche s'accompagne d'une réflexion sur l'état global de la flotte de véhicules (optimisation notamment)

Indicateurs de suivi opérationnels		Indicateur clé	
X.1s	Nombre de bennes GNV acquises	Nom	nombre de km réalisés en véhicules décarbonés
X.2s	Nombre de bus hydrogène acquis	Fournisseur	GC / Direction de la commande publique
X.3s	Nombre de vélos hydrogènes acquis	Origine/Source	A définir
X.4s	Nombre de véhicules électriques acquis	Mode calcul	A définir
X.5s	taux de renouvellement en véhicules faibles émissions	Fréquence	Annuelle



Axe	2	Piloter un bâti performant, sain et agréable
Orientation	2.6	Des constructions neuves exemplaires
Action	2.6.1	Application d'un Bonus de Constructibilité jusqu' à 15% en cas d'exemplarité environnementale (équivalent au profil E3 du label E+/C-) sur les constructions neuves

Critères d'efficacité				Scénarii						
Qualité de l'air	5	Séquestration carbone	5	1	Consommer mieux	X	5	Favoriser l'adaptation aux effets du changement climatique	X	
Emissions de GES	5	Adaptation au changement climatique	5	2	S'appuyer sur les ressources locales		6	Améliorer le cadre de vie et la qualité de l'air		
Objectif TEPOS	4			3	S'appuyer sur l'innovation				Agir vite !	X
Label efficacité : E+++				4	Changer les comportements		7	Priorité PCAET : P2		

Organisation			
Document(s) de référence PLUi HD		Niveau d'implication de Grand Chambéry N++	
Portage de l'action Direction de l'urbanisme - Planification		Cibles Promoteurs, constructeurs, bailleurs sociaux, particuliers	Calendrier PLUi HD 2019 - 2030
Partenaires Services ADS, Service Habitat de la Direction de l'urbanisme ASDER EPCI limitrophes partageant cette approche			Budget Non chiffrable A charge des promoteurs

Contexte

Grand Chambéry souhaite encourager les projets de constructions neuves qui s'engagent dans des démarches de performance énergétique, tel que le prévoit le décret n°2016-856 du 28 juin 2016.

Pour accompagner cela, Grand Chambéry utilise le document d'urbanisme (PLUi HD), applicable pour les 38 communes de l'agglomération, et notamment son règlement, qui encadre toute demande d'autorisation d'urbanisme.

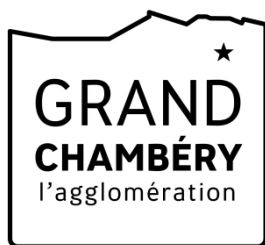
Description

L'article 6 du règlement du PLUi HD autorise un dépassement de 15% des règles relatives au gabarit autorisé (hauteur, emprise au sol...), au titre de l'article L.151-28 alinéa 3° du Code de l'Urbanisme pour les constructions neuves ou extensions faisant preuve d'exemplarité énergétique, à savoir équivalent au profil E3 du Label E+/C-, à condition de respecter toutefois une insertion en harmonie avec les formes urbaines environnantes.

Ce bonus de constructibilité s'exprime en m² de surface de plancher supplémentaire.

Ce bonus doit être justifié par une attestation de l'exemplarité énergétique signée par un organisme certificateur.

Indicateurs de suivi opérationnels		Indicateur clé	
X.1s	Nombre de nouvelles opérations disposant de performances énergétiques renforcées	Nom	Surfaces constructibles initiales ayant fait l'objet d'un bonus de constructibilité
X.2s	Surfaces constructibles ayant fait l'objet d'un bonus de constructibilité	Fournisseur	GC / Direction de l'urbanisme
X.3s		Origine/Source	A définir
X.4s		Mode calcul	A définir
X.5s		Fréquence	Annuelle



Axe	2	Piloter un bâti performant, sain et agréable
Orientation	2.6	Des constructions neuves exemplaires
Action	2.6.2	Promouvoir l'utilisation du bois dans la construction

Critères d'efficacité				Scénarii						
Qualité de l'air	0	Séquestration carbone	10	1	Consommer mieux	X	5	Favoriser l'adaptation aux effets du changement climatique	X	
Emissions de GES	1	Adaptation au changement climatique	5	2	S'appuyer sur les ressources locales		6	Améliorer le cadre de vie et la qualité de l'air	X	
Objectif TEPOS	1			3	S'appuyer sur l'innovation	X			Agir vite !	X
Label efficacité : E+++				4	Changer les comportements		7	Priorité PCAET : P1		

Organisation			
Document(s) de référence Charte forestière Volet B		Niveau d'implication de Grand Chambéry N+++	
Portage de l'action Direction de l'urbanisme - Service AAD PNR		Cibles Promoteurs, entreprises BTP, collectivités, exploitations agricoles, professionnels de la filière bois, entreprises du tertiaire	Calendrier 2019-2024
Partenaires Association Bois des Alpes Centre Interprofessionnel du Bois de Chartreuse (CIBC) Union Régionale des Communes forestières Pôle Excellence Bois, FIBRA ARA, CGLE, CAUE 73			Budget 1 000 €/ an

Contexte

La forêt est présente sur 57% du territoire de Grand Chambéry, le bois est donc une ressource locale. Son utilisation et sa mise en œuvre en circuits courts locaux permettent de minimiser les transports et éviter les émissions de gaz à effet de serre. De plus cette filière bois construction permet de soutenir et développer des emplois locaux non délocalisables. La résistance mécanique, la légèreté et les propriétés thermiques du bois en font un produit idéal pour la construction, facilitant l'atteinte des objectifs en matière de réglementation thermique. Le bois est un matériau renouvelable qui a la particularité de stocker du carbone durant sa croissance (1 m³ de bois exploité équivaut à 1 tonne de CO₂ stocké). Il présente également un atout important dans l'analyse du cycle de vie des bâtiments. La construction en bois permet donc d'obtenir un bilan environnemental performant.

Description

- Promouvoir des systèmes de construction adaptés à l'utilisation du bois massif.
- Intégrer davantage de bois dans la commande publique.
- Faire connaître l'offre disponible en bois locaux (essences, produits transformés) et favoriser les certifications AOC Bois de Chartreuse, Bois Qualité Savoie et Bois des Alpes et labels PEFS et FSC à développer.
- Accompagner la structuration de la filière bois construction (première et seconde transformation).
- Mettre en relation les concepteurs (architectes, promoteurs) et les constructeurs bois (charpentiers), autour du maître d'ouvrage.
- Faire connaître auprès des maîtres d'ouvrage l'intérêt de construire en bois local pour le bâtiment et les ouvrages d'art. Promouvoir l'utilisation du bois dans la construction au sein des parcs d'activités économiques en lien avec CGLE.
- Accompagner la sensibilisation, la promotion de l'utilisation du bois dans la construction ; favoriser la formation aux métiers du bois.

Indicateurs de suivi opérationnels		Indicateur clé	
X.1s	Nombre de jours de sensibilisation / formation organisés	Nom	Nombre de projets bois local réalisés sur le territoire
X.2s	Nombre de projets bois local réalisés sur le territoire	Fournisseur	GC / Direction de l'urbanisme
X.3s	Nombre d'emplois filière bois	Origine/Source	A définir
X.4s	Capacité de production de sciage	Mode calcul	A définir
X.5s		Fréquence	Annuelle



Axe	2	Piloter un bâti performant, sain et agréable
Orientation	2.6	Des constructions neuves exemplaires
Action	2.6.3	Exiger 30% d'EnR sur les constructions neuves

Critères d'efficacité				Scénarii					
Qualité de l'air	5	Séquestration carbone	0	1	Consommer mieux	X	5	Favoriser l'adaptation aux effets du changement climatique	
Emissions de GES	5	Adaptation au changement climatique	0	2	S'appuyer sur les ressources locales	X	6	Améliorer le cadre de vie et la qualité de l'air	
Objectif TEPOS	4			3	S'appuyer sur l'innovation	X		7	Agir vite !
Label efficacité : E++				4	Changer les comportements			Priorité PCAET : P2	

Organisation		
<i>Document(s) de référence</i> PLUi HD		Niveau d'implication de Grand Chambéry N+++
<i>Portage de l'action</i> Direction de l'urbanisme - Planification	<i>Cibles</i> Promoteurs, constructeurs, bailleurs sociaux, particuliers	<i>Calendrier</i> PLUi HD 2019 - 2030
<i>Partenaires</i> ASDER		<i>Budget</i> Non chiffrable A charge des promoteurs

Contexte

L'enjeu d'augmenter la part des EnR dans le mix énergétique local répond à la fois aux objectifs fixés par la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte, mais également à un impératif économique de sécuriser et maîtriser localement l'approvisionnement énergétique, dans un contexte de raréfaction des ressources.

Le territoire de Grand Chambéry produit environ 10% de l'énergie qu'il consomme (350 GWh/an en 2015). Le PCAET fixe pour objectif de doubler cette production en 2025.

Par ailleurs, la prochaine réglementation environnementale (RE2020), applicable au 1^{er} janvier 2021, exigera que tous les nouveaux bâtiments soient à «énergie positive», c'est-à-dire qu'ils produisent autant d'énergie qu'ils en consomment.

Pour accompagner cela, Grand Chambéry utilise le document d'urbanisme (PLUi HD), applicable pour les 38 communes de l'agglomération, et notamment son règlement, qui encadre toute demande d'autorisation d'urbanisme.

Description

L'article 6 du règlement du PLUi HD impose que la part d'énergies renouvelables dans le bilan énergétique représente à minima 30% du C_{EP} pour les constructions neuves, pour l'ensemble des destinations, (excepté les constructions exclues par la Réglementation Thermique en vigueur (RT2012)).

Modalités de calculs du taux d'EnR&R :

Taux d'EnR (%) = production et consommation d'EnR&R / consommation en énergie primaire pour usages conventionnels.

Indicateurs de suivi opérationnels		Indicateur clé	
X.1s	Nombre de nouvelles opérations disposant de performances énergétiques renforcées	Nom	Type et nombre d'installation d'EnR
X.2s	Type et nombre d'installation d'EnR	Fournisseur	GC / Direction de l'urbanisme
X.3s	Prévision de production d'EnR (kWh/an)	Origine/Source	A définir
X.4s		Mode calcul	A définir
X.5s		Fréquence	Annuelle



Axe	2	Piloter un bâti performant, sain et agréable
Orientation	2.7	De la rénovation ambitieuse
Action	2.7.1	Améliorer la qualité notamment énergétique de l'offre sociale (pour éviter un décrochage vis-à-vis de l'offre neuve)

Critères d'efficacité				Scénarii						
Qualité de l'air	5	Séquestration carbone	5	1	Consommer mieux	X	5	Favoriser l'adaptation aux effets du changement climatique	X	
Emissions de GES	5	Adaptation au changement climatique	5	2	S'appuyer sur les ressources locales		6	Améliorer le cadre de vie et la qualité de l'air	X	
Objectif TEPOS	4			3	S'appuyer sur l'innovation				Agir vite !	X
Label efficacité : E+++				4	Changer les comportements		7	Priorité PCAET : P2		

Organisation			
<i>Document(s) de référence</i> PLUi HD – POA Habitat : action 5 renforcer l'attractivité du parc social existant			Niveau d'implication de Grand Chambéry N+
<i>Portage de l'action</i> Direction de l'urbanisme - Habitat Bailleurs sociaux		<i>Cibles</i> Parc des logements locatifs sociaux	<i>Calendrier</i> 2020-2025
<i>Partenaires</i> Communes, Etat, Région, Europe, Banque des territoires, Action Logement, fédération du bâtiment			<i>Budget</i> 92 M€ tous porteurs confondus)

Contexte	<ul style="list-style-type: none"> - Parmi les 15 000 logements locatifs sociaux présents sur le territoire, 40% doivent faire l'objet d'une réhabilitation lourde d'ici 2026. - Un parc de logements vieillissant, particulièrement au sein des quartiers prioritaires, source de fragilité urbaine et sociale. - Un travail d'amélioration du bâti (démolition / reconstruction) déjà engagé dans le cadre du précédent PLH et des Programmes de Renouvellement Urbain.
Description	<ul style="list-style-type: none"> Accompagner la réhabilitation du parc locatif social : <ul style="list-style-type: none"> - Participation financière (subventions et garanties d'emprunt) de Grand Chambéry pour la réhabilitation lourde, sur la base de conventions d'objectifs signées avec les bailleurs sociaux. - Coordination globale des acteurs intervenant dans la réhabilitation pour anticiper les besoins induits par la réhabilitation lourde (formation et compétence des entreprises, fourniture de matériaux...). - Mobilisation des financements pour la réhabilitation énergétique : ITI FEDER.

Indicateurs de suivi opérationnels		Indicateur clé	
X.1s	Nombre de logements sociaux réhabilités	Nom	Part des logements sociaux réhabilités par rapport à l'objectif sur 6 ans
X.2s	Part des logements sociaux réhabilités	Fournisseur	Bailleurs sociaux
X.3s	Budget alloué par Grand Chambéry	Origine/Source	A définir
X.4s	Budget alloué par autres financeurs	Mode calcul	A définir
X.5s		Fréquence	Annuelle



Axe	2	Piloter un bâti performant, sain et agréable
Orientation	2.7	De la rénovation ambitieuse
Action	2.7.2	Massification de la rénovation énergétique des logements privés (copropriétés, maisons individuelles)

Critères d'efficacité				Scénarii					
Qualité de l'air	6	Séquestration carbone	5	1	Consommer mieux	X	5	Favoriser l'adaptation aux effets du changement climatique	X
Emissions de GES	6	Adaptation au changement climatique	3	2	S'appuyer sur les ressources locales		6	Améliorer le cadre de vie et la qualité de l'air	
Objectif TEPOS	5			3	S'appuyer sur l'innovation	X	7	Agir vite !	
Label efficacité : E+++				4	Changer les comportements		Priorité PCAET : P1		

Organisation		
Document(s) de référence PLUi HD – POA Habitat Convention cadre pour l'amélioration de la qualité de l'air Grand Chambéry / Région		Niveau d'implication de Grand Chambéry N+++
Portage de l'action Direction de l'urbanisme - Habitat Plateforme mon PASS'RENOV Programme d'Intérêt Général Fonds Air / Rénovation	Cibles Logements de plus de 15 ans en copropriétés ou lotissements. Logements collectifs et logements individuels avec chaudière fioul à remplacer	Calendrier 2020-2025 Budget 200 000 €/ an (F). Investissement compris dans le budget global de la politique habitat qui se chiffre à 2,65 M€/an
Partenaires Etat (ADEME, ANAH), Département, Région, ASDER, ADIL, bailleurs sociaux, professionnels de l'immobilier, du secteur bancaire et du bâtiment		

Contexte

- 40% des logements du territoire construits avant 1970 et les premières réglementations thermiques.
- Un parc particulièrement ancien à Chambéry (construction d'après-guerre) et dans le Cœur des Bauges (bourgs ruraux), secteurs où se concentre la vacance des logements.
- Plus de 5 500 logements vacants identifiés sur le territoire, dont 1 100 logements sur lesquels il est possible d'agir (logements vacants de plus de 2 ans, et qui ne font pas l'objet d'une indivision). Un parc privé qui joue un rôle social de fait en accueillant des ménages précaires pouvant prétendre à un logement social.
- Un parc privé potentiellement indigne représentant plus de 800 logements au sein de l'agglomération, dont 135 logements dans les Bauges.
- Au sein des communes plus rurales, une conjonction de facteurs de fragilité (revenus, forte dépendance à la voiture, habitat ancien énergivore) pouvant être à l'origine de situations de précarité énergétique particulièrement importantes.

Description

- Renforcement du dispositif financier et technique d'accompagnement des rénovations dans le cadre d'opérations programmées et une plateforme de la rénovation énergétique conventionnée avec l'ADEME.
- Poursuite du soutien aux copropriétés et aux propriétaires sous conditions ANAH.
- Actions visant à fédérer les professionnels de l'immobilier, du secteur bancaire et du bâtiment autour d'un objectif commun de rénovation performante et de réduction des consommations de l'habitat, et de les rendre promoteurs de la rénovation performante.
- Promotion de la transformation d'usage sur le bâti ancien (dans les zones urbaines).
- Encouragement des bailleurs sociaux à réaliser des projets d'acquisition-amélioration et promotion des initiatives des bailleurs sociaux auprès du secteur privé pour faire le lien entre réhabilitation du parc social et réhabilitation du parc privé.
- Mise en place d'un parcours d'accompagnement pour les propriétaires de maisons individuelles hors conditions ANAH pour des projets ambitieux de rénovation.
- Massification de la communication par la diffusion de campagnes d'information et par l'organisation d'événements thématiques spécifiques.
- Travail avec les communes sur les modalités de mise en place d'exonérations fiscales dans le cadre de rénovations énergétiques ambitieuses.

Indicateurs de suivi opérationnels		Indicateur clé	
X.1s	Nombre de logements en copropriétés réhabilités	Nom	Economie d'énergie réalisée sur les logements améliorés
X.2s	Nombre de logements réhabilités hors copropriétés (sous conditions ANAH)	Fournisseur	GC / Direction de l'urbanisme
X.3s	Economie d'énergie réalisée sur les logements améliorés	Origine/Source	A définir
X.4s	Nombre de logements conventionnés et remis sur le marché	Mode calcul	A définir
X.5s	Mise en place dispositif maison individuelle hors conditions ANAH	Fréquence	Annuelle



Axe	2	Piloter un bâti performant, sain et agréable
Orientation	2.7	Des constructions neuves exemplaires
Action	2.7.3	Massifier la rénovation énergétique des bâtiments communaux

Critères d'efficacité				Scénarii						
Qualité de l'air	2	Séquestration carbone	8	1	Consommer mieux	X	5	Favoriser l'adaptation aux effets du changement climatique	X	
Emissions de GES	5	Adaptation au changement climatique	5	2	S'appuyer sur les ressources locales		6	Améliorer le cadre de vie et la qualité de l'air		
Objectif TEPOS	4			3	S'appuyer sur l'innovation	X		7	Agir vite !	
Label efficacité : E+++				4	Changer les comportements			Priorité PCAET : P2		

Organisation			
Document(s) de référence Candidature AMI Tepos		Niveau d'implication de Grand Chambéry N+++	
Portage de l'action Territoire à énergie positive Communes		Cibles Bâtiments publics communaux	
Partenaires Grand Lac – Grand Annecy – PNRMB - SDES		Calendrier 2020 - 2025	
		Budget AMO : 12 000 € Investissements : non chiffré	

Contexte

Le territoire historique TEPOS-CV des collectivités des agglomérations de Chambéry et d'Annecy et du Parc naturel régional du Massif de Bauges a été labellisé par l'ADEME et la Région Auvergne-Rhône-Alpes fin 2013. L'agglomération de Grand Lac a délibéré le 18 janvier 2018, pour rejoindre le territoire TEPOS. Cette initiative permet de consolider la cohérence territoriale du périmètre du TEPOS. A la suite de l'évaluation de la première phase de TEPOS, il a été choisi de renforcer le travail sur la rénovation des bâtiments public du territoire et notamment dans les communes rurales.

Description

Un intervenant extérieur mandaté par les structures TEPOS sera chargé de recenser les projets des communes, vérifier leur validité et monter les opérations pour arriver à des effets de seuil permettant de bénéficier des services de la SPL OSER.

Indicateurs de suivi opérationnels		Indicateur clé	
X.1s	Nb de bâtiments rénovés / an	Nom	Gain énergétique annuel
X.2s	Typologie des bâtiments rénovés	Fournisseur	A définir
X.3s	Gain énergétique annuel	Origine/Source	A définir
X.4s	Emissions de CO ₂ évitées	Mode calcul	A définir
X.5s		Fréquence	Annuelle



Axe	2	Piloter un bâti performant, sain et agréable
Orientation	2.7	Des constructions neuves exemplaires
Action	2.7.4	Animation transversale auprès des socio-professionnels dans les ZA pour améliorer les performances énergétiques des bâtiments d'entreprises

Critères d'efficacité				Scénarii						
Qualité de l'air	3	Séquestration carbone	5	1	Consommer mieux	X	5	Favoriser l'adaptation aux effets du changement climatique	X	
Emissions de GES	3	Adaptation au changement climatique	3	2	S'appuyer sur les ressources locales		6	Améliorer le cadre de vie et la qualité de l'air		
Objectif TEPOS	3			3	S'appuyer sur l'innovation				Agir vite !	X
Label efficacité : E+++				4	Changer les comportements		7	Priorité PCAET : P2		

Organisation			
<i>Document(s) de référence</i> Candidature AMI Tepos		Niveau d'implication de Grand Chambéry N+++	
<i>Portage de l'action</i> Territoire à énergie positive CCI CGLE		<i>Cibles</i> Entreprises du tertiaire	
<i>Partenaires</i> AURA Entreprises, CCI / CMA, ASDER		<i>Calendrier</i> 2020 - 2025	
		<i>Budget</i> AMO : 15 000 € (Tepos) Investissements : non chiffré	

Contexte

La consommation d'énergie finale du secteur tertiaire s'élève à 37 TWh, en 2015, en Auvergne-Rhône-Alpes. Cela représente 17% de l'énergie consommée en région.

Le tertiaire est le quatrième secteur le plus consommateur d'énergie, au niveau régional.

Source : OREGES - décembre 2017

Description

- Sur les bâtiments existants : la CCI propose des prédiagnostics énergie qui permettent de sensibiliser les entreprises à la maîtrise de l'énergie, d'identifier les principaux postes de consommations et les pistes d'amélioration possible. Prédiagnostics gratuits pour les entreprises.

- Sur les bâtiments neufs :

- En phase APD : les projets de construction sont soumis à CGLE et peuvent faire l'objet d'améliorations en termes de performances énergétiques (ajout de brises soleil, réduction surfaces vitrées au Nord ou à l'Ouest, non imperméabilisation des places de parkings, etc...).

- Les Cahiers des Charges de Cession de Terrain et les baux sont revus et actualisés en fonction notamment des évolutions dans le domaine des performances énergétiques.

- Efforts d'animation et sensibilisation : la CCI peut organiser sur des zones d'activité, ou le territoire Grand Chambéry des réunions d'informations sur :

- éclairage performant en tertiaire ;
- rénovation d'un bâtiment tertiaire ;
- le chauffage des espaces tertiaires ;
- organisation de Webinaires réguliers par des experts sur la thématique énergie, d'ateliers ...

Des réunions à thème sont organisées par CGLE de manière trimestrielle avec les entreprises dans certains parcs d'activités et au moins l'une de ces réunions pourrait aborder le thème de la rénovation énergétique performante des bâtiments d'entreprises et communiquer avec l'aide des agglomérations sur les aides à disposition.

Indicateurs de suivi opérationnels		Indicateur clé	
X.1s	Nombre d'entreprises sensibilisées	Nom	Nombre de projets réalisés dans le cadre du TEPOS
X.2s	Nombre de projets	Fournisseur	CGLE
X.3s	Nombre de projets réalisés	Origine/Source	A définir
X.4s	Nombre de PC déposés ayant fait l'objet d'une ou plusieurs améliorations en termes de performances énergétiques	Mode calcul	A définir
X.5s	Nombre de réunions ayant portées sur la performance énergétique des bâtiments	Fréquence	Annuelle



Axe	2	Piloter un bâti performant, sain et agréable
Orientation	2.7	De la rénovation ambitieuse
Action	2.7.5	Exiger d'atteindre au moins un poste du Référentiel thermique de mon PASS'RENOV pour tous travaux de rénovation

Critères d'efficacité				Scénarii						
Qualité de l'air	4	Séquestration carbone	5	1	Consommer mieux	X	5	Favoriser l'adaptation aux effets du changement climatique		
Emissions de GES	6	Adaptation au changement climatique	3	2	S'appuyer sur les ressources locales		6	Améliorer le cadre de vie et la qualité de l'air		
Objectif TEPOS	5			3	S'appuyer sur l'innovation				Agir vite !	X
Label efficacité : E+++				4	Changer les comportements		7	Priorité PCAET : P2		

Organisation			
<i>Document(s) de référence</i> PLUi HD		Niveau d'implication de Grand Chambéry N++	
<i>Portage de l'action</i> Direction de l'urbanisme - Planification		<i>Cibles</i> Promoteurs, constructeurs, bailleurs sociaux, particuliers	<i>Calendrier</i> PLUi HD 2019 - 2030
<i>Partenaires</i> ASDER			<i>Budget</i> Non chiffrable A charge des promoteurs

Contexte

Le parc de bâtiments anciens (résidentiels et tertiaires) représente plus de la moitié de la consommation énergétique de Grand Chambéry. 40% du parc de logements a été construit avant 1970, c'est-à-dire avant les premières réglementations thermiques. Ce parc de logements est pour 1/3 constitué de maisons individuelles et pour 2/3 de logements collectifs. Son taux de vacance est de 8%.

Le parc ancien de bâtiments représente plus de la moitié des dépenses énergétiques.

Le PCAET met en avant que ce parc ancien de logements (67 500 logements en 2015) constitue le 1^{er} poste de dépense énergétique avec 32% du total, soit près de 77 millions d'euros dépensés chaque année. En y ajoutant le parc tertiaire, les bâtiments représentent 55% des consommations énergétiques, soit 135 millions d'euros. Le principal poste de dépense pour les bâtiments est celui du chauffage. Grand Chambéry a fait de la rénovation du parc de logements, l'une des priorités de sa politique de transition énergétique. Celle-ci s'est traduite par la mise en place d'une plateforme locale de la rénovation, mon PASS'RENOV.

Pour accompagner cela, Grand Chambéry utilise le document d'urbanisme (PLUi HD), applicable pour les 38 communes de l'agglomération, et notamment son règlement, qui encadre toute demande d'autorisation d'urbanisme.

Description

L'article 6 du règlement du PLUi HD impose que dans le cas de travaux de rénovation, au moins un des postes du Référentiel thermique de mon PASS'RENOV soit atteint.

Cette exigence doit être justifiée par une attestation délivrée par un maître d'œuvre en charge de la conception de l'opération conformément à l'article R. 431-18 du code de l'urbanisme.

Indicateurs de suivi opérationnels		Indicateur clé	
X.1s	Nombre d'attestations positives	Nom	MWh économisés
X.2s	Types et nombre de postes	Fournisseur	GC / Direction de l'urbanisme
X.3s	MWh économisés	Origine/Source	A définir
X.4s		Mode calcul	A définir
X.5s		Fréquence	Annuelle



Axe	2	Piloter un bâti performant, sain et agréable
Orientation	2.7	De la rénovation ambitieuse
Action	2.7.6	Octroyer un bonus de constructibilité de 20% pour les rénovations exemplaires

Critères d'efficacité				Scénarii						
Qualité de l'air	5	Séquestration carbone	10	1	Consommer mieux	X	5	Favoriser l'adaptation aux effets du changement climatique	X	
Emissions de GES	5	Adaptation au changement climatique	3	2	S'appuyer sur les ressources locales		6	Améliorer le cadre de vie et la qualité de l'air		
Objectif TEPOS	4			3	S'appuyer sur l'innovation				Agir vite !	
Label efficacité : E+++				4	Changer les comportements		7	Priorité PCAET : P2		

Organisation			
<i>Document(s) de référence</i> PLUi HD		Niveau d'implication de Grand Chambéry N++	
<i>Portage de l'action</i> Direction de l'urbanisme - Planification		<i>Cibles</i> Promoteurs, constructeurs, bailleurs sociaux, particuliers	<i>Calendrier</i> PLUi HD 2019 - 2030
<i>Partenaires</i> ASDER			<i>Budget</i> Non chiffrable A charge des promoteurs

Contexte

Le parc de bâtiments anciens (résidentiels et tertiaires) représente plus de la moitié de la consommation énergétique de Grand Chambéry. 40% du parc de logements a été construit avant 1970, c'est-à-dire avant les premières réglementations thermiques. Ce parc de logements est pour 1/3 constitué de maisons individuelles et pour 2/3 de logements collectifs. Son taux de vacance est de 8%.

Le parc ancien de bâtiments représente plus de la moitié des dépenses énergétiques.

Le PCAET met en avant que ce parc ancien de logements (67 500 logements en 2015) constitue le 1^{er} poste de dépense énergétique avec 32% du total, soit près de 77 millions d'€ dépensés chaque année. En y ajoutant le parc tertiaire, les bâtiments représentent 55% des consommations énergétiques, soit 135 millions d'€. Le principal poste de dépense pour les bâtiments est celui du chauffage. Le Grand Chambéry a fait de la rénovation du parc de logements, l'une de ses priorités de sa politique de transition énergétique. Celle-ci s'est traduite par la mise en place d'une plateforme locale de la rénovation, mon PASS'RENOV.

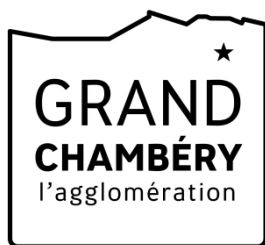
Pour accompagner cela, Grand Chambéry utilise le document d'urbanisme (PLUi HD), applicable pour les 38 communes de l'agglomération, et notamment son règlement, qui encadre toute demande d'autorisation d'urbanisme.

Description

L'article 6 du règlement du PLUi HD autorise un dépassement de 20% des règles relatives au gabarit (hauteur, emprise au sol...) qui peut être autorisé au titre de l'article L.151-28 alinéa 3° du code de l'urbanisme, pour les rénovations atteignant l'ensemble des postes du Référentiel thermique de mon PASS'RENOV.

Cette exemplarité énergétique doit être justifiée par une attestation délivrée par un maître d'œuvre en charge de la conception de l'opération conformément à l'article R. 431-18 du code de l'urbanisme.

Indicateurs de suivi opérationnels		Indicateur clé	
X.1s	Nombre de projets éligibles	Nom	Quantification des m ² en bonus
X.2s	Quantification des m ² en bonus	Fournisseur	GC / Direction de l'urbanisme
X.3s	MWh économisés	Origine/Source	A définir
X.4s	Matériaux employés	Mode calcul	A définir
X.5s		Fréquence	Annuelle



Axe	2	Piloter un bâti performant, sain et agréable
Orientation	2.7	Des constructions neuves exemplaires
Action	2.7.7	Structurer une filière bois pour la rénovation

Critères d'efficacité				Scénarii				
Qualité de l'air	0	Séquestration carbone	10	1	Consommer mieux	5	Favoriser l'adaptation aux effets du changement climatique	X
Emissions de GES	1	Adaptation au changement climatique	5	2	S'appuyer sur les ressources locales	6	Améliorer le cadre de vie et la qualité de l'air	
Objectif TEPOS	2			3	S'appuyer sur l'innovation		Agir vite !	X
Label efficacité : E+++				4	Changer les comportements	X	7	Priorité PCAET : P1

Organisation			
<i>Document(s) de référence</i> Charte forestière volet B		Niveau d'implication de Grand Chambéry N+++	
<i>Portage de l'action</i> Direction urbanisme - Service AAD et Service Habitat PNR		<i>Cibles</i> Les projets de rénovations accompagnés par mon PASS'RENOV	
<i>Partenaires</i> Entreprises du BTP, promoteurs, professionnels de la filière bois		<i>Calendrier</i> 2019-2024	
		<i>Budget</i> 1 000 €/ an	

Contexte

Les diagnostics montrent que le parc immobilier du territoire n'est pas performant : une grande partie des logements a été construite avant la première réglementation thermique de 1973. Aussi la massification de la rénovation du secteur résidentiel est un enjeu majeur.

La rénovation et la réhabilitation des bâtiments et logements permettent d'en améliorer le confort thermique et acoustique, tout en bénéficiant d'une meilleure qualité de l'air intérieur.

Le bois est un matériau qui possède de nombreuses qualités techniques et structurelles permettant d'atteindre une haute performance énergétique. Il est particulièrement adapté à une utilisation en rénovation et extension du bâti ou encore pour l'aménagement et la rénovation thermique dans les secteurs du logement ou des bâtiments tertiaires et publics.

De plus, la structuration d'une filière bois de proximité pour la rénovation durable, de l'arbre à la poutre, permet de soutenir l'emploi local, en améliorant la facture énergétique des habitants et le bilan carbone du territoire.

Description

- Animation de la filière : mettre en relation les entreprises de première et seconde transformation du bois avec les entreprises de la rénovation énergétique, pour rendre compatible l'offre de produits avec les besoins.
- Massifier et encourager l'utilisation de bois local dans la rénovation grâce à la plateforme de rénovation énergétique mon PASS'RENOV.
- Promouvoir l'utilisation du bois local pour la rénovation, l'aménagement, l'extension des logements auprès des bailleurs sociaux, des particuliers et des entreprises.

Indicateurs de suivi opérationnels		Indicateur clé	
X.1s	Nombre de journées d'animation de filière organisées	Nom	Volume de bois local utilisés en rénovation
X.2s	Nombre de projets collectifs bois local rénovés sur le territoire	Fournisseur	GC / Direction de l'urbanisme
X.3s	Volume de bois local utilisés en rénovation	Origine/Source	A définir
X.4s	Points de vente bois local	Mode calcul	A définir
X.5s		Fréquence	Annuelle



Axe	2	Piloter un bâti performant, sain et agréable
Orientation	2.7	De la rénovation ambitieuse
Action	2.7.8	Modernisation de l'éclairage public

Critères d'efficacité				Scénarii				
Qualité de l'air	0	Séquestration carbone	0	1	Consommer mieux	5	Favoriser l'adaptation aux effets du changement climatique	
Emissions de GES	3	Adaptation au changement climatique	0	2	S'appuyer sur les ressources locales	6	Améliorer le cadre de vie et la qualité de l'air	
Objectif TEPOS	3			3	S'appuyer sur l'innovation		Agir vite !	X
Label efficacité : E++				4	Changer les comportements	7	Priorité PCAET : P3	

Organisation			
Document(s) de référence Délibération participation financière SDES Contrat vert et bleu du CISALB (actions 27 28 et 29)			Niveau d'implication de Grand Chambéry N+
Portage de l'action SDES Communes		Cibles Communes et intercommunalités	Calendrier Révision annuelle
Partenaires PNRMB, PNRC LPO Grand Chambéry Département de Savoie et Région			Budget 90 000 € / an

Contexte

Les installations d'éclairage public des collectivités de Savoie sont la plupart du temps vieillissante voire vétustes. Les communes et leurs intercommunalités de rattachement viennent à s'intéresser à cette problématique lorsque des aspects sécuritaires émergent (mise en danger du public ou des personnes amenés à intervenir sur les installations) ou bien lorsqu'un potentiel d'économie d'énergie apparaît.

Le Contrat Vert et Bleu du Cisalb prévoit la mise en place d'une Trame noire au niveau du corridor Sud Lac (sur les communes de La Motte-Servolex et Sonnaz) et du Corridor Bauges Chartreuse (Saint-Jeoire-Prieuré, St Baldoph, et Challes-les-Eaux), ainsi que des études biodiversité/trame noire dans les parcs d'activité

Le PNRMB a initié une stratégie lumière avec un programme Leader « éclairage raisonné pour ciel étoilé ». dans ce cadre, le PNRMB complète les financements du SDES pour la modernisation de l'éclairage public et propose des actions de sensibilisation (communes, public...)

Le PNRC et le PNRMB mène un projet de coopération avec d'autres parcs, pour éditer un guide de préconisation de l'extinction de l'éclairage public, à destination des Elus notamment.

Description

Le SDES a mis en place des participations financières diverses pour les prestations et travaux réalisés par ses communes adhérentes, afin d'assister ces dernières dans l'efficacité énergétique de leur patrimoine et/ou l'amélioration du cadre de vie de leurs habitants.

L'objectif est de remplacer hors Chambéry 500 points lumineux. En intégrant Chambéry, le changement de 700 points/an serait un bel objectif sur la durée du PCAET.

Le CISALB prévoit le lancement d'un appel à candidature à destination des communes pour les travaux sur les trames noires.

Indicateurs de suivi opérationnels		Indicateur clé	
X.1s	Nombre de points lumineux remplacés	Nom	MWh économisés par les travaux, extinction et aménagements
X.2s	Nombre d'horloges astronomiques installées	Fournisseur	SDES
X.3s	MWh économisés par la commune	Origine/Source	A définir
X.4s	Incidence financière pour la commune	Mode calcul	nbre de points lumineux
X.5s	Linéaire de Trame noire aménagé	Fréquence	Annuelle



Axe	2	Piloter un bâti performant, sain et agréable
Orientation	2.8	L'utilisateur comme acteur de ses consommations
Action	2.8.1	Faciliter l'accès à la donnée des consommations

Critères d'efficacité				Scénarii			
Qualité de l'air	2	Séquestration carbone	0	1	Consommer mieux	5	Favoriser l'adaptation aux effets du changement climatique
Emissions de GES	3	Adaptation au changement climatique	0	2	S'appuyer sur les ressources locales	6	Améliorer le cadre de vie et la qualité de l'air
Objectif TEPOS	3			3	S'appuyer sur l'innovation	X	Agir vite !
Label efficacité : E++				4	Changer les comportements	X	Priorité PCAET : P2

Organisation			
<i>Document(s) de référence</i>		Niveau d'implication de Grand Chambéry N+	
<i>Portage de l'action</i> Gestionnaires de réseaux (GRDF, ENEDIS, SCDC)		<i>Cibles</i> GRDF : 95% des compteurs installés fin 2022 ENEDIS : déploiement entre 2019 et 2021 SCDC : consommateurs raccordés au chauffage urbain	
<i>Partenaires</i> Bailleurs sociaux, communes, Grand Chambéry		<i>Budget</i> GRDF : 2 M€ ENEDIS : 1,67 M€ SCDC : non transmis	

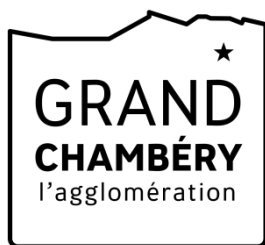
Contexte

La réduction des consommations d'électricité et de gaz par les clients sera favorisée par la connaissance que peuvent désormais avoir les ménages de leur consommation énergétique. Cet accès à l'information est rendu possible par le déploiement en masse de la pose des compteurs intelligents qui permettent d'avoir la vision temps réel de la consommation d'électricité ou de gaz (courbe de charge et consommation journalière).
Les objectifs de ce déploiement sont : - Développer la maîtrise de l'énergie par la mise à disposition plus fréquente de données de consommations.
- Améliorer la satisfaction des clients grâce au relevé à distance automatique et quotidien des données.

Description

- Pour GRDF : l'objectif de déploiement généralisé des compteurs communicants est de 95% des clients gaz équipés fin 2022. Le territoire compte 23 000 compteurs gaz.
- Pour ENEDIS : chaque client consommateur d'électricité peut se créer son compte personnel sur le portail client ENEDIS et ainsi accéder à sa consommation d'électricité. S'il est équipé d'un compteur Linky, les données sont précises sur la quantité d'électricité consommée selon les moments de la journée et sur la consommation journalière du point de livraison.
- Pour SCDC : déploiement d'un portail informatique (ENGIE Direct) à destination des abonnés pour leur permettre d'interagir avec SCDC et d'accéder à certaines informations. Ils peuvent par ce portail envoyer des demandes d'interventions, consulter l'historique des interventions de travaux et / ou de maintenance, stocker certains documents, accéder à leurs factures et données de consommation (envoi des factures par voie dématérialisée et disponibilité des équipes SCDC pour transmission des données utiles aux abonnés).

Indicateurs de suivi opérationnels		Indicateur clé	
X.1s	% des compteurs gaz communicants installés par commune	Nom	% des compteurs communicants en gaz, électricité nombre d'abonnés au portail
X.2s	% des compteurs électriques communicants installés par commune	Fournisseur	Gestionnaires de réseaux
X.3s	% de compteurs SCDC communicants installés par commune	Origine/Source	A définir
X.4s	% d'abonnés utilisant le portail informatique ENGIE Direct	Mode calcul	A définir
X.5s		Fréquence	Annuelle



Axe	2	Piloter un bâti performant, sain et agréable
Orientation	2.8	L'utilisateur comme acteur de ses consommations
Action	2.8.2	Développer l'assistance à maîtrise d'usage du bâtiment

Critères d'efficacité				Scénarii					
Qualité de l'air	3	Séquestration carbone	0	1	Consommer mieux	X	5	Favoriser l'adaptation aux effets du changement climatique	
Emissions de GES	4	Adaptation au changement climatique	0	2	S'appuyer sur les ressources locales		6	Améliorer le cadre de vie et la qualité de l'air	
Objectif TEPOS	4			3	S'appuyer sur l'innovation			7	Agir vite !
Label efficacité : E++				4	Changer les comportements	X		Priorité PCAET : P3	

Organisation				
<i>Document(s) de référence</i>			Niveau d'implication de Grand Chambéry	N+
<i>Portage de l'action</i> SCDC		<i>Cibles</i> Tout type de consommateurs raccordés au chauffage urbain Les locataires des parcs public et privé		<i>Calendrier</i> 2017 - 2023
<i>Partenaires</i> Bailleurs sociaux, Grand Chambéry, communes, Région AURA Ville de Chambéry Espace Info Energie, ADIL				<i>Budget</i> Non chiffré

Contexte

SCDC vise à informer un public large en ouvrant ses portes au plus grand nombre, par l'accueil de groupes, l'organisation de portes ouverte, la participation à des événements. Le but de ces événements est de sensibiliser au fonctionnement du réseau de chaleur, à la nécessité de limiter les consommations d'énergie et pour rappeler les bonnes pratiques à appliquer au quotidien pour avoir une consommation d'énergie responsable.

Description

Les actions mises en œuvre par SCDC pour contribuer à une consommation d'énergie responsable :

- Mise à disposition des usagers du chauffage urbain d'un Guide de l'Usager qui permet d'expliquer le fonctionnement du réseau de chaleur de Chambéry sur les volets : technique, facturation, environnementale. Ce guide, disponible en version papier ou numérique, comporte également une double page qui délivre quelques éco-gestes à appliquer au quotidien et qui permettent d'optimiser les consommations de chauffage, eau...
- Faire profiter de l'expertise SCDC aux clients industriels du chauffage urbain, en proposant des solutions de rationalisation de leur consommation énergétique et de qualité d'eau (revue énergétique avec recommandation des consommations du bâtiment).

Indicateurs de suivi opérationnels		Indicateur clé	
X.1s	Nb de clients industriels accompagnés	Nom	Nb de kWh économisés
X.2s	Nb de bâtiments bénéficiaires	Fournisseur	SDCE
X.3s	Nb de kWh économisés	Origine/Source	A définir
X.4s		Mode calcul	A définir
X.5s		Fréquence	Annuelle



Axe	2	Piloter un bâti performant, sain et agréable
Orientation	2.8	L'utilisateur comme acteur de ses consommations
Action	2.8.3	Traduire l'information pour le consommateur

Critères d'efficacité				Scénarii			
Qualité de l'air	1	Séquestration carbone	0	1	Consommer mieux	5	Favoriser l'adaptation aux effets du changement climatique
Emissions de GES	3	Adaptation au changement climatique	0	2	S'appuyer sur les ressources locales	6	Améliorer le cadre de vie et la qualité de l'air
Objectif TEPOS	2			3	S'appuyer sur l'innovation		Agir vite !
Label efficacité : E++				4	Changer les comportements	X	7

Organisation			
<i>Document(s) de référence</i> Projet Compteur communiquant Gaz		Niveau d'implication de Grand Chambéry	N+
<i>Portage de l'action</i> Gestionnaires de réseaux (GRDF, ENEDIS, SCDC) Bailleurs sociaux		<i>Cibles</i> Abonnés des fournisseurs d'énergie (électricité, gaz, chauffage urbain)	<i>Calendrier</i> 2020 - 2025
<i>Partenaires</i> Communes Grand Chambéry			<i>Budget</i> Non chiffré

Contexte

Le consommateur a désormais la possibilité d'avoir une connaissance précise de sa consommation d'électricité ou de gaz selon les moments de la journée, à la semaine, au mois. Il peut également comparer sa consommation avec des ménages au profil similaire.

Un guide de l'usager du réseau de chauffage urbain de Chambéry présente le fonctionnement du réseau, la composition de la facture énergétique et détaille les éco-gestes du quotidien pour faire des économies.

Description

- Pour GRDF : les compteurs communicants donnent accès au site "Ma consommation Gaz", ce site permet d'accéder aux fonctions suivantes :
 - suivre l'évolution des consommations au jour le jour ;
 - télécharger ces données de consommations ;
 - fixer un niveau de consommation et recevoir un message en cas de dépassement
 - comparer sa consommation à celles de profils similaires.
- Pour ENEDIS : afin de réduire sa consommation d'électricité, le consommateur peut mettre en place de nouvelles habitudes de vie ayant pour effet de diminuer sa consommation et sa facture. De nombreux conseils et éco-gestes sont disponibles sur youtube : optimisation des heures creuses en différant l'usage en HC, utilisation des couvercles pour la cuisson, mise hors tension des appareils, etc...
- Pour SCDC : chaque client abonné a accès à la plateforme Web indiquant les consommations des 12 derniers mois avec possibilité d'extraction des données, l'historique et l'état d'avancement des interventions.

Indicateurs de suivi opérationnels		Indicateur clé	
X.1s	% des compteurs gaz communicants installés par commune	Nom	% des compteurs communicants en gaz, électricité et chauffage urbain
X.2s	% des compteurs électriques communicants installés par commune	Fournisseur	Gestionnaires de réseaux
X.3s	% de compteurs SCDC communicants installés par commune	Origine/Source	A définir
X.4s		Mode calcul	A définir
X.5s		Fréquence	Annuelle



Axe	2	Piloter un bâti performant, sain et agréable
Orientation	2.8	L'utilisateur comme acteur de ses consommations
Action	2.8.4	Faciliter la révision des puissances souscrites

Critères d'efficacité				Scénarii				
Qualité de l'air	0	Séquestration carbone	0	1	Consommer mieux	5	Favoriser l'adaptation aux effets du changement climatique	
Emissions de GES	0	Adaptation au changement climatique	0	2	S'appuyer sur les ressources locales	6	Améliorer le cadre de vie et la qualité de l'air	
Objectif TEPOS	2			3	S'appuyer sur l'innovation	X	7	Agir vite !
				4	Changer les comportements			
Label efficacité : E+				Priorité PCAET : P3				

Organisation				
<i>Document(s) de référence</i> Schéma directeur - Assurer la qualité et la satisfaction des usagers			Niveau d'implication de Grand Chambéry	N+
<i>Portage de l'action</i> SCDC		<i>Cibles</i> Tout type de consommateurs raccordés au chauffage urbain	<i>Calendrier</i> 2017 - 2023	
<i>Partenaires</i> Ville de Chambéry			<i>Budget</i> Non chiffré	

Contexte

Afin d'accompagner les efforts des abonnés sur leurs consommations énergétiques qui conduisent généralement à un besoin moins important de puissance, SCDC propose des processus de vérification et révision des puissances souscrites conformément aux mécanismes prévus par la Délégation de Service Public.

Description

Pour s'adapter à certaines contraintes particulières SCDC a mis en place un système de limitation des puissances. Ce mécanisme nécessite une instrumentation des points de livraison.

Indicateurs de suivi opérationnels		Indicateur clé	
X.1s	Nb de bâtiments instrumentés	Nom	Nb de bâtiments instrumentés
X.2s	Quantité de kWh économisés	Fournisseur	SCDC
X.3s		Origine/Source	A définir
X.4s		Mode calcul	A définir
X.5s		Fréquence	Annuelle



Axe	2	Piloter un bâti performant, sain et agréable
Orientation	2.9	Améliorer la qualité de l'air et lutter contre la précarité énergétique
Action	2.9.1	Mise en œuvre d'un fonds Air / Bois pour accélérer la mutation des dispositifs de chauffage anciens (appareils bois peu performants)

Critères d'efficacité				Scénarii						
Qualité de l'air	10	Séquestration carbone	-1	1	Consommer mieux	X	5	Favoriser l'adaptation aux effets du changement climatique		
Emissions de GES	6	Adaptation au changement climatique	5	2	S'appuyer sur les ressources locales	X	6	Améliorer le cadre de vie et la qualité de l'air	X	
Objectif TEPOS	6			3	S'appuyer sur l'innovation			7	Agir vite !	X
Label efficacité : E+++				4	Changer les comportements			Priorité PCAET : P2		

Organisation			
Document(s) de référence Convention cadre pour l'amélioration de la qualité de l'air Grand Chambéry / Région		Niveau d'implication de Grand Chambéry N+++	
Portage de l'action Direction de l'urbanisme - Service AAD		Cibles Particuliers utilisant un poêle à bois peu performant	
Partenaires ASDER Grand Annecy		Calendrier 2019 - 2022	
		Budget 30 000 €/ an (F) 1 305 000 € (I)	

Contexte

La rénovation du parc d'appareils de chauffage au bois peu performants est un enjeu important pour l'amélioration de la qualité de l'air car il est à l'origine de 96% des émissions de PM10 dans les émissions dues au chauffage. Ces émissions de particules fines liées au chauffage au bois dépendent de nombreux paramètres : le type de combustible, le type d'équipement et son niveau de performance, la qualité du bois et les conditions d'utilisation de l'appareil de chauffage. Les foyers ouverts, inserts fermés et poêles d'avant 2002 fonctionnant au bois-bûches sont les systèmes de chauffage domestique les plus polluants. Les chaudières et poêles à granulés sont les systèmes de chauffage bois les moins émissifs en particules. Une étude de préfiguration réalisée en mars 2019 permet de connaître l'état initial du parc de chauffage à bois du territoire et dimensionner le fonds d'aide au remplacement des appareils peu performants.

Description

- Fonds Air/Bûches : permettre le remplacement de 305 poêles à bois peu performants par des appareils labellisés flamme verte 7 étoiles.
Cibles : particuliers uniquement, en priorité sur les résidences principales.
Montant de la prime poêle : 1 000 €/ logement.
- Fonds Air/Granulés : permettre le remplacement de 550 poêles à bois peu performants par des appareils bois granulés.
Cibles : particuliers uniquement, en priorité sur les résidences principales.
Montant de la prime poêle : 2 000 €/ logement.
- Communication : une stratégie de communication est à déployer pour faire connaître le dispositif auprès des particuliers. Réalisation d'outils de communication dédiés.
- Animation de filière : poursuite de la structuration et animation de la filière bois-énergie (Charte forestière).

Indicateurs de suivi opérationnels		Indicateur clé	
X.1s	Nombre de dispositifs peu performants remplacés	Nom	Nombre de dispositifs peu performants remplacés
X.2s	Nombre de poêles bois granulés installés	Fournisseur	GC / Direction de l'urbanisme
X.3s		Origine/Source	A définir
X.4s		Mode calcul	A définir
X.5s		Fréquence	Annuelle



Axe	2	Piloter un bâti performant, sain et agréable
Orientation	2.9	Améliorer la qualité de l'air et lutter contre la précarité énergétique
Action	2.9.4	Diagnostics énergie sociotechniques à domicile

Critères d'efficacité				Scénarii						
Qualité de l'air	5	Séquestration carbone	0	1	Consommer mieux	X	5	Favoriser l'adaptation aux effets du changement climatique		
Emissions de GES	5	Adaptation au changement climatique	3	2	S'appuyer sur les ressources locales		6	Améliorer le cadre de vie et la qualité de l'air		
Objectif TEPOS	3			3	S'appuyer sur l'innovation				Agir vite !	X
Label efficacité : E+++				4	Changer les comportements	X	7	Priorité PCAET : P2		

Organisation			
Document(s) de référence AMI French Impact		Niveau d'implication de Grand Chambéry N+++	
Portage de l'action Direction de l'urbanisme – Service Politique de la Ville		Cibles Ménages en situation de précarité énergétique identifiés par les services sociaux et les bailleurs sociaux mais aussi par les services d'aide à domicile	
Partenaires Conseil départemental de la Savoie (co-pilote SLIME) Les services sociaux du Département Les bailleurs sociaux Les régies de quartier : Régie Plus et Régie Coup de pouce et l'ASDER		Calendrier 2020 - 2022 Budget Année 1 : 40 000 € (60 diag) Année 2 : 48 000 (80 diag) Année 3 : 58 000 € (100 diag)	

Contexte

Le CD73 est chargé de piloter le dispositif SLIME (service local d'intervention à la maîtrise de l'énergie) porté par le CLER. La méthodologie SLIME consiste à :

- sensibiliser et impliquer les « donneurs d'alerte » locaux en leur proposant une procédure simple de signalement,
- effectuer des visites à domicile (par un « ambassadeur énergie ») pour identifier les ménages concernés (contexte, factures, qualification du bâti), et leur fournir des conseils (éco-gestes) et des petits équipements d'économies d'eau et d'énergie,
- orienter les ménages vers des solutions durables et locales leur permettant de sortir de la précarité énergétique (demande de logement dans le parc public, accès aux financements pour travaux de rénovation thermique...),
- mobiliser et impliquer les acteurs du territoire, grâce à un animateur SLIME désigné par la collectivité.

Une convention entre le CD73 et Grand Chambéry (1/12/19>31/03/21) permet d'expérimenter ce programme avec les acteurs locaux. en faisant. L'expérimentation consiste à réaliser des diagnostics pour des ménages en situation de précarité énergétique, accompagnés de recommandations (sensibilisation aux éco-gestes) et de petits travaux d'amélioration réalisés gratuitement (comme par exemple poser un mousseur sur les robinets d'eau, installer des ampoules basse consommation...)

L'originalité du projet réside dans le fait que les personnes chargées des diagnostics seront des salariés en insertion, embauchés par les deux régies de quartier de Chambéry et formés avec l'appui technique de l'ASDER..

Ainsi, au travers de ce projet, divers enjeux sociaux et environnementaux seront traités en transversal : logement des personnes défavorisées / climat, transition énergétique / emploi, insertion, ESS.

Description

- Le Département de la Savoie :
 - Anime le réseau de donneurs d'alerte sur tout le territoire.
 - Coordonne les orientations des ménages post-visite.
 - Assure l'interface administrative avec le CLER pour récupérer les subventions issues des CEE.
 - Grand Chambéry :
 - Participe au repérage et aux choix d'orientation des ménages.
 - Contractualise avec les prestataires chargés des visites.
 - Les bailleurs sociaux (Cristal habitat en année 1 et d'autres ensuite) :
 - Contribuent au repérage des ménages : chargés de secteur, de patrimoine, service recouvrement...
 - Cofinancent des prestations de visite.
 - Les régies de quartiers : réalisent les visites à domicile et le reporting à l'attention des prescripteurs, du CLER (via l'outil solidiag) et du commanditaire:
- Objectif en année pleine d'activité :
- Année 1 : 60 ménages dont 1/3 localisés sur Chambéry centre (car habitat ancien assez dégradé), 1/3 en quartier prioritaire de la politique de la ville et 1/3 en milieu rural (communes de l'ancien EPCI Cœur des Bauges).
 - Année 2 : 80 ménages.

Indicateurs de suivi opérationnels		Indicateur clé	
X.1s	Nombre de ménages repérés	Nom	Nombre de ménages bénéficiaires du diagnostic
X.2s	Nombre de ménages bénéficiaires du diagnostic	Fournisseur	GC / Direction de l'urbanisme
X.3s		Origine/Source	A définir
X.4s		Mode calcul	A définir
X.5s		Fréquence	Annuelle



Axe	3	La végétation au service de l'adaptation au changement climatique
Orientation	3.10	Des outils pour améliorer l'empreinte carbone
Action	3.10.1	Préservation des zones agricoles, zones humides, forêts par des outils réglementaires (PLUi, ZAP, PAEN...)

Critères d'efficacité				Scénarii				
Qualité de l'air	0	Séquestration carbone	10	1	Consommer mieux	5	Favoriser l'adaptation aux effets du changement climatique	X
Emissions de GES	0	Adaptation au changement climatique	10	2	S'appuyer sur les ressources locales	6	Améliorer le cadre de vie et la qualité de l'air	X
Objectif TEPOS	0			3	S'appuyer sur l'innovation		Agir vite !	X
Label efficacité : E+++				4	Changer les comportements	7	Priorité PCAET : P2	

Organisation				
Document(s) de référence Schéma agricole, Plan d'action en faveur des zones humides, Charte forestière			Niveau d'implication de Grand Chambéry	N+
Portage de l'action Direction urbanisme - Service AAD		Cibles Communes, agriculteurs, forestiers, propriétaires fonciers		Calendrier 2020 - 2025
Partenaires Direction urbanisme - Service planification et service ADS CISALB Profession agricole et Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc - Pôle Forêt ONF PNR Chartreuse et PNR Massif des Bauges		Budget Non chiffrable		

Contexte

Grand Chambéry est une agglomération nature, où seulement 10% du territoire sont urbanisés :

- 25% de zones agricoles ;
- 57% de forêts
- 8% d'espaces naturels, dont 823 ha zones humides.

Ces espaces naturels, agricoles et forestiers présentent des enjeux économiques et environnementaux (productions agricoles et alimentaires, stockage de carbone, maîtrise du cycle de l'eau, corridors biologiques...) qui sont souvent relégués au second plan par rapport aux besoins de développement du territoire (logements, économie...).

Le PLUi HD prône une utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des sites, milieux et paysages naturels.

Description

Prise en compte et préservation par le biais du PLUi HD et des outils réglementaires des espaces naturels et agricoles et des services écosystémiques associés (OAP Forêt notamment).

Accompagnement pour la définition des mesures compensatoires aux projets d'aménagement des collectivités impactant des zones humides (ou autres espaces naturels) et déclinaison de la mise en œuvre opérationnelle après signature d'une convention financière.

Veiller à intégrer et à mettre en corrélation les besoins d'aménagement pour l'exploitation forestière (desserte, plateformes de dépôts) et le règlement d'urbanisme.

Suivre l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'aménagement de la forêt communale pour anticiper et faire le lien avec les documents d'urbanisme.

Indicateurs de suivi opérationnels		Indicateur clé	
X.1s	Nombre de projets impactant des espaces naturels	Nom	Surfaces préservées par des outils réglementaires
X.2s	Surface de zones humides détruites et restaurées	Fournisseur	GC / Direction de l'urbanisme
X.3s	Surfaces préservées par des outils réglementaires	Origine/Source	A définir
X.4s	Etudes préalables, impacts environnementaux	Mode calcul	zones A et N et zones humides
X.5s	Concertation avec les acteurs forestiers et les communes dans le cadre de l'OAP Forêt, nombre de réunions	Fréquence	Annuelle



Axe	3	La végétation au service de l'adaptation au changement climatique
Orientation	3.10	Des outils pour améliorer l'empreinte carbone
Action	3.10.2	Communiquer sur l'exploitation forestière et l'utilisation du bois.

Critères d'efficacité				Scénarii			
Qualité de l'air	0	Séquestration carbone	0	1	Consommer mieux	5	Favoriser l'adaptation aux effets du changement climatique
Emissions de GES	0	Adaptation au changement climatique	5	2	S'appuyer sur les ressources locales	6	Améliorer le cadre de vie et la qualité de l'air
Objectif TEPOS	2			3	S'appuyer sur l'innovation		Agir vite !
				4	Changer les comportements	X	7
Label efficacité : E++							

Organisation			
<i>Document(s) de référence</i> Charte forestière Volet B		Niveau d'implication de Grand Chambéry N++	
<i>Portage de l'action</i> Direction urbanisme - Service AAD PNR		<i>Cibles</i> Habitants, promoteurs, constructeurs, collectivités	<i>Calendrier</i> 2019 - 2024
<i>Partenaires</i> Association des communes forestières, Scieurs locaux, charpentiers, constructeurs bois, Fibois, Pôle Excellence Bois, PNR, CIBC, Département de la Savoie, organismes de formation du bois			<i>Budget</i> GC : 2 000 €/ an PNRC et PNRMB : environ 45 000€/an (événements, visites)

Contexte

Il existe une faible offre locale en bois construction certifiée. Redonner au bois local des parts de marché grâce à la mise en place d'une offre bois construction certifiée, Bois des Alpes, Bois Qualité Savoie, AOC Bois de Chartreuse (2018). Sensibiliser les habitants et les entreprises locales à l'utilisation de bois locaux.

Description

- Organiser sur le territoire une réflexion sur l'ensemble des acteurs de la filière-bois sur la possibilité de mettre sur le marché local une offre bois-construction certifiée bois locaux.
- Mettre en avant les bois locaux et les savoir-faire de nos entreprises pour mieux lutter contre la concurrence internationale.
 - Permettre aux collectivités et aux particuliers de construire en bois de pays pour conserver la valeur ajoutée du produit bois sur le territoire.
 - Des dispositifs sont animés par les Parcs : « Vis ma vie de bûcherons » ou « vis ma vie d'artisans », accueil de visiteurs en forêt départementale d'Aillon, animation lors de la journée internationale de la forêt, exposition de photos, stand bois construction dans les salons, voyages d'études, ...

Indicateurs de suivi opérationnels		Indicateur clé	
X.1s	Nombre d'entreprises certifiées ou labellisées	Nom	nombre de personnes sensibilisées
X.2s	Nombre de bâtiments construits en bois locaux	Fournisseur	GC / Direction de l'urbanisme
X.3s	Volume de bois certifié utilisé dans la construction	Origine/Source	PNRC et PNRMB
X.4s		Mode calcul	participants/visiteurs enregistrés
X.5s		Fréquence	Annuelle



Axe	3	La végétation au service de l'adaptation au changement climatique
Orientation	3.10	Des outils pour améliorer l'empreinte carbone
Action	3.10.3	Sensibilisation et communication sur les services rendus par les écosystèmes

Critères d'efficacité				Scénarii			
Qualité de l'air	3	Séquestration carbone	0	1	Consommer mieux	5	Favoriser l'adaptation aux effets du changement climatique
Emissions de GES	0	Adaptation au changement climatique	7	2	S'appuyer sur les ressources locales	6	Améliorer le cadre de vie et la qualité de l'air
Objectif TEPOS	0			3	S'appuyer sur l'innovation		Agir vite !
Label efficacité : E++				4	Changer les comportements	X	Priorité PCAET : P3

Organisation			
Document(s) de référence Contrat Vert et Bleu		Niveau d'implication de Grand Chambéry	N+
Portage de l'action CISALB (opérateur FRAPNA Savoie)		Cibles Elus et grand public	Calendrier 2020 - 2024
Partenaires Grand Chambéry, Conservatoire des espaces naturels de Savoie, Ligue pour la protection des oiseaux, FNE Savoie Région AURA, CD 73			Budget 67 000 €

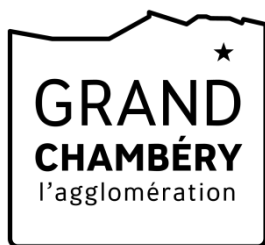
Contexte

La disparition des habitats et leur fragmentation sont considérées par les scientifiques comme les principales causes d'atteinte à la biodiversité. Face à ce constat, une approche de type Trame Verte et Bleue permet de favoriser les déplacements et les capacités adaptatives des espèces et des écosystèmes en limitant la fragmentation de ces derniers, en résorbant les freins et barrières aux échanges entre réservoirs de biodiversité. Cette approche plus « intégrée » à l'échelle d'un territoire permet d'aborder en même temps le développement des territoires et la conservation de la nature. Au-delà de la conservation des espèces et des habitats, la mise en place de la Trame Verte et Bleue doit permettre de mettre en valeur les services écosystémiques apportés par ces milieux naturels fonctionnels (protection des ressources en eau, régulation du régime hydrique, stockage de carbone, qualité du cadre de vie, paysages, etc.). Le contrat Vert et Bleu est un outil opérationnel de la Région au service des territoires. Il est destiné à mettre en œuvre des actions pour préserver et remettre en état la Trame Verte et Bleue du territoire concerné. Il s'agit d'une démarche multi-partenariale permettant de soutenir les acteurs locaux pendant 5 ans. Cette démarche est portée obligatoirement par une collectivité/EPCI. Le territoire du bassin versant du lac du Bourget a été identifié comme zone prioritaire d'intervention du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) et à ce titre est éligible à un contrat Vert et Bleu.

Description

- Le Contrat Vert et Bleu comprendra un volet « sensibilisation et communication » dans lequel plusieurs maîtres d'ouvrage proposent des actions permettant de sensibiliser les élus et le grand public sur l'importance de préserver des réservoirs de biodiversité (espaces où la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée) et les corridors écologiques reliant de manière fonctionnelle les réservoirs de biodiversité.
- Ces actions prendront la forme de visites sur le terrain, de vidéos, de conférences, de chantiers participatifs, d'ateliers pédagogiques, etc.

Indicateurs de suivi opérationnels		Indicateur clé	
X.1s	Nombre d'élus sensibilisés	Nom	Nombre d'habitants du territoire sensibilisés
X.2s	Nombre d'habitants du territoire sensibilisés	Fournisseur	CISALB
X.3s		Origine/Source	A définir
X.4s		Mode calcul	A définir
X.5s		Fréquence	Annuelle



Axe	3	La végétation au service de l'adaptation au changement climatique
Orientation	3.10	Des outils pour améliorer l'empreinte carbone
Action	3.10.4	Une forêt multifonctionnelle à partager.

Critères d'efficacité				Scénarii				
Qualité de l'air	0	Séquestration carbone	8	1	Consommer mieux	5	Favoriser l'adaptation aux effets du changement climatique	
Emissions de GES	0	Adaptation au changement climatique	7	2	S'appuyer sur les ressources locales	6	Améliorer le cadre de vie et la qualité de l'air	X
Objectif TEPOS	0			3	S'appuyer sur l'innovation		Agir vite !	X
Label efficacité : E+++				4	Changer les comportements	7	Priorité PCAET : P2	

Organisation			
<i>Document(s) de référence</i> Charte forestière volet B		Niveau d'implication de Grand Chambéry N+	
<i>Portage de l'action</i> Direction urbanisme - Service AAD PNR		<i>Cibles</i> Habitants, collectivités, acteurs forestiers, naturalistes	<i>Calendrier</i> 2019 - 2024
<i>Partenaires</i> ONF Communes forestières ARA, Communes, DDT 73			<i>Budget</i> PNR : 15 000 € / an GC : 3 000 € / an

Contexte

La forêt est « multifonctionnelle ». Cette caractéristique est reconnue depuis les lois de 1999 (ex : loi d'orientation forestière) et confortée par la loi d'avenir de 2014 dans la notion de « massif forestier » considéré comme le périmètre pertinent d'action publique. En plus de son rôle de production de bois et d'accueil du public, la forêt joue un rôle majeur pour :

- Capter le CO₂ (1 m³ de bois consomme environ 1 tonne de CO₂).
- Héberger des espèces animales et végétales diversifiées.
- Prévenir l'érosion et les glissements de terrain / chutes de blocs.
- Capter et filtrer l'eau.

Ce caractère multifonctionnel de la forêt se traduit par un ensemble complexe d'interactions que la planification doit organiser en cohérence avec la charte forestière, les plans de gestions, et autres outils d'actions publiques sur les espaces forestiers et la filière bois.

Dans les forêts de montagne ou dans les forêts périurbaines, le partage de l'espace forestier doit s'organiser pour prévenir les conflits et coordonner les interventions en cas de chantiers forestiers, incendies ou risques naturels impliquant une fermeture au public.

Description

- Mettre en lien les acteurs du monde forestier, pour partager les initiatives et les réalisations et permettre un dialogue entre les utilisateurs urbains et ruraux de la forêt.
- Inventaire des points noirs présentant des risques de conflits d'usage en forêt.
- Favoriser les démarches de concertation et la définition d'un plan de gestion des usages et risques naturels en forêt.
- Favoriser la mise en place de panneaux de chantiers forestiers qui expliquent les usages et la destination des bois exploités : bois construction, bois-énergie, bois d'industrie.
- Communiquer sur l'exploitation forestière et l'utilisation du bois.

Indicateurs de suivi opérationnels		Indicateur clé	
X.1s	Nombre de réunions de concertation	Nom	Nombre de réunions de concertation
X.2s	Réalisation inventaire des points noirs	Fournisseur	GC / Direction de l'urbanisme
X.3s	Accompagnement pour la réalisation d'un plan de gestion des usages et risques naturels en forêt	Origine/Source	A définir
X.4s	Nombre de panneaux installés	Mode calcul	A définir
X.5s		Fréquence	Annuelle



Axe	3	La végétation au service de l'adaptation au changement climatique
Orientation	3.11	Préservation des services rendus par les écosystèmes
Action	3.11.3	Préservation des espèces patrimoniales et réduction des obstacles aux déplacements

Critères d'efficacité				Scénarii				
Qualité de l'air	0	Séquestration carbone	0	1	Consommer mieux	5	Favoriser l'adaptation aux effets du changement climatique	X
Emissions de GES	0	Adaptation au changement climatique	5	2	S'appuyer sur les ressources locales	6	Améliorer le cadre de vie et la qualité de l'air	
Objectif TEPOS	0			3	S'appuyer sur l'innovation		Agir vite !	
Label efficacité : E+				4	Changer les comportements	7	Priorité PCAET : P3	

Organisation			
Document(s) de référence Contrat vert et bleu (fiches action 10, 11, 12) Contrat multithématiques Agence de l'eau RMC			Niveau d'implication de Grand Chambéry N+
Portage de l'action CISALB		Cibles Cours d'eau	Calendrier 2020 - 2024
Partenaires Ligue pour la protection des oiseaux, Fédération de Savoie pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, Conservatoire des espaces naturels de Savoie, Agence de l'eau RMC, Région AURA, CD 73			Budget Travaux hydrauliques + écologiques : 3,67 M€ HT Etudes de suivi d'espèces animales : 114 700 €

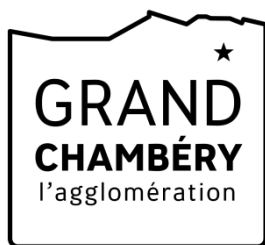
Contexte

La disparition des habitats et leur fragmentation sont considérées par les scientifiques comme les principales causes d'atteinte à la biodiversité. Face à ce constat, une approche de type Trame Verte et Bleue permet de favoriser les déplacements et les capacités adaptatives des espèces et des écosystèmes en limitant la fragmentation de ces derniers, en résorbant les freins et barrières aux échanges entre réservoirs de biodiversité. Cette approche plus « intégrée » à l'échelle d'un territoire permet d'aborder en même temps le développement des territoires et la conservation de la nature. Au-delà de la conservation des espèces et des habitats, la mise en place de la Trame Verte et Bleue doit permettre de mettre en valeur les services écosystémiques apportés par ces milieux naturels fonctionnels (protection des ressources en eau, régulation du régime hydrique, stockage de carbone, qualité du cadre de vie, paysages, etc.). Le contrat Vert et Bleu est un outil opérationnel de la Région au service des territoires. Il est destiné à mettre en œuvre des actions pour préserver et remettre en état la Trame Verte et Bleue du territoire concerné. Il s'agit d'une démarche multi-partenaire permettant de soutenir les acteurs locaux pendant 5 ans. Cette démarche est portée obligatoirement par une collectivité/EPCI. Le territoire du bassin versant du lac du Bourget a été identifié comme zone prioritaire d'intervention du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) et à ce titre est éligible à un Contrat Vert et Bleu.

Description

- Certaines espèces patrimoniales indicatrices du bon fonctionnement des corridors écologiques seront étudiées et suivies dans le cadre du Contrat Vert et Bleu :
 - suivi de la truite lacustre sur la Leysse (MO : FSPPMA) ;
 - plan d'actions en faveur des amphibiens (MO : LPO) ;
- Le CISALB va conduire des études et travaux afin de supprimer 2 obstacles sur l'Hyères aval dans le cadre des travaux de protection contre les inondations et 5 obstacles sur la Leysse dans le secteur de la Madeleine.

Indicateurs de suivi opérationnels		Indicateur clé	
X.1s	Grille d'indicateurs de suivi des espèces	Nom	Linéaire de rivières rendu franchissable
X.2s	Linéaire de rivières rendu franchissable	Fournisseur	CISALB
X.3s		Origine/Source	A définir
X.4s		Mode calcul	A définir
X.5s		Fréquence	Annuelle



Axe	3	La végétation au service de l'adaptation au changement climatique
Orientation	3.11	Préservation des services rendus par les écosystèmes
Action	3.11.4	Plan d'actions en faveur des zones humides (PAFZH)

Critères d'efficacité				Scénarii				
Qualité de l'air	0	Séquestration carbone	10	1	Consommer mieux	5	Favoriser l'adaptation aux effets du changement climatique	X
Emissions de GES	0	Adaptation au changement climatique	7	2	S'appuyer sur les ressources locales	6	Améliorer le cadre de vie et la qualité de l'air	
Objectif TEPOS	0			3	S'appuyer sur l'innovation		Agir vite !	
Label efficacité : E+++				4	Changer les comportements	7	Priorité PCAET : P2	

Organisation				
Document(s) de référence Contrat Vert et Bleu (fiche action 1, 3) Plan d'action en faveur des zones humides (PAFZH)			Niveau d'implication de Grand Chambéry	N+
Portage de l'action CISALB CENS		Cibles Zones humides	Calendrier 2020 - 2024	
Partenaires Grand Chambéry DDT Agence de l'eau RMC, Région AURA, CD 73			Budget CISALB : 400 000 € HT CENS : 156 000 €	

Contexte

L'inventaire départemental des zones humides a permis l'identification de près de 300 zones humides sur le bassin versant du lac du Bourget, totalisant une superficie de plus de 3300 ha. Ce patrimoine de zones humides, vaste et composé de milieux remarquables, est menacé et on estime que plus de 5 ha de zones humides sont détruits chaque année. Pour contrer cette érosion, un plan d'actions en faveur des zones humides a été mis en place sur Grand Chambéry à partir de 2012. Il a permis l'identification de 19 zones humides d'intérêt remarquable à préserver et une trentaine de zones humides prioritaires présentant un potentiel de restauration intéressant. Ainsi, sur ces dernières, l'agglomération a conduit des notices de gestion, une animation foncière et a démarré, sous couvert d'une DIG, une programmation de travaux à raison de 3 à 4 zones humides restaurées par an.

Dans le cadre des précédents contrats de bassin versant, le CEN Savoie, financé par les contributions des EPCI, a assuré la maîtrise d'ouvrage de différentes actions, notamment :

- la gestion de 6 ensembles de roselières du lac ;
- la gestion de 11 zones humides d'intérêt patrimonial ;
- la gestion de 19 zones humides supplémentaires.

Un second PAFZH est en cours de préparation sur l'ensemble du BV du lac du Bourget.

Description

L'objectif du second PAFZH est de poursuivre la politique engagée par Grand Chambéry en 2012 et donc de mettre en œuvre le programme de travaux de restauration sur le reste des zones humides prioritaires.

En parallèle, Le CEN Savoie réalise des actions de gestion, d'entretien et de préservation sur une dizaine de zones humides.

Indicateurs de suivi opérationnels		Indicateur clé	
X.1s	Nombre et surface de zones humides prioritaires restaurés par an	Nom	Nombre et surface de zones humides prioritaires restaurés par an
X.2s	Surface de zones humides faisant l'objet d'un plan de gestion par an	Fournisseur	CISALB / CENS
X.3s		Origine/Source	A définir
X.4s		Mode calcul	Toute la zone humide n'étant pas forcément maîtrisée foncièrement, ce chiffre n'intègre que la surface effectivement restaurée (et non le potentiel)
X.5s		Fréquence	Annuelle



Axe	3	La végétation au service de l'adaptation au changement climatique
Orientation	3.11	Préservation des services rendus par les écosystèmes
Action	3.11.5	Préservation des espaces à forte valeur patrimoniale (pelouses sèches, prairies remarquables)

Critères d'efficacité				Scénarii				
Qualité de l'air	0	Séquestration carbone	10	1	Consommer mieux	5	Favoriser l'adaptation aux effets du changement climatique	X
Emissions de GES	0	Adaptation au changement climatique	7	2	S'appuyer sur les ressources locales	6	Améliorer le cadre de vie et la qualité de l'air	
Objectif TEPOS	0			3	S'appuyer sur l'innovation		Agir vite !	
Label efficacité : E+++				4	Changer les comportements	7	Priorité PCAET : P2	

Organisation				
Document(s) de référence PAEC Bauges Chartreuse et Natura 2000			Niveau d'implication de Grand Chambéry	N+
Portage de l'action PNR Massif des Bauges		Cibles Exploitants agricoles, propriétaires privés, publics	Calendrier 2020 - 2025	
Partenaires CASMB, SEA, IRSTEA, Associations naturalistes, CEN73, Grand Chambéry, services de l'Etat, CD 73, Région...			Budget 1 000 000 € (budget du programme prenant fin mi 2020)	

Contexte

Depuis sa création, le Parc a porté des dispositifs agri-environnementaux d'abord à travers Natura 2000 puis de manière plus large avec « Prairies fleuries ».

La mesure « prairie fleurie » créée et expérimentée dans le Parc des Bauges a été largement mobilisée au niveau national et a impulsé une approche innovante d'obligation de résultats en reconsidérant les savoir-faire agricoles dans le maintien de la biodiversité, jusqu'à inspirer largement la création de la nouvelle mesure « Systèmes herbagers » proposée dans le présent PAEC.

Le Parc a été retenu en 2013 sur l'appel à projets CASDAR « Mobilisation collective pour l'agro-écologie » pour travailler avec un groupe d'une vingtaine d'agriculteurs en Tome des Bauges sur : « Quelle gestion des prairies naturelles en AOP Tome des Bauges pour une rentabilité économique et une pérennité de la biodiversité prairiale du Massif des Bauges ? ». L'objectif est de définir la place de l'herbage dans les systèmes d'exploitation en AOP afin de proposer un modèle agro-écologique en adéquation avec la filière et le territoire, et en réponse aux objectifs d'autonomie fourragère et de résilience aux évolutions économiques et climatiques. En effet, Malgré une prédominance des herbages sur le territoire et une valorisation de la rémunération du lait grâce aux AOP, des contraintes extérieures nouvelles ou plus fortes continuent de s'appliquer de manière différenciée selon les secteurs du Parc.

Description

Le PAEC du Massif des Bauges s'est recentré, principalement pour des raisons de contraintes budgétaires, sur des mesures localisées sur les alpages situées dans les sites Natura 2000 et les pelouses sèches du plateau de la Leysse et de la combe de Savoie (dans et hors des sites Natura 2000), ainsi qu'une mesure (retard de fauche) sur des zones humides en site Natura 2000.

Le Parc est également engagé aux côtés de ses partenaires (CEN et CASMB) pour établir une stratégie de préservation des pelouses, ainsi que l'opportunité d'y installer un troupeau caprin/ovin. Dans cette dynamique engagée, le Parc souhaite maintenir des systèmes herbagers qui couplent les enjeux agricoles, économiques, environnementaux et plus globalement les enjeux d'identité et d'attractivité du territoire. C'est notamment au travers de la future PAC et une programmation agro-environnementale à co-construire avec les partenaires que cette dynamique pourra continuer après 2020 sur une nouvelle programmation de 5 ans.

De même, la stratégie pelouses sèches en cours de définition au travers du CVB Combe de Savoie et du CISALB viendra orienter une meilleure prise en compte de ces milieux remarquables dans les usages notamment viticoles et d'élevage.

Indicateurs de suivi opérationnels		Indicateur clé	
X.1s	Augmentation de la surface sous contrat agri-environnementaux dans la nouvelle PAC	Nom	surface en pelouses sèches contractualisée par rapport au potentiel de surfaces contractualisables (dans les zones d'intervention prioritaires)
X.2s	Révision des documents d'objectifs Natura 2000 des sites S15, S14.	Fournisseur	PNRMB
X.3s	Etablissement d'une stratégie de préservation des pelouses sèches	Origine/Source	A définir
X.4s		Mode calcul	A définir
X.5s		Fréquence	Annuelle



Axe	3	La végétation au service de l'adaptation au changement climatique
Orientation	3.11	Préservation des services rendus par les écosystèmes
Action	3.11.6	Prise en compte de la biodiversité forestière

Critères d'efficacité				Scénarii				
Qualité de l'air	0	Séquestration carbone	10	1	Consommer mieux	5	Favoriser l'adaptation aux effets du changement climatique	X
Emissions de GES	0	Adaptation au changement climatique	5	2	S'appuyer sur les ressources locales	6	Améliorer le cadre de vie et la qualité de l'air	
Objectif TEPOS	0			3	S'appuyer sur l'innovation		Agir vite !	
				4	Changer les comportements	7	Priorité PCAET : P2	
Label efficacité : E+++								

Organisation			
<i>Document(s) de référence</i> Charte forestière Volet A		Niveau d'implication de Grand Chambéry	
		N+	
<i>Portage de l'action</i> PNR	<i>Cibles</i> Propriétaires forestiers (publics, privés), gestionnaires forestiers, entreprises forestières	<i>Calendrier</i> 2020 - 2025	
<i>Partenaires</i> ONF, CRPF, CASMB, groupements sylviculteurs des Bauges, Section Bauges de l'UFP 74, Associations naturalistes, AFB, services environnement et forêt des EPCI, de l'Etat...		<i>Budget</i> 13 000 €/ an	

Contexte

La forêt, principalement des hêtraies sapinières pessières, recouvre 56% du Parc naturel régional du Massif des Bauges. Avec 38 000 ha, la forêt de production représente 75% de la surface totale boisée. Les futaies à dominante résineux couvrent 50% des surfaces boisées. Les taillis, futaies feuillues et futaies mixtes à dominante feuillus occupent respectivement 19%, 16% et 9% des surfaces boisées (Evaluation de la ressource forestière mobilisable, 2005).

La forêt est un élément structurant du massif tant sur le plan économique (ressources) que naturel (habitats patrimoniaux, habitats d'espèces, trame verte) ou paysager, présentant des potentialités importantes autant en forêt publique qu'en forêt privée, dont les surfaces sont à peu près identiques. Cependant, cette richesse n'est pas aujourd'hui valorisée au mieux, compte-tenu du morcellement de la forêt privée et du manque de dessertes forestières. En effet, on dénombre près de 16 000 propriétaires pour 18 000 ha de forêts privées à l'échelle du massif (données cadastrales) et près de la moitié de la surface forestière est considérée comme inaccessible (Plan d'Approvisionnement Territorial, 2010).

Depuis 2011, le Parc et ses partenaires ont entrepris une démarche collective pour mieux prendre en compte la biodiversité dans la stratégie locale de développement forestier autour de l'amélioration de la connaissance de :

- L'ancienneté des forêts du massif ;
- La maturité des peuplements ;
- La richesse taxonomique forestière.

Description

Compte tenu des éléments de connaissance récemment acquis ou en cours d'acquisition (carte haute résolution des forêts, carte de la richesse taxonomique, la carte des secteurs en îlots de vieillissement/sénescence...), le Parc souhaite poursuivre ses travaux dans le cadre de la nouvelle charte :

- Croisement des enjeux de production de bois et de biodiversité ;
- Identification des zones de superposition des enjeux ;
- diagnostic et préconisation d'espèces à planter pour une récolte d'avenir
- Réflexion partenariale sur un programme d'action d'une meilleure prise en compte de la biodiversité, vers la constitution d'une trame écologique fonctionnelle forestière.

Indicateurs de suivi opérationnels		Indicateur clé	
X.1s	Amélioration du taux de forêt classée en îlots de vieux bois	Nom	Amélioration de la connaissance des forêts à classer, et du taux de forêt classée en îlots de vieux bois
X.2s	Mise en place d'instances de concertation	Fournisseur	PNR
X.3s	Augmentation du nb de démarche sylvo-environnementale (documents de gestion, projets de desserte, opération de massification...)	Origine/Source	A définir
X.4s		Mode calcul	A définir
X.5s		Fréquence	Annuelle



Axe	3	La végétation au service de l'adaptation au changement climatique
Orientation	3.11	Préservation des services rendus par les écosystèmes
Action	3.11.7	Accompagner la mise en place d'un dispositif de cultures dérobées (entre 2 cultures de céréales) à vocation pollinique et mellifère

Critères d'efficacité				Scénarii				
Qualité de l'air	0	Séquestration carbone	10	1	Consommer mieux	5	Favoriser l'adaptation aux effets du changement climatique	X
Emissions de GES	0	Adaptation au changement climatique	7	2	S'appuyer sur les ressources locales	6	Améliorer le cadre de vie et la qualité de l'air	X
Objectif TEPOS	0			3	S'appuyer sur l'innovation		Agir vite !	
Label efficacité : E+++				4	Changer les comportements	7	Priorité PCAET : P2	

Organisation			
Document(s) de référence Schéma agricole et Contrat Vert et Bleu		Niveau d'implication de Grand Chambéry N++	
Portage de l'action Grand Chambéry		Cibles agriculteurs	Calendrier 2020 - 2025
Partenaires CISALB DDT Agence de l'eau RMC, Région AURA, CD 73 Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc			Budget 27 000 € HT

Contexte
<p>Une culture dérobée s'interpose entre deux cultures principales, elle est récoltée pour être valorisée avant l'hiver, elle se sème après la récolte de céréale. A vocation mellifère et pollinique, elle permet le nourrissage des abeilles en intersaison. La culture dérobée va absorber le surplus d'azote présent dans le sol, après la récolte, pendant la période de plus fort lessivage. Il est important d'intégrer la culture dérobée dans la rotation et de la produire tout en respectant l'environnement. Les intérêts des cultures dérobées polliniques sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - agronomiques, - apicoles : ces cultures participent aux ressources alimentaires, (notamment protéiques) des abeilles à une période pauvre en fleurs (floraison du 15 août à fin octobre), - cynégétiques : elles offrent un couvert pour le gibier et un abri, pour la petite faune sauvage, - paysagers : elles sont appréciées par le grand public.
Description
<p>Les cultures dérobées polliniques sont constituées d'un couvert de plusieurs espèces à fort potentiel de production de pollen et de nectar (moutarde, phacélie, vesce, avoine, tournesol...). Elles sont semées en juillet après une céréale à paille, permettant d'obtenir une parcelle fleurie de fin août à l'entrée de l'hiver.</p> <p>Le choix des cultures se fera en fonction de leur capacité à absorber de l'azote, à le restituer ensuite au sol et à le couvrir. Des espèces mellifères peuvent être introduites, elles favoriseront les pollinisateurs sauvages et les abeilles domestiques. L'action consiste à sélectionner et mettre à disposition des agriculteurs les semences adaptées, ainsi qu'à financer la prestation de semis de la culture dérobée.</p>

Indicateurs de suivi opérationnels		Indicateur clé	
X.1s	Nombre de parcelles et surface semée par an	Nom	Nombre de parcelles et surface semée par an
X.2s	Nombre d'agriculteurs	Fournisseur	GC / Direction de l'urbanisme
X.3s		Origine/Source	A définir
X.4s		Mode calcul	A définir
X.5s		Fréquence	Annuelle



Axe	3	La végétation au service de l'adaptation au changement climatique
Orientation	3.11	Préservation des services rendus par les écosystèmes
Action	3.11.8	Dispositif Sylv'ACCTES

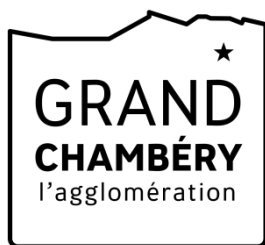
Critères d'efficacité				Scénarii				
Qualité de l'air	3	Séquestration carbone	10	1	Consommer mieux	5	Favoriser l'adaptation aux effets du changement climatique	X
Emissions de GES	0	Adaptation au changement climatique	10	2	S'appuyer sur les ressources locales	6	Améliorer le cadre de vie et la qualité de l'air	X
Objectif TEPOS	0			3	S'appuyer sur l'innovation		Agir vite !	
Label efficacité : E+++				4	Changer les comportements	7	Priorité PCAET : P2	

Organisation		
<i>Document(s) de référence</i> Projet Sylvicole Territorial (PST) des PNR		Niveau d'implication de Grand Chambéry N+++
<i>Portage de l'action</i> PNR	<i>Cibles</i> Propriétaires forestiers privés, propriétaires publics et leurs structures de regroupement	<i>Calendrier</i> 2019 - 2024
<i>Partenaires</i> Parcs Naturels Régionaux Groupements de sylviculteurs ONF COFORET Communes forestières de la Savoie GC direction de l'urbanisme – service AAD		<i>Budget</i> 1 200 € / an (adhésion PNRMB) Travaux sylvicoles non chiffrés : potentiellement 150k€ dont 40% financés par Sylv'ACCTES

Contexte
La forêt est le premier puits de carbone national, la gestion forestière peut contribuer à améliorer ses capacités de stockage du carbone.
Sylv'ACCTES est une association reconnue d'intérêt général qui met en relation des financeurs qui souhaitent améliorer localement leur empreinte Climat-Environnement et des forestiers qui s'engagent dans une gestion améliorée de leur forêt. Les surfaces forestières engagées dans Sylv'ACCTES seront évaluées afin d'en déduire un effet sur le puits carbone local et d'en déduire aussi un potentiel de production bois d'œuvre-bois énergie.
L'élaboration du PCAET implique de mobiliser des données sur la capacité du territoire à stocker le CO₂, estimations réalisées dans le cadre de Sylv'ACCTES.

Description
Le territoire Grand Chambéry va définir un Projet Sylvicole territorial (PST) en fonction des peuplements forestiers, de sa structure foncière, de ses enjeux.
Grand Chambéry est coordinateur et animateur du PST qui définit les types de projets localement finançables par Sylv'ACCTES. Il est élaboré par un comité local regroupant les acteurs locaux de la forêt, puis le PST est vérifié par le comité scientifique et technique de Sylv'ACCTES. Il est finalement approuvé par les élus locaux.
Les propriétaires forestiers privés, les propriétaires publics et leurs structures de regroupement vont s'intégrer dans le PST et ils s'engagent à respecter le référentiel Sylv'ACCTES. Ils pourront déposer des dossiers de travaux sylvicoles qui seront financés par Sylv'ACCTES

Indicateurs de suivi opérationnels		Indicateur clé	
X.1s	Nb d'itinéraires sylvicoles mobilisables	Nom	Surface des travaux
X.2s	Nb de dossiers travaux sylvicoles par an	Fournisseur	GC / Direction de l'urbanisme
X.3s	Surface des travaux	Origine/Source	A définir
X.4s	Montant annuel des travaux et montant annuel financé	Mode calcul	A définir
X.5s	Nb de porteurs de projets	Fréquence	Annuelle



Axe	3	La végétation au service de l'adaptation au changement climatique
Orientation	3.12	Prévention des risques climatiques
Action	3.12.1	Améliorer la gestion des écoulements exceptionnels dans les espaces publics (voirie)

Critères d'efficacité				Scénarii				
Qualité de l'air	0	Séquestration carbone	0	1	Consommer mieux	5	Favoriser l'adaptation aux effets du changement climatique	X
Emissions de GES	0	Adaptation au changement climatique	7	2	S'appuyer sur les ressources locales	6	Améliorer le cadre de vie et la qualité de l'air	
Objectif TEPOS	0			3	S'appuyer sur l'innovation		Agir vite !	
Label efficacité : E++				4	Changer les comportements	7	Priorité PCAET : P3	

Organisation			
<i>Document(s) de référence</i> Schéma directeur des eaux pluviales		Niveau d'implication de Grand Chambéry N++	
<i>Portage de l'action</i> Service des Eaux Direction de l'urbanisme – Planification		<i>Cibles</i> Pétitionnaires, maîtres d'ouvrages	<i>Calendrier</i> A partir de 2020
<i>Partenaires</i> Sépia conseils / schéma directeur			<i>Budget</i> Outils pédagogiques : non chiffré

Contexte

Dans le cadre du schéma directeur des eaux pluviales, une réflexion sur les écoulements exceptionnels (document de référence) est menée pour aboutir à :

- l'élaboration d'une carte des dangers potentiels,
- des mesures de protection à respecter,
- des mesures de réduction de la vulnérabilité de l'existant.

Une réflexion sur la gestion de crise associée sera également entamée.

L'OAP thématique cycle de l'eau du PLUi HD intègre la carte des ruissèlements exceptionnels.

Description

- Définir les risques liés au ruissellement provoqué par des pluies exceptionnelles et les intégrer dans le PLUi HD : cartographie des risques (axes d'écoulement), zones d'accumulation avec outil de consultation en ligne ;
- Instruire les autorisations droit des sols au regard des risques.
- Définir un plan de réduction de la vulnérabilité : au moment de l'évènement pluvieux exceptionnel, mettre en place un accompagnement des communes par un plan d'anticipation de gestion de ces évènements.

Indicateurs de suivi opérationnels		Indicateur clé	
X.1s	Réalisation d'une cartographie des risques	Nom	Nb de points noirs traités
X.2s	Définition des zones d'accumulation	Fournisseur	GC / Direction des eaux
X.3s	Nb de points noirs traités	Origine/Source	A définir
X.4s	Nb d'évènements exceptionnels enregistrés par an	Mode calcul	A définir
X.5s	Définition d'un plan de réduction de la vulnérabilité	Fréquence	Annuelle



Axe	3	La végétation au service de l'adaptation au changement climatique
Orientation	3.12	Prévention des risques climatiques
Action	3.12.2	Végétation : rôle de l'arbre en ville, végétalisation des villes, lutte contre les îlots de chaleur et ville perméable

Critères d'efficacité				Scénarii				
Qualité de l'air	2	Séquestration carbone	10	1	Consommer mieux	5	Favoriser l'adaptation aux effets du changement climatique	X
Emissions de GES	2	Adaptation au changement climatique	10	2	S'appuyer sur les ressources locales	6	Améliorer le cadre de vie et la qualité de l'air	
Objectif TEPOS	2			3	S'appuyer sur l'innovation		Agir vite !	
Label efficacité : E+++				4	Changer les comportements	7	Priorité PCAET : P2	

Organisation			
Document(s) de référence PLUi HD Schéma directeur des eaux pluviales		Niveau d'implication de Grand Chambéry	N+
Portage de l'action Communes Direction de l'urbanisme – Planification Service des Eaux		Cibles Promoteurs, constructeurs, bailleurs sociaux, particuliers	Calendrier A partir de 2020
Partenaires Direction de la communication Prestataires de conseils			Budget Non chiffrable A charge des aménageurs

<p>Contexte</p> <p>Les espaces urbains ont des températures plus élevées que les zones rurales (îlots de chaleur urbaine) et l'imperméabilisation des sols engendre des problématiques importantes de gestion des eaux pluviales. Ces espaces sont particulièrement vulnérables face au dérèglement climatique.</p> <p>La densification nécessaire des espaces urbains de centralité pour répondre aux problématiques de développement durable (limitation des besoins de déplacements, arrêt de la consommation des espaces naturels et agricoles) peut accentuer ces phénomènes et impose en contrepartie de veiller à la végétalisation des villes.</p> <p>La végétalisation des espaces extérieurs (en pleine terre) et la plantation de végétaux favorise le cycle naturel de l'eau et l'évapotranspiration : un chêne adulte absorbera et évaporera 200 l d'eau quotidiennement en moyenne. La végétalisation participe aussi à l'amélioration de la qualité de l'air et de la qualité de vie.</p>
<p>Description</p> <ul style="list-style-type: none"> Obligation de végétalisation : L'article 6 du règlement du PLUi HD indique sur l'ensemble du territoire : « les espaces libres doivent faire l'objet d'un traitement paysager à dominante végétale, ». Le règlement impose 1 arbre pour 100 m² d'espace libre et 1 arbre pour 4 places de stationnement sur les aires de stationnements. Un coefficient de biotope et de pleine terre impose une proportion de végétalisation de chaque projet d'urbanisme. Les toitures terrasses non accessibles de plus de 25 m² doivent être valorisées par des EnR ou par végétalisation. Obligation de perméabilité des espaces : Les aires de stationnement doivent être réalisées en revêtement perméable pour l'infiltration des eaux pluviales. Les aménagements de voirie devront intégrer un dispositif de gestion alternative des eaux pluviales, soit l'utilisation d'un revêtement perméable sur les tronçons réalisés, soit par un traitement végétalisé des abords.

Indicateurs de suivi opérationnels		Indicateur clé	
X.1s	Rédaction de 4 guides pédagogiques	Nom	Evolution du nombre et de la surface des ouvrages de gestion des eaux pluviales végétalisés (noues, fossés, bassins d'infiltration, toitures végétalisées)
X.2s	Evolution du nombre et de la surface des ouvrages de gestion des eaux pluviales végétalisés (noues, fossés, bassins d'infiltration, toitures végétalisées)	Fournisseur	GC / Direction des eaux
X.3s	Evolution de l'hygrométrie en secteur urbain	Origine/Source	A définir
X.4s		Mode calcul	A définir
X.5s		Fréquence	Annuelle



Axe	3	La végétation au service de l'adaptation au changement climatique
Orientation	3.13	Territoire perméable
Action	3.13.1	Désimperméabiliser les zones urbanisées en infiltrant les eaux pluviales pour retrouver un cycle naturel de l'eau.

Critères d'efficacité				Scénarii				
Qualité de l'air	0	Séquestration carbone	10	1	Consommer mieux	5	Favoriser l'adaptation aux effets du changement climatique	X
Emissions de GES	0	Adaptation au changement climatique	10	2	S'appuyer sur les ressources locales	6	Améliorer le cadre de vie et la qualité de l'air	
Objectif TEPOS	0			3	S'appuyer sur l'innovation		Agir vite !	
Label efficacité : E+++				4	Changer les comportements	7	Priorité PCAET : P2	

Organisation			
<i>Document(s) de référence</i> Schéma directeur des eaux pluviales		Niveau d'implication de Grand Chambéry N+++	
<i>Portage de l'action</i> Service des Eaux		<i>Cibles</i> Maîtres d'ouvrages	<i>Calendrier</i> A partir de 2020
<i>Partenaires</i> Sépia conseils / schéma directeur Agence de l'eau (financement projets)			<i>Budget</i> ½ ETP : 25 000 €/ an

Contexte

Dans le cadre du projet « vers une gestion intégrée des eaux pluviales dans l'aménagement », l'objectif est de tendre vers une « ville perméable » pour répondre aux enjeux de :

- retrouver un cycle naturel de l'eau (infiltrer pour alimenter les nappes et cours d'eau) ;
- traiter les eaux pluviales avant qu'elles retournent au milieu (rôle du sol et de la végétation).
- Eviter les rejets trop fréquents aux cours d'eau d'effluents du réseau unitaire par temps de pluie.

Description

Elaborer un plan d'action de la désimperméabilisation de l'existant :

- fixer les objectifs (obligation SDAGE) ;
- cibler et lister le potentiel de désimperméabilisation (projets, maîtres d'ouvrages) ;
- définir et suivre des indicateurs ;
- organiser l'accompagnement des acteurs (moyens).

Construction d'un bassin de stockage et restitution des eaux unitaires (eaux usées + eaux de ruissellement) avant traitement à l'UDEP, pour réduire la charge de pollution rejetée au milieu naturel (Leysse / Lac du Bourget).

Indicateurs de suivi opérationnels		Indicateur clé	
X.1s	Organisation (recrutement)	Nom	Evolution des surfaces désimperméabilisées
X.2s	Elaboration du plan d'action	Fournisseur	GC / Direction des eaux
X.3s	Evolution des surfaces désimperméabilisées	Origine/Source	A définir
X.4s	Volumes restitués à l'UDEP et rejetés en milieu naturel	Mode calcul	A définir
X.5s		Fréquence	Annuelle



Axe	3	La végétation au service de l'adaptation au changement climatique
Orientation	3.14	Gestion de la végétation
Action	3.14.1	Gestion agricole : broyeur télécommandé

Critères d'efficacité				Scénarii				
Qualité de l'air	0	Séquestration carbone	5	1	Consommer mieux	5	Favoriser l'adaptation aux effets du changement climatique	
Emissions de GES	0	Adaptation au changement climatique	0	2	S'appuyer sur les ressources locales	6	Améliorer le cadre de vie et la qualité de l'air	X
Objectif TEPOS	0			3	S'appuyer sur l'innovation		Agir vite !	X
Label efficacité : E+				4	Changer les comportements	7	Priorité PCAET : P3	

Organisation			
<i>Document(s) de référence</i> Schéma agricole		Niveau d'implication de Grand Chambéry N++	
<i>Portage de l'action</i> Direction urbanisme - Service AAD		<i>Cibles</i> Collectivités, agriculteurs, entreprises du paysage, CISALB, CEN Savoie	<i>Calendrier</i> 2020 - 2025
<i>Partenaires</i> Association RACINE			<i>Budget</i> 124 600 €

Contexte

La pratique de l'écobuage n'est plus permise pour la préservation de la qualité de l'air. Une alternative au brûlage est le broyage des végétaux. Grand Chambéry a acquis et met à disposition de l'association RACINE un broyeur télécommandé.

Les agriculteurs et les communes peuvent commander des heures de broyage pour la restauration et l'entretien des parcelles à vocation agricole.

Pour l'entretien des espaces naturels, des prestations peuvent être commandées par les communes, les associations environnementales, le CISALB, les entreprises du paysage.

Description

RACINE est l'association qui est chargée d'effectuer les prestations de broyage avec le chauffeur et le broyeur télécommandé acheté par Grand Chambéry.

Un site internet permet d'effectuer la réservation en ligne du broyeur télécommandé

Une plaquette d'information est mise à disposition.

Indicateurs de suivi opérationnels		Indicateur clé	
X.1s	Nombre d'heures de broyage	Nom	Surfaces (en ha) de parcelles broyées
X.2s	Nombre et surface de parcelles broyées	Fournisseur	GC / Direction de l'urbanisme
X.3s	Nombre d'agriculteurs concernés	Origine/Source	A définir
X.4s	Nombre de communes concernées	Mode calcul	A définir
X.5s		Fréquence	Annuelle



Axe	3	La végétation au service de l'adaptation au changement climatique
Orientation	3.14	Gestion de la végétation
Action	3.14.3	Gestion des espaces pastoraux

Critères d'efficacité				Scénarii				
Qualité de l'air	0	Séquestration carbone	10	1	Consommer mieux	5	Favoriser l'adaptation aux effets du changement climatique	X
Emissions de GES	0	Adaptation au changement climatique	7	2	S'appuyer sur les ressources locales	6	Améliorer le cadre de vie et la qualité de l'air	X
Objectif TEPOS	0			3	S'appuyer sur l'innovation		Agir vite !	
Label efficacité : E+++				4	Changer les comportements	7	Priorité PCAET : P2	

Organisation			
Document(s) de référence Plan pastoral territorial (PPT)		Niveau d'implication de Grand Chambéry N+	
Portage de l'action PNR du Massif des Bauges		Cibles Appui aux équipements pastoraux : eau, chalets, dessertes, animation, structuration foncière en vue de maintenir des alpages vivants et entretenus.	Calendrier 2015 - 2020
Partenaires Communes, EPCI, Départements et Conseil Savoie Mont-Blanc, Région, Europe (FEADER) Société d'Economies Alpestres, CASMB, DDT, SITOB, Association des Agriculteurs du Parc, Sica d'alpage des Bauges, ONF, CRPF, AFP			Budget Dépense totale éligible : 700 000 €

Contexte

Sur le territoire des Bauges, le poids économique majeur de l'agriculture repose sur près de 200 exploitations (partie Grand Chambéry). L'activité est grandement orientée vers l'élevage bovin lait qui valorise 40% des surfaces. Les élevages caprin lait sont également bien représentés. Au total, cette activité de production laitière représente plus d'un tiers des exploitations agricoles et est valorisée grâce à 4 Appellations d'Origine Protégées (Tome des Bauges, Reblochon, Abondance et Chevrotin) et 3 Indications Géographiques Protégées.

Les alpages font ici partie intégrante de l'économie agricole, et sont essentiellement au service des systèmes d'élevages locaux.

Les zones pastorales sont quant à elle directement liées au fonctionnement des exploitations sur place, fournissant les pâturages d'intersaison pour un pastoralisme de proximité.

Les alpages représentent aussi des espaces d'accueil du public fondamentaux pour l'économie d'activité de pleine nature... une cohabitation entre activités agricoles et touristiques qui tend à se complexifier et pour lesquelles le Parc contribuer à concilier les usages.

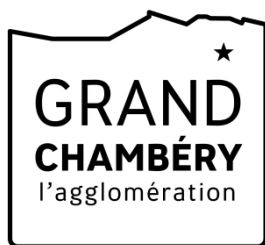
Description

Le PPT s'inscrit dans les politiques territorialisées portées par le Parc et qui répondent aux enjeux agricoles déclinés dans la Charte du PNR du massif des Bauges :

- La préservation des ressources du territoire (l'eau, le foncier...) en permettant l'accueil de nouvelles populations et de nouvelles activités, dans un contexte de proximité avec des centres urbains importants ;
- La pérennisation des activités économiques en s'appuyant sur les ressources agro-environnementales locales : les prairies permanentes et leur gestion extensive, les alpages et le maintien de leur attractivité pour l'élevage ;
- La valorisation des produits agricoles, en tissant des circuits courts avec les bassins de consommation proches.

Le PNR du Massif des Bauges porte un Plan Pastoral Territorial depuis octobre 2015 et jusque fin 2020, faisant suite à un Plan Pastoral Territorial 2008-2014. Entre 2015 et 2020, de gros projets structurants voient le jour en particulier pour les équipements en eau et les dessertes multifonctionnelles.

Indicateurs de suivi opérationnels		Indicateur clé	
X.1s	Nb de km de dessertes créés ou restaurés	Nom	Surfaces d'alpages (espace d'altitude) et de zones pastorales (espaces intermédiaires) gérées
X.2s	Nb de chalets d'alpage restaurés	Fournisseur	PNRMB
X.3s	Nb de points d'eau améliorés ou créés	Origine/Source	A définir
X.4s	Surfaces d'alpages et de zones pastorales gérées	Mode calcul	A définir
X.5s		Fréquence	Annuelle



Axe	4	Valoriser les richesses du territoire
Orientation	4.15	Une agriculture de proximité et de qualité
Action	4.15.1	Promouvoir les produits locaux et circuits courts

Critères d'efficacité				Scénarii				
Qualité de l'air	2	Séquestration carbone	8	1	Consommer mieux	5	Favoriser l'adaptation aux effets du changement climatique	
Emissions de GES	3	Adaptation au changement climatique	10	2	S'appuyer sur les ressources locales	X	Améliorer le cadre de vie et la qualité de l'air	
Objectif TEPOS	3			3	S'appuyer sur l'innovation		Agir vite !	X
Label efficacité : E+++				4	Changer les comportements	X	Priorité PCAET : P1	

Organisation		
<i>Document(s) de référence</i> Schéma agricole		Niveau d'implication de Grand Chambéry N+++
<i>Portage de l'action</i> Direction urbanisme - Service AAD	<i>Cibles</i> Grand public Producteurs Gestionnaires de structures de restauration hors domicile (scolaires et commerciales)	<i>Calendrier</i> 2020 - 2025
<i>Partenaires</i> Communes, Département, Région AURA, CASMB, Profession agricole		<i>Budget</i> 10 000 € / an

Contexte

Grand Chambéry soutient la consommation locale, les circuits courts et la vente directe pour limiter les émissions de gaz à effet de serre, réduire les déchets et les transports tout en favorisant l'économie de proximité. Grâce aux nombreux produits et producteurs locaux, manger local et de saison contribue au développement d'une économie circulaire et durable.

Les préoccupations environnementales, la sécurité alimentaire et la recherche du goût constituent un socle d'une demande sociétale importante pour favoriser l'introduction de produits locaux dans les structures de restauration collective. Cependant, les filières agricoles du territoire sont encore très peu organisées pour s'orienter vers ces circuits de distribution certes innovants, mais contraignants pour la profession : produits calibrés, lavés, approvisionnement selon les saisons...

Description

- Renforcer et développer la vente directe pour toutes les filières agricoles.
- Promouvoir les produits locaux via des circuits de distribution en vente directe ou circuits courts.
- Contribuer à la structuration des filières agricoles stratégiques pour l'approvisionnement de la restauration collective.
- Favoriser l'approvisionnement en produits locaux de la restauration collective scolaire et commerciale.

Indicateurs de suivi opérationnels		Indicateur clé	
X.1s	Nombre de communes ayant introduit des produits locaux en restauration scolaire et nb de repas	Nom	Nombre de communes accompagnées pour un cahier des charges « circuits courts
X.2s	Nombre de nouveaux maraîchers et arboriculteurs	Fournisseur	GC / Direction de l'urbanisme
X.3s	Nombre de producteurs pratiquant la vente directe (sur l'exploitation, sur les marchés, en coopérative, dans les magasins de producteurs)	Origine/Source	A définir
X.4s	Nombre de points de vente directe	Mode calcul	A définir
X.5s	% d'auto-approvisionnement en maraîchage	Fréquence	Annuelle



Axe	4	Valoriser les richesses du territoire
Orientation	4.15	Une agriculture de proximité et de qualité
Action	4.15.2	Soutenir la lutte contre le gaspillage alimentaire en favorisant localement un écosystème de production / transformation / alimentation en restauration collective

Critères d'efficacité				Scénarii				
Qualité de l'air	1	Séquestration carbone	0	1	Consommer mieux	5	Favoriser l'adaptation aux effets du changement climatique	
Emissions de GES	1	Adaptation au changement climatique	3	2	S'appuyer sur les ressources locales	6	Améliorer le cadre de vie et la qualité de l'air	
Objectif TEPOS	3			3	S'appuyer sur l'innovation		Agir vite !	X
Label efficacité : E++				4	Changer les comportements	X	7	Priorité PCAET : P2

Organisation		
<i>Document(s) de référence</i> CODEC déchets		Niveau d'implication de Grand Chambéry N+++
<i>Portage de l'action</i> Direction des déchets	<i>Cibles</i> Usagers Grand public Public scolaire Entreprises agriculteurs porteurs de projets	<i>Calendrier</i> 2018 - 2020
<i>Partenaires</i> FRAPNA, CMA (cité du goût), CCI (agroalimentaire, distribution) CNFPT (formation de la restauration collective), banque alimentaire, cantine savoyarde, j'aime Boc'oh, ADEME		<i>Budget</i> 28 000€ sur les 3 années du CODEC

Contexte

- Programme local de prévention des déchets mené par Grand Chambéry de 2010 à 2014.
- Grand Chambéry lauréat du Territoire zéro déchet zéro gaspillage de 2015 à 2018.
- Loi de transition énergétique et pour la croissance verte : diminution de la quantité de déchets ménagers et assimilés entre 2010 et 2020.
- Contrat d'objectif déchets et économie circulaire (CODEC) signé avec l'ADEME pour 2017/2020 visant à diminuer de 6% de % le ratio de déchets produit par habitant entre 2016 et 2020. Le CODEC comprend de nouvelles actions de réduction des déchets ménagers et assimilés et prévoit le développement d'une cohérence territoriale pour l'alimentation : pour prévenir le gaspillage alimentaire, avant même d'y lutter, il convient d'agir en amont, en favorisant des produits de qualité et de proximité permettant de nourrir le territoire et privilégier le retour de la matière organique au sol.

Ainsi, Grand Chambéry a accompagné le développement de l'activité de la Conserverie solidaire « J'aime Boc'oh » par l'attribution d'une subvention de 5000€. L'association travaille avec la grande distribution pour récolter chaque semaine des fruits et légumes disqualifiés et proposer ses produits transformés en rayon.

En 2019, Grand Chambéry a organisé sa manifestation grand public autour de la prévention des déchets (un dimanche de récup') sur le thème de la lutte contre le gaspillage alimentaire « du champ à l'assiette », à l'occasion de la journée mondiale de lutte contre le gaspillage alimentaire. 900 visiteurs ont participé à cette journée.

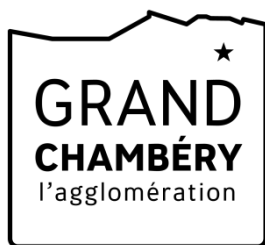
Dans le cadre de sa politique de sensibilisation des scolaires au développement durable, l'agglomération a développé avec la FRAPNA une animation sur la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les établissements scolaires.

Par ailleurs, en 2018, au titre de la politique de l'agriculture péri urbaine, l'agglomération a missionné la chambre d'agriculture pour accompagner les écoles à intégrer des produits locaux dans leur restauration collective (prestation de 5004€ en 2018).

Description

- Sensibiliser le grand public (ateliers...)
- Répondre à la demande grandissante de sensibilisation des scolaires
- impliquer la restauration collective
- rendre le réseau d'acteurs locaux de lutte contre le gaspillage alimentaire plus visible (annuaire local, mise en réseau...)

Indicateurs de suivi opérationnels		Indicateur clé	
X.1s	Nombre de cuisines en restauration scolaire sensibilisées	Nom	nombre d'élèves sensibilisés au gaspillage alimentaire
X.2s	Taux de valorisation matière déchets ménagers et assimilés (organique + recyclage)	Fournisseur	GC / Direction des déchets
X.3s	Ratio de déchets ménagers et assimilés en kg/hab/an	Origine/Source	Direction de la gestion des déchets
X.4s	Nombre d'entreprises Défi anti gaspi	Mode calcul	A définir
X.5s		Fréquence	Annuelle



Axe	4	Valoriser les richesses du territoire
Orientation	4.15	Une agriculture de proximité et de qualité
Action	4.15.3	Définition d'une stratégie foncière agricole pour conforter les filières maraîchage et arboriculture

Critères d'efficacité				Scénarii				
Qualité de l'air	1	Séquestration carbone	10	1	Consommer mieux	5	Favoriser l'adaptation aux effets du changement climatique	X
Emissions de GES	1	Adaptation au changement climatique	7	2	S'appuyer sur les ressources locales	6	Améliorer le cadre de vie et la qualité de l'air	
Objectif TEPOS	0			3	S'appuyer sur l'innovation		Agir vite !	
Label efficacité : E+++				4	Changer les comportements	7	Priorité PCAET : P2	

Organisation			
<i>Document(s) de référence</i> Schéma agricole		Niveau d'implication de Grand Chambéry N+++	
<i>Portage de l'action</i> Direction urbanisme - Service AAD		<i>Cibles</i> Filière maraîchage Filière arboricole	<i>Calendrier</i> 2020 - 2025
<i>Partenaires</i> Département de la Savoie Organisations professionnelles agricoles			<i>Budget</i> 30 000 € / an

Contexte

Le territoire comporte 23 exploitations ayant une activité de maraîchage et qui cultivent 60 ha de légumes. Principalement situées en secteurs urbain et intermédiaire, elles dégagent un chiffre d'affaires de 5,8 millions d'euros. La totalité de la production locale est commercialisée en circuits courts : marchés, vente directe, magasins de producteurs... Le potentiel en termes de consommation est important et la demande n'est pas satisfaite. Le taux d'auto-alimentation en produits maraîchers locaux au sein de Grand Chambéry est de près de 18%. L'objectif d'amélioration de l'offre disponible (atteindre 25% d'auto-alimentation du territoire) implique une augmentation des surfaces cultivées et la mise en place d'initiatives collectives structurantes.

Description

Définition de zonages d'intervention spécifiques de la politique foncière de l'agglomération pour le maintien d'une activité agricole multifonctionnelle offrant une mosaïque de productions et participant à l'entretien du cadre de vie sur le territoire.

- Réalisation d'une cartographie des zones à enjeux et potentiels agronomiques et fonciers pour les filières maraîchage et arboriculture. Ce zonage à forte valeur ajoutée constituera les périmètres d'intervention foncière.
- Réalisation d'une cartographie des surfaces à vocation agricole potentiellement mobilisables. Ces surfaces pourront faire l'objet d'acquisitions afin d'effectuer des échanges et réorganisations foncières pour atteindre les objectifs définis au sein du zonage à forte valeur ajoutée.
- Définition des principes de priorités d'attribution et d'affectation du foncier (acquisition et usage) au sein du zonage à forte valeur ajoutée.
- Définition du processus d'intervention foncière lors d'une opération.

L'ensemble de cette stratégie foncière agricole sera élaborée et déclinée en concertation avec la profession agricole.

Indicateurs de suivi opérationnels		Indicateur clé	
X.1s	Surface des périmètres d'intervention foncière	Nom	Surfaces maraîchères
X.2s	Surfaces maraîchères	Fournisseur	GC / Direction de l'urbanisme
X.3s	Nombre de maraîchers	Origine/Source	A définir
X.4s	% d'auto-alimentation en maraîchage	Mode calcul	A définir
X.5s		Fréquence	Annuelle



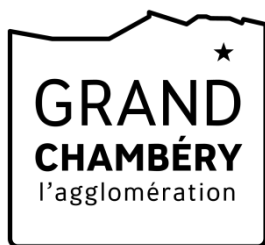
Axe	4	Valoriser les richesses du territoire
Orientation	4.16	La ressource forestière
Action	4.16.1	Dynamiser la gestion durable des forêts

Critères d'efficacité				Scénarii				
Qualité de l'air	0	Séquestration carbone	10	1	Consommer mieux	5	Favoriser l'adaptation aux effets du changement climatique	X
Emissions de GES	0	Adaptation au changement climatique	10	2	S'appuyer sur les ressources locales	6	Améliorer le cadre de vie et la qualité de l'air	
Objectif TEPOS	3			3	S'appuyer sur l'innovation		Agir vite !	
Label efficacité : E+++				4	Changer les comportements	7	Priorité PCAET : P2	

Organisation			
Document(s) de référence Charte forestière volet A Contrat Vert et Bleu (action 14)		Niveau d'implication de Grand Chambéry N+	
Portage de l'action Direction de l'urbanisme - Service AAD PNR CISALB (forêt alluviale)		Cibles Forêts domaniales, communes, propriétaires de foncier forestier privé	Calendrier 2020 - 2025
Partenaires Communes ONF, CRPF, COFORET, Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc, Association des Communes forestières ARA			Budget PNRC : 5 000 €/ an PNRMB : 5 000 €/ an

<p>Contexte</p> <p>La forêt privée est soumise au Code Forestier, plus particulièrement au livre 3. Elle est gérée par l'ensemble des propriétaires de manière individuelle.</p> <p>Sur le territoire de Grand Chambéry, 9 000 propriétaires privés se partagent 16 587 ha. La surface moyenne par propriétaire est de 1,84 ha, ce qui est très faible et inférieur à la moyenne nationale de 3 ha.</p> <p>Bien qu'il soit difficile d'identifier la surface de forêt privée effectivement gérée, on peut proposer une estimation à environ 7%, soit 1 100 ha / 16 587 ha.</p> <p>Les groupements de sylviculteurs sur le territoire sont des associations loi 1901 de propriétaires forestiers qui contribuent au développement forestier local et à la formation des propriétaires. Elles facilitent les échanges d'expériences et encouragent les propriétaires forestiers à travailler ensemble. Leur principal rôle est de former et d'informer les propriétaires forestiers tant au point de vue technique que législatif.</p>
<p>Description</p> <ul style="list-style-type: none"> Favoriser les chantiers groupés entre la forêt privée et la forêt publique, afin de dynamiser la mobilisation des bois. Favoriser la réalisation de plan de gestion durable des forêts en forêt privée. Développer et entretenir la desserte forestière. S'appuyer sur la démarche Sylv'ACCTES.

Indicateurs de suivi opérationnels		Indicateur clé	
X.1s	Nombre de chantiers groupés privés-public	Nom	Linéaire de desserte créé (nombre de km)
X.2s	Nombre de plan de gestion rédigés pour les propriétaires privés	Fournisseur	GC / Direction de l'urbanisme
X.3s	Linéaire de desserte créé	Origine/Source	A définir
X.4s	% de Surface de forêts dotées d'un document de gestion durable (forets publiques et privées)	Mode calcul	A définir
X.5s		Fréquence	Annuelle



Axe	4	Valoriser les richesses du territoire
Orientation	4.16	La ressource forestière
Action	4.16.2	Développer, structurer une filière pour l'utilisation du bois local label Bois des Alpes / AOC Bois de Chartreuse

Critères d'efficacité				Scénarii				
Qualité de l'air	1	Séquestration carbone	10	1	Consommer mieux	5	Favoriser l'adaptation aux effets du changement climatique	X
Emissions de GES	3	Adaptation au changement climatique	5	2	S'appuyer sur les ressources locales	6	Améliorer le cadre de vie et la qualité de l'air	
Objectif TEPOS	3			3	S'appuyer sur l'innovation		Agir vite !	
Label efficacité : E+++				4	Changer les comportements	7	Priorité PCAET : P2	

Organisation			
<i>Document(s) de référence</i> Charte forestière Volet B		Niveau d'implication de Grand Chambéry N++	
<i>Portage de l'action</i> Direction de l'urbanisme - Service AAD PNR		<i>Cibles</i> Sciurs, charpentiers, vendeurs de matériaux	
<i>Partenaires</i> FIBOIS, CIBC Bois de Chartreuse, Bois Qualité Savoie, PEB		<i>Calendrier</i> 2019 - 2024	
		<i>Budget</i> PNRC : 4 000 €/ an GC : 3 000 €/ an	

Contexte

La forêt est présente sur 57% du territoire de Grand Chambéry, le bois est donc une ressource locale. Son utilisation et sa mise en œuvre en circuits courts locaux permettent de minimiser les transports et éviter les émissions de gaz à effet de serre. De plus cette filière bois construction permet de soutenir et développer des emplois locaux non délocalisables. La résistance mécanique, la légèreté et les propriétés thermiques du bois en font un produit idéal pour la construction, facilitant l'atteinte des objectifs en matière de réglementation thermique. Le bois est un matériau renouvelable qui a la particularité de stocker du carbone durant sa croissance (1 m³ de bois exploité équivaut à 1 tonne de CO₂ stocké). Il présente également un atout important dans l'analyse du cycle de vie des bâtiments. La construction en bois permet donc d'obtenir un bilan environnemental performant.

Description

- Faire connaître l'offre disponible en bois locaux (essences, produits transformés) et favoriser les certifications AOC Bois de Chartreuse, Bois Qualité Savoie et Bois des Alpes et labels PEFS et FSC à développer.
- Accompagner la structuration de la filière bois construction (première et seconde transformation).
- Coopérer avec les PNR Chartreuse et Bauges, massifs de production, le territoire chambérien étant plus un bassin de consommation en bois locaux.

Indicateurs de suivi opérationnels		Indicateur clé	
X.1s	Nombre de journées de sensibilisation / formation organisées	Nom	Nombre de projets bois local réalisés sur le territoire
X.2s	Nombre de projets bois local réalisés sur le territoire	Fournisseur	GC / Direction de l'urbanisme
X.3s	Nombre d'emplois filière bois	Origine/Source	A définir
X.4s	Capacité de production de sciage	Mode calcul	A définir
X.5s		Fréquence	Annuelle



Axe	4	Valoriser les richesses du territoire
Orientation	4.16	La ressource forestière
Action	4.16.3	Bourse foncière forestière

Critères d'efficacité				Scénarii				
Qualité de l'air	0	Séquestration carbone	5	1	Consommer mieux	5	Favoriser l'adaptation aux effets du changement climatique	X
Emissions de GES	1	Adaptation au changement climatique	5	2	S'appuyer sur les ressources locales	6	Améliorer le cadre de vie et la qualité de l'air	
Objectif TEPOS	1			3	S'appuyer sur l'innovation		Agir vite !	
Label efficacité : E++				4	Changer les comportements	7	Priorité PCAET : P3	

Organisation			
<i>Document(s) de référence</i> Charte forestière Volet B			Niveau d'implication de Grand Chambéry N+
<i>Portage de l'action</i> Direction urbanisme - Service AAD Parc naturel régional de Chartreuse		<i>Cibles</i> Propriétaires forestiers Acheteurs, vendeurs de foncier forestier	<i>Calendrier</i> 2019 - 2024
<i>Partenaires</i> COFRET, PNR, ONF, Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc, Syndicat des sylviculteurs privés du massif des Bauges, association des sylviculteurs de la Chartreuse			<i>Budget</i> 25 000 € / an

Contexte

Sur le territoire de Grand Chambéry, 9 000 propriétaires de foncier forestier privé sont répartis sur 38 communes, la moyenne des parcelles et de 1,84 ha et près de 80% des propriétaires sont âgés de 80 ans et plus. Le parc naturel régional de Chartreuse a mis en place une bourse foncière forestière appelée « la forêt bouge ». Le morcellement de la forêt privée rend la gestion et l'exploitation compliquée et pose des difficultés de repérage, de délimitation et d'accès aux parcelles. Face à ce constat, la bourse foncière forestière apparaît comme un outil permettant de regrouper les propriétés, une réappropriation du patrimoine forestier et ainsi améliorer la gestion forestière des massifs.

Description

La bourse foncière forestière est un outil Géoportail qui permet de mettre en relation vendeurs et acheteurs potentiels afin de faciliter la vente, l'achat ou les échanges de parcelles forestières sur le territoire de l'agglomération. Ce service est proposé gratuitement aux propriétaires. Des réunions d'information sont organisées et un formulaire de demande de mise en vente ou échange des parcelles forestières est transmis à tous les propriétaires forestiers de Grand Chambéry.

Indicateurs de suivi opérationnels		Indicateur clé	
X.1s	Nombre de parcelles vendues, échangées	Nom	Nombre de parcelles vendues, échangées
X.2s	Nombre de propriétaires	Fournisseur	GC / Direction de l'urbanisme
X.3s	Nombre de réunions publiques et nombre de participants	Origine/Source	A définir
X.4s		Mode calcul	A définir
X.5s		Fréquence	Annuelle



Axe	4	Valoriser les richesses du territoire
Orientation	4.17	Gestion durable de la ressource en eau
Action	4.17.1	Poursuite de la contractualisation pour une tarification préférentielle de l'eau et engagement sur des pratiques agricoles durable pour la préservation des ressources en eau souterraine et des cours d'eau

Critères d'efficacité				Scénarii				
Qualité de l'air	0	Séquestration carbone	0	1	Consommer mieux	5	Favoriser l'adaptation aux effets du changement climatique	X
Emissions de GES	0	Adaptation au changement climatique	10	2	S'appuyer sur les ressources locales	6	Améliorer le cadre de vie et la qualité de l'air	
Objectif TEPOS	0			3	S'appuyer sur l'innovation		Agir vite !	X
Label efficacité : E++				4	Changer les comportements	7	Priorité PCAET : P3	

Organisation			
<i>Document(s) de référence</i> Schéma agricole		Niveau d'implication de Grand Chambéry N+	
<i>Portage de l'action</i> Direction urbanisme - Service AAD		<i>Cibles</i> Agriculteurs professionnels (maraîchers, arboriculteurs, éleveurs, pépiniéristes, horticulteurs)	<i>Calendrier</i> 2020 - 2025
<i>Partenaires</i> Service des eaux CISALB CASMB			<i>Budget</i> Temps d'animation : non chiffré

Contexte

Entre 2003 et 2018, on estime que le débit moyen annuel des principaux cours d'eau a diminué de 30 à 40% par rapport à la période antérieure.

L'objectif visé est d'éviter et prévenir les atteintes à la qualité des eaux dans le bassin versant d'alimentation des captages d'eau potable (et notamment les nappes phréatiques de la Leysse et de l'Hyères), et de mettre en œuvre un dispositif de préservation de la ressource superficielle (et donc souterraine) en termes de qualité et de quantité au travers de pratiques agricoles durables.

Description

Cette tarification préférentielle de l'eau est destinée aux agriculteurs professionnels des filières arboriculture, maraîchage, horticulture / pépinière et élevage. Elle engage l'exploitant dans la signature d'une convention de « bonnes pratiques agricoles » adaptée à chaque filière, avec engagement sur chacune des filières présentes sur l'exploitation. Le cas échéant, la labellisation Agriculture Biologique permet de satisfaire aux exigences de préservation de la ressource en eau en termes de qualité.

La convention présente deux volets différents :

- l'application d'une tarification préférentielle destinées aux exploitations agricoles qui satisfont aux diverses conditions générales et particulières (par filières) et qui utilisent de l'eau à des fins d'irrigation ou d'abreuvement des animaux ;

- la mise en place d'un Plan sécheresse activé sur la surconsommation constatée en cas de déclenchement du niveau de crise de l'arrêté préfectoral cadre fixant les mesures de préservation de la ressource en eau en période d'étiage.

Indicateurs de suivi opérationnels		Indicateur clé	
X.1s	Nombre d'agriculteurs ayant contractualisé	Nom	Volume annuel d'eau vendu sous tarification
X.2s	Volume annuel d'eau vendu sous tarification	Fournisseur	GC / Direction de l'urbanisme
X.3s	Typologie des filières agricoles concernées	Origine/Source	A définir
X.4s		Mode calcul	A définir
X.5s		Fréquence	Annuelle



Axe	4	Valoriser les richesses du territoire
Orientation	4.17	Gestion durable de la ressource en eau
Action	4.17.2	Schéma directeur d'irrigation de l'Epine

Critères d'efficacité				Scénarii				
Qualité de l'air	0	Séquestration carbone	5	1	Consommer mieux	5	Favoriser l'adaptation aux effets du changement climatique	X
Emissions de GES	0	Adaptation au changement climatique	5	2	S'appuyer sur les ressources locales	6	Améliorer le cadre de vie et la qualité de l'air	
Objectif TEPOS	0			3	S'appuyer sur l'innovation		Agir vite !	
Label efficacité : E++				4	Changer les comportements	X	7	Priorité PCAET : P2

Organisation			
<i>Document(s) de référence</i> Schéma agricole		Niveau d'implication de Grand Chambéry N++	
<i>Portage de l'action</i> Direction urbanisme - Service AAD		<i>Cibles</i> Agriculteurs situés en Zone de Répartition des Eaux (ZRE)	<i>Calendrier</i> 2020 - 2025
<i>Partenaires</i> Association des Irrigants de l'Epine CISALB Service des eaux			<i>Budget</i> 3 235 000 €

Contexte

Suite à la sécheresse de 2003, les premières réflexions autour du partage de la ressource en eau ont émergé. La période 2003-2008, au cours de laquelle 4 arrêtés sécheresse ont été pris est venue confirmer le constat de déficit quantitatif sur les cours d'eau.

En 2009, intervient le classement en déficit quantitatif du bassin versant du lac du Bourget dans le SDAGE. Dès 2010, les études des volumes maximums prélevables sont venues préciser par sous-bassin versant l'état de déficit en eau. Elles ont abouti au classement du secteur Epine en déficit quantitatif avéré, avec 5 communes reconnues en Zone de Répartition des Eaux (ZRE).

Description

Dans le cadre du Plan de Gestion de la Ressource en Eau du bassin versant du lac du Bourget, un schéma directeur d'irrigation a été réalisé sur le secteur déficitaire de l'Epine. Ce dernier conclut à la nécessité de réaliser 3 retenues collinaires sur les communes de La Motte-Servolex (lieux-dits La Villette et Le Noiray) et Saint-Sulpice (Chef-Lieu). La construction de ces retenues doit permettre de :

- Substituer les prélèvements sur les cours d'eau déficitaires réalisés par les irrigants du secteur.
- Substituer les prélèvements sur le réseau AEP, les sources du secteur faisant l'objet d'une consigne de restitution au milieu.
- Apporter une solution pérenne d'alimentation en eau aux irrigants du secteur.

La maîtrise d'ouvrage des travaux de retenues collinaires et des réseaux d'irrigation associés est assurée par Grand Chambéry. La gestion courante de l'eau, l'entretien et le renouvellement des réseaux est à la charge de l'Association des Irrigants de l'Epine. Grand Chambéry facture une part fixe et la consommation d'eau à l'Association des Irrigants de l'Epine.

Indicateurs de suivi opérationnels		Indicateur clé	
X.1s	Volume annuel d'eau utilisé	Nom	Volume annuel d'eau utilisé
X.2s	Nombre d'agriculteurs concernés	Fournisseur	GC / Direction de l'urbanisme
X.3s	Surface irriguée	Origine/Source	A définir
X.4s		Mode calcul	A définir
X.5s		Fréquence	Annuelle



Axe	4	Valoriser les richesses du territoire
Orientation	4.18	Des déchets valorisés
Action	4.18.1	Eviter le brûlage à l'air libre des végétaux

Critères d'efficacité				Scénarii			
Qualité de l'air	5	Séquestration carbone	10	1	Consommer mieux	5	Favoriser l'adaptation aux effets du changement climatique
Emissions de GES	0	Adaptation au changement climatique	3	2	S'appuyer sur les ressources locales	6	Améliorer le cadre de vie et la qualité de l'air
Objectif TEPOS	0			3	S'appuyer sur l'innovation		Agir vite !
Label efficacité : E+++				4	Changer les comportements	X	Priorité PCAET : P2

Organisation			
<i>Document(s) de référence</i> LTECV CODEC déchets		Niveau d'implication de Grand Chambéry	N++
<i>Portage de l'action</i> Direction des déchets Communes		<i>Cibles</i> Habitants Services espaces verts des communes	<i>Calendrier</i> 2018 - 2020
<i>Partenaires</i> ADEME			<i>Budget</i> 30 000 € / an

<i>Contexte</i>

<p>Contexte</p> <p>Afin de pallier aux brûlages, l'agglomération a mis en place un service de prêt gratuit de broyeurs à végétaux à destination des usagers. L'objectif est également de réduire les quantités de déchets verts en déchetterie, de favoriser la gestion domestique des végétaux au plus près de leur lieu de production et d'apporter une solution de paillage permettant d'éviter l'utilisation de produits chimiques et de limiter les arrosages. Les broyeurs sont fournis par l'agglomération pour être mutualisés entre plusieurs communes, réunies en groupement de trois à quatre. Les services communaux gèrent directement le prêt aux usagers, sous forme de planning de réservation. Lorsque le broyeur est disponible, les services des espaces verts des communes partenaires peuvent l'utiliser pour leurs propres besoins.</p> <p>Description</p> <p>En 2018, le parc comprend 12 broyeurs (plus 2 de secours) pour 27 communes réparties en 9 groupements géographiques. La quantité de déchets verts évités est estimée à 800 tonnes/an, soit 12% des quantités de déchets verts collectées en déchetteries. L'objectif est que les 38 communes puissent proposer ce service aux habitants, et que l'offre se diversifie à la fois en modèle de broyeurs, mais également dans les conditions de mises à disposition.</p>

Indicateurs de suivi opérationnels		Indicateur clé	
X.1s	Nombre de broyeurs mis à disposition des usagers	Nom	Nb d'heures d'utilisation des broyeurs
X.2s	Nombre de communes partenaires	Fournisseur	GC / Direction des déchets
X.3s	Tonnage détourné (pour les gros broyeurs uniquement)	Origine/Source	A définir
X.4s	Nb d'utilisateurs de broyeurs	Mode calcul	A définir
X.5s		Fréquence	Annuelle



Axe	4	Valoriser les richesses du territoire
Orientation	4.18	Des déchets valorisés
Action	4.18.2	Renforcer l'utilisation de la déchiqueteuse bois-énergie

Critères d'efficacité				Scénarii				
Qualité de l'air	5	Séquestration carbone	3	1	Consommer mieux	5	Favoriser l'adaptation aux effets du changement climatique	
Emissions de GES	0	Adaptation au changement climatique	3	2	S'appuyer sur les ressources locales	6	Améliorer le cadre de vie et la qualité de l'air	X
Objectif TEPOS	3			3	S'appuyer sur l'innovation		Agir vite !	X
Label efficacité : E++				4	Changer les comportements	7	Priorité PCAET : P2	

Organisation			
<i>Document(s) de référence</i> Schéma agricole		Niveau d'implication de Grand Chambéry N++	
<i>Portage de l'action</i> Direction de l'urbanisme - Service AAD		<i>Cibles</i> Agriculteurs, communes, PNR Chartreuse, PNR Massif des Bauges, gestionnaires d'espaces naturels, CEN Savoie	
<i>Partenaires</i> RACINE, gestionnaire du matériel		<i>Calendrier</i> 2020 - 2025	
		<i>Budget</i> Acquisition : 137 500 € 4% ETP : 9 000 € / an	

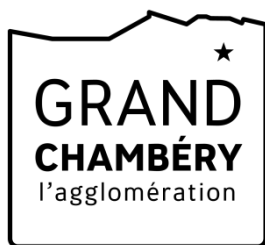
Contexte

Le brûlage des végétaux à l'air libre étant interdit par arrêté préfectoral, une solution alternative pour valoriser les produits issus des coupes d'élagage en les transformant en plaquettes bois-énergie est proposée avec la déchiqueteuse bois-énergie pour limiter la pollution atmosphérique. Les résidus de la taille, transformés en plaquettes bocagères ou forestières sont livrés sur une plateforme bois-énergie. Les plaquettes y sont mélangées pour alimenter les chaufferies collectives bois-énergie de Chambéry et son agglomération.

Description

Les agriculteurs, les collectivités et les tiers peuvent faire appel à l'association RACINE, qui effectue des prestations de broyage avec son chauffeur et la déchiqueteuse bois-énergie de Grand Chambéry. La prestation se réserve en ligne. Une plaquette d'information sur le dispositif est diffusée.

Indicateurs de suivi opérationnels		Indicateur clé	
X.1s	Nombre d'heure de fonctionnement de la déchiqueteuse par an	Nom	Nombre d'heure de fonctionnement de la déchiqueteuse à l'année
X.2s	Nombre de chantiers réalisés	Fournisseur	GC / Direction de l'urbanisme
X.3s	Nombre de communes de Grand Chambéry concernées	Origine/Source	A définir
X.4s	Nombre d'agriculteurs concernés	Mode calcul	A définir
X.5s		Fréquence	Annuelle



Axe	4	Valoriser les richesses du territoire
Orientation	4.18	Des déchets valorisés
Action	4.18.3	Eviter le brûlage à l'air libre des déchets viticoles

Critères d'efficacité				Scénarii				
Qualité de l'air	5	Séquestration carbone	8	1	Consommer mieux	5	Favoriser l'adaptation aux effets du changement climatique	
Emissions de GES	0	Adaptation au changement climatique	3	2	S'appuyer sur les ressources locales	6	Améliorer le cadre de vie et la qualité de l'air	X
Objectif TEPOS	0			3	S'appuyer sur l'innovation		Agir vite !	X
Label efficacité : E+++				4	Changer les comportements	7	Priorité PCAET : P2	

Organisation			
<i>Document(s) de référence</i> Projet VITIVALO		Niveau d'implication de Grand Chambéry N+	
<i>Portage de l'action</i> Laboratoire de Chimie Moléculaire et Environnement (LCME) de l'Université Savoie Mont-Blanc		<i>Cibles</i> Pépinieristes viticoles Viticulteurs	
<i>Partenaires</i> Incroyables comestibles France Ville de La Motte-Servolex Direction des déchets de GC Syndicat des Pépinieristes viticoles de Savoie		<i>Calendrier</i> 2017 - 2022 <i>Budget</i> 15 000 €	

Contexte

Dans les vignobles des Pays de Savoie situés en coteaux et donc difficiles d'accès, les sarments issus de la taille hivernale sont traditionnellement brûlés sur place, notamment pour des raisons sanitaires. La Savoie dispose également d'une forte activité de pépinières viticoles (70 % des pieds de vigne français y sont produits) éliminant également leurs déchets par brûlage. Le brûlage de ces déchets est émetteur de particules fines et peut participer aux épisodes de pollution atmosphérique aux particules fines observés pendant la période hivernale sur le territoire savoyard.

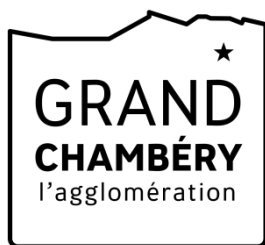
Le projet VITIVALO a été lancé par l'Université Savoie Mont Blanc au printemps 2017, en impliquant de nombreux partenaires professionnels, institutionnels, publics, universitaires et associatifs, sur le territoire, autour de 3 axes de recherche complémentaires :

- Proposer une alternative à la pratique du brûlage à l'air libre pour limiter l'impact environnemental de la filière viticole.
- Valoriser les déchets viticoles pour développer de nouvelles filières économiques locales (extraction des molécules à haute valeur ajoutée pour la cosmétique, sur des méthodes de chimie verte).
- Accompagner les acteurs de la filière pour encourager les nouvelles pratiques et retombées économiques.

Description

- Expérimentation BRF (Bois Raméal Fragmenté) à La Motte-Servolex : afin de rechercher des solutions de valorisation des déchets issus de la viticulture et des pépinières viticoles, une expérimentation grandeur nature a été lancée en novembre 2018 à La Motte-Servolex. L'expérimentation consiste à étudier l'impact du broyat de sarments de vigne et de déchets de pépinières viticoles sur le sol *via* la technique du BRF (Bois Raméal Fragmenté). Des échantillonnages et analyses agronomiques de sol permettent de scruter l'effet sur le sol des déchets viticoles et de pépinières viticoles.
- Expérimentation compostage : lancement d'une expérimentation sur la plateforme de compostage de Grand Chambéry pour étudier la qualité du compost obtenu à partir des sarments viticoles et déchets de pépinières viticoles.

Indicateurs de suivi opérationnels		Indicateur clé	
X.1s	Tonnes de sarments et déchets viticoles compostés	Nom	Tonnes de sarments et déchets viticoles broyés ou compostés
X.2s	Nombre d'entreprises partenaires	Fournisseur	LCME, exploitant plateforme champlat
X.3s		Origine/Source	A définir
X.4s		Mode calcul	A définir
X.5s		Fréquence	Annuelle



Axe	4	Valoriser les richesses du territoire
Orientation	4.19	Un tissu d'entreprises décarbonées
Action	4.19.1	Préconiser et promouvoir la réalisation d'aménagements internes aux entreprises ou la mise en œuvre de bonnes pratiques participant à la réduction des rejets

Critères d'efficacité				Scénarii				
Qualité de l'air	0	Séquestration carbone	0	1	Consommer mieux	5	Favoriser l'adaptation aux effets du changement climatique	
Emissions de GES	0	Adaptation au changement climatique	5	2	S'appuyer sur les ressources locales	6	Améliorer le cadre de vie et la qualité de l'air	
Objectif TEPOS	0			3	S'appuyer sur l'innovation		Agir vite !	X
Label efficacité : E+				4	Changer les comportements	X	7	Priorité PCAET : P2

Organisation			
<i>Document(s) de référence</i> Opération collective Lac du Bourget		Niveau d'implication de Grand Chambéry N++	
<i>Portage de l'action</i> Service des eaux		<i>Cibles</i> entreprises	<i>Calendrier</i> 2019-2022
<i>Partenaires</i> CISALB Grand lac Agence de l'eau RMC			<i>Budget</i> 3,374M€ (dont investissement des entreprises) sur 3 ans du contrat BV

Contexte

Elaboration d'un nouveau contrat de 3 ans intégré au contrat de bassin versant du lac du Bourget : programme d'actions d'accompagnement des entreprises pour la mise en conformité de leurs rejets, notamment directement au milieu naturel. Programme d'aide financière pour les collectivités signataires et les entreprises.

Description

Opération collective pour la réduction des pollutions toxiques en quantité dispersée 2019-2021 : rédaction du contrat, mise en œuvre.

Indicateurs de suivi opérationnels		Indicateur clé	
X.1s	Nombre de sites diagnostiqués	Nom	Nombre de sites mis en conformité
X.2s	Nombre de sites mis en conformité	Fournisseur	GC / Direction des eaux
X.3s	% de pollutions accidentelles avec origine trouvée et solutions mises en œuvre	Origine/Source	A définir
X.4s	Montants des aides financières à la mise en conformité des sites	Mode calcul	A définir
X.5s		Fréquence	Annuelle



Axe	4	Valoriser les richesses du territoire
Orientation	4.20	Un territoire attractif et responsable
Action	4.20.1	Mise en œuvre du Plan local de la qualité de l'air (PLQA)

Critères d'efficacité				Scénarii				
Qualité de l'air	10	Séquestration carbone	0	1	Consommer mieux	5	Favoriser l'adaptation aux effets du changement climatique	X
Emissions de GES	6	Adaptation au changement climatique	5	2	S'appuyer sur les ressources locales	6	Améliorer le cadre de vie et la qualité de l'air	
Objectif TEPOS	3			3	S'appuyer sur l'innovation		Agir vite !	X
Label efficacité : E+++				4	Changer les comportements	7	Priorité PCAET : P2	

Organisation			
<i>Document(s) de référence</i> Plan local de la qualité de l'air		Niveau d'implication de Grand Chambéry N+	
<i>Portage de l'action</i> Direction de l'urbanisme – Service AAD Direction des transports		<i>Cibles</i> Population de Grand Chambéry	<i>Calendrier</i> 2016 - 2025
<i>Partenaires</i> DREAL ATMO DDT 73			<i>Budget</i> Pas de budget dédié

Contexte

Le PLQA de l'agglomération chambérienne a été approuvé par arrêté du préfet de Savoie le 27/05/2016. Ce plan vise à réduire les rejets des 2 polluants principaux du territoire (oxydes d'azote et particules PM10) et l'exposition de la population et des écosystèmes, via 13 actions pérennes et 2 actions spécifiques pendant les pics de pollution. Ces actions visent 3 grands secteurs émetteurs de polluants que sont le résidentiel, les transports et l'industrie, mais également l'urbanisme et l'agriculture.

Description

Les 15 actions du PLQA :

- Résidentiel – Habitat :
 - Communiquer sur l'interdiction de brûlage des déchets verts.
 - Promouvoir les installations de combustion les moins émettrices de particules. Accélérer le renouvellement ou l'amélioration de la performance du parc de chauffage au bois le moins polluant.
 - Promouvoir l'utilisation d'un bois de chauffage de bonne qualité, par le biais de labels.
 - Conditionner les aides pour les nouvelles chaufferies biomasse sur les zones sensibles du territoire.
- Transports :
 - Viser, via l'ensemble des politiques de transport, une diminution des émissions en particules et en oxydes d'azote par rapport à l'année 2007.
 - Encourager les plans de déplacement d'entreprises (ou d'administration) de plus de 50 salariés sur le territoire de Métropole Savoie.
 - Augmenter la part de véhicules propres sur le territoire (véhicules électriques ou fonctionnant au GNV).
- Industrie :
 - Elaborer une charte « chantiers propres » intégrant un volet qualité de l'air et l'annexer aux appels d'offres incluant un financement public. Etendre la démarche aux marchés privés.
 - Améliorer les connaissances sur les émissions diffuses de particules des carrières, et du secteur de la transformation du bois et généraliser les bonnes pratiques.
- Urbanisme :
 - Prendre en compte les enjeux de la qualité de l'air dans les projets d'urbanisation (SCoT, PLUi).
 - Informer les élus sur la qualité de l'air via les « porter à connaissance » de l'Etat.
 - Traiter les « points noirs » de la qualité de l'air par des actions spécifiques de réduction des émissions locales et de protection des populations sensibles.

- Agriculture :
 - Sensibiliser le monde agricole et forestier à l'impact du brûlage à l'air libre des résidus agricoles ou de coupes forestières et aux alternatives existantes.
- Pics de pollution :
 - Informer la population en cas de pic de pollution et décliner localement les mesures de l'arrêté interpréfectoral du 01/12/2014 relatif au déclenchement des procédures préfectorales en cas d'épisode de pollution de l'air ambiant pour les départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes.
 - Renforcer par des mesures incitatives locales, les actions prises dans l'arrêté interpréfectoral.

Indicateurs de suivi opérationnels		Indicateur clé	
X.1s	Indicateurs de suivi du PLQA	Nom	émissions de NOx et PM10 en Tonnes
X.2s	Suivi des émissions de NOx et PM10	Fournisseur	ATMO
X.3s		Origine/Source	A définir
X.4s		Mode calcul	A définir
X.5s		Fréquence	Annuelle



Axe	4	Valoriser les richesses du territoire
Orientation	4.20	Un territoire attractif et responsable
Action	4.20.3	Favoriser l'accueil du public en forêt et adapter le territoire des Bauges au changement climatique (ARTACLIM)

Critères d'efficacité				Scénarii				
Qualité de l'air	0	Séquestration carbone	2	1	Consommer mieux	5	Favoriser l'adaptation aux effets du changement climatique	X
Emissions de GES	0	Adaptation au changement climatique	7	2	S'appuyer sur les ressources locales	6	Améliorer le cadre de vie et la qualité de l'air	X
Objectif TEPOS	1			3	S'appuyer sur l'innovation		Agir vite !	X
Label efficacité : E++				4	Changer les comportements	7	Priorité PCAET : P2	

Organisation			
Document(s) de référence Charte forestière volet A Adaptation et résilience des territoires alpins face au changement climatique (ARTACLIM)		Niveau d'implication de Grand Chambéry	N+
Portage de l'action Direction de l'urbanisme - Service AAD PNR		Cibles Communes, propriétaires fonciers forestiers	Calendrier 2017 - 2020
Partenaires ONF AGATE			Budget Equipements en forêt PNR : 25 000 €/ an ARTACLIM : 97 300 €

Contexte

Les équipements d'accueil du public sont présents en forêt mais ces derniers sont souvent vétustes, peu entretenus et très insuffisants au vue du caractère périurbain de l'espace forestier. De plus, il n'existe aucun espace dédié à la forêt et à la filière bois sur le territoire de l'agglomération.

Développer l'accueil du public en forêt pour en faire un espace attractif permettant la création d'une offre touristique et mieux canaliser et sensibiliser le grand public à la gestion des espaces forestiers.

Le projet ARTACLIM, décliné sur le territoire des Bauges par le PNR, étudie la vulnérabilité et l'adaptation du territoire au changement climatique. C'est un projet de recherche-action dont l'objectif est de faciliter la prise en compte de l'adaptation au changement climatique dans la planification territoriale.

Description

- Accueil du public en forêt :
 - Entretien et valoriser les équipements existants.
 - Créer de nouveaux équipement en forêt (en bois locaux certifié Bois des Alpes).
- ARTACLIM :
 - Etude sur la vulnérabilité et l'adaptation du territoire au changement climatique (Hautes-Bauges).
 - Audit patrimonial des stations des Bauges.

Indicateurs de suivi opérationnels		Indicateur clé	
X.1s	Nombre de nouveaux équipements en forêt	Nom	Nombre de nouveaux équipements en forêt
X.2s	Réalisation de l'audit patrimonial des stations des Bauges	Fournisseur	PNR
X.3s	Prise en compte des résultats de l'audit et des études dans les documents de planification	Origine/Source	A définir
X.4s		Mode calcul	A définir
X.5s		Fréquence	Annuelle



Axe	5	Doubler la production d'énergies renouvelables
Orientation	5.21	Faciliter le développement de projets
Action	5.21.1	Définir une stratégie territoriale pluriannuelle de gestion des biodéchets priorisant la gestion de proximité

Critères d'efficacité				Scénarii				
Qualité de l'air	2	Séquestration carbone	0	1	Consommer mieux	5	Favoriser l'adaptation aux effets du changement climatique	
Emissions de GES	2	Adaptation au changement climatique	7	2	S'appuyer sur les ressources locales	X	Améliorer le cadre de vie et la qualité de l'air	
Objectif TEPOS	2			3	S'appuyer sur l'innovation		Agir vite !	X
Label efficacité : E++				4	Changer les comportements	7	Priorité PCAET : P2	

Organisation			
<i>Document(s) de référence</i> CODEC déchets		Niveau d'implication de Grand Chambéry N+++	
<i>Portage de l'action</i> Direction des déchets		<i>Cibles</i> Elus Habitants	<i>Calendrier</i> 2018 - 2020
<i>Partenaires</i> Savoie déchets territoire zéro déchets zéro gaspillage Territoire à Energie POSitive Compost action/Trialp Communes			<i>Budget</i> 230 000 €/ an

Contexte

Grand Chambéry réalise en 2019 un schéma directeur des biodéchets, permettant de se mettre en ordre de marche pour l'échéance de tri à la source des biodéchets pour tous d'ici 2024. Le schéma porte sur la prévention des biodéchets (et notamment la lutte contre le gaspillage alimentaire), la gestion de proximité des biodéchets et la collecte séparée des biodéchets.

Il s'agit de définir, par commune (ou par quartier) l'orientation technique à privilégier pour atteindre l'objectif de la LTECV. Les orientations devront être prises en considérant la hiérarchie du mode de gestion des biodéchets (prévention>réutilisation>recyclage>valorisation>élimination), les caractéristiques des communes ou quartiers (type et densité de l'habitat, éloignement aux centres de collecte et traitement, disponibilité foncière, présence d'espaces verts...), les ambitions de TEPOS (valorisation énergétique...). Le choix sera éclairé par une comparaison financière des différents scénarios envisagés.

Selon les résultats de cette étude, une collecte des biodéchets sera expérimentée, sur une zone test réunissant gros producteurs et ménages selon une logique géographique des tournées de collecte, et en identifiant au préalable, un site de traitement des biodéchets, même temporaire le temps de l'expérimentation.

Description

Le schéma directeur permettra de planifier la prévention des biodéchets (lutte contre le gaspillage alimentaire) et la poursuite et l'amplification du compostage de proximité (individuel, collectif, voir collectif à grande échelle comme expérimenté à La Motte Servolex). Ce schéma permettra d'organiser également la collecte des biodéchets résiduels, où le compostage de proximité n'est pas pertinent ou techniquement réalisable.

Le schéma orientera également les solutions à privilégier pour de plus gros producteurs de biodéchets : le compostage autonome en établissements est déjà mis en œuvre dans des maisons de retraite, gendarmeries, établissements scolaires, structures d'insertion (IME/INJS)... ces sites, notamment les écoles, sont également très pertinent du point de vue pédagogique.

Enfin, le schéma identifiera précisément le gisement de biodéchets qui devront trouver un exutoire de traitement (cf fiche action 5.23.1)

Indicateurs de suivi opérationnels		Indicateur clé	
X.1s	Baisse de tonnage des bennes végétaux des déchetteries et des collectes om	Nom	tonnages détournés de l'incinération par compostage de proximité et collecte séparative de biodéchets
X.2s	Un schéma directeur de gestion des biodéchets et un planning permettant de déployer progressivement	Fournisseur	GC / Direction des déchets
X.3s	Nombre de sites de compostage collectif	Origine/Source	A définir
X.4s	Nombre de composteurs individuels en fonction	Mode calcul	A définir
X.5s	Nombre de composteurs en établissements	Fréquence	Annuelle



Axe	5	Doubler la production d'énergies renouvelables
Orientation	5.21	Faciliter le développement de projets
Action	5.21.3	Société de portage de projets EnR

Critères d'efficacité				Scénarii				
Qualité de l'air	4	Séquestration carbone	0	1	Consommer mieux	5	Favoriser l'adaptation aux effets du changement climatique	X
Emissions de GES	4	Adaptation au changement climatique	3	2	S'appuyer sur les ressources locales	X	6	Améliorer le cadre de vie et la qualité de l'air
Objectif TEPOS	7			3	S'appuyer sur l'innovation	X		Agir vite !
Label efficacité : E+++				4	Changer les comportements	X	7	Priorité PCAET : P2

Organisation				
<i>Document(s) de référence</i>			Niveau d'implication de Grand Chambéry	N+
<i>Portage de l'action</i> Direction de l'urbanisme - Service AAD CD 73		<i>Cibles</i> Collectivités gestionnaires	<i>Calendrier</i> 2020	
<i>Partenaires</i> OSER, ASDER, SDES AURA EE			<i>Budget</i> 50 000 €	

<p>Contexte</p> <p>La réalisation d'installations de production d'énergies renouvelables relève de la triple complexité, technique, financière et juridique.</p> <p>La gestion des sites de production d'EnR nécessite une connaissance technique et économique en lien fort avec les équipes en charge de leur exploitation.</p> <p>Dans le cadre de la massification des productions d'EnR, la constitution d'une structure dédiée aux projets d'énergies renouvelables (pour le portage et/ou la gestion) permet une priorisation et une lisibilité ainsi qu'une fédération des actions sur le territoire.</p>
<p>Description</p> <p>Projet de mettre en place une société de portage des projets de production d'EnR et/ou de gestion des sites de production émanant de l'agglomération, avec pour vocation de réunir et mutualiser les expériences dans le but de dynamiser les réalisations en cohérence sur le territoire avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une structure adaptée pour le territoire : volets administratif, juridique, financier ; - une gouvernance spécifique au sein de Grand Chambéry ; - un programme pluriannuel d'actions et d'investissements pour la production d'EnR.

Indicateurs de suivi opérationnels		Indicateur clé	
X.1s	Etude de faisabilité pour le portage des projets d'EnR	Nom	GWh d'énergies renouvelables produits
X.2s	Etude de faisabilité pour la gestion des sites d'EnR	Fournisseur	Société de portage
X.3s	Nombre de projet portés par la structure	Origine/Source	A définir
X.4s	Typologie des EnR concernées	Mode calcul	A définir
X.5s	GWh d'énergies renouvelables produits	Fréquence	Annuelle



Axe	5	Doubler la production d'énergies renouvelables
Orientation	5.21	Faciliter le développement de projets
Action	5.21.4	Sociétés citoyennes solaires

Critères d'efficacité				Scénarii					
Qualité de l'air	4	Séquestration carbone	0	1	Consommer mieux	5	Favoriser l'adaptation aux effets du changement climatique		
Emissions de GES	4	Adaptation au changement climatique	3	2	S'appuyer sur les ressources locales	X	6	Améliorer le cadre de vie et la qualité de l'air	
Objectif TEPOS	5			3	S'appuyer sur l'innovation	X		Agir vite !	X
Label efficacité : E+++				4	Changer les comportements		7	Priorité PCAET : P2	

Organisation			
<i>Document(s) de référence</i>		Niveau d'implication de Grand Chambéry N+++	
<i>Portage de l'action</i> PERLE & EnergiCimes Collectifs en projets		<i>Cibles</i> Collectivités, entreprises & associations locales	<i>Calendrier</i> 2020/2026
<i>Partenaires</i> ASDER Région AURA ENEDIS			<i>Budget</i> PERLE : 180 000 €, EnergiCimes : 210 000€/an (en 2020), Soit environ 1M€ sur durée du PCAET en intégrant des variations annuelles selon les opportunités

Contexte

Le territoire de Grand Chambéry se situe dans une zone où l'ensoleillement avoisine les 2 000 à 2 250 heures / an. L'énergie solaire permet de produire de l'électricité (solaire photovoltaïque) ou de la chaleur sous forme d'eau chaude sanitaire ou de chauffage (solaire thermique). D'ici 2030, l'objectif sur le territoire est de multiplier par 30 la production d'électricité grâce au soleil par rapport à 2015.

Sur l'exemple de nombreux projets en France et en Europe, des initiatives citoyennes voient le jour sur Grand Chambéry. Avec comme principe de rassembler habitants, collectivités et acteurs locaux pour produire ensemble une énergie renouvelable, des sociétés d'énergies citoyennes sont créées avec chacune un territoire d'action spécifique. Elles ouvrent le financement et la gouvernance des projets aux citoyens qui souhaitent s'y investir. L'objectif est d'une part d'accélérer le développement de projets d'énergies renouvelables, et d'autre part d'impliquer au maximum les citoyens autour des enjeux énergétiques de leur territoire.

Description

- Mise à disposition de l'outil du cadastre solaire pour une aide au calcul du potentiel solaire des toitures
- Soutien des collectivités aux initiatives citoyennes en matière de développement des projets de production solaire :
 - relai de communication (site internet, magazine,...) pour la recherche de nouvelles adhésions d'habitants et de communes, la mise en avant des projets, augmenter la notoriété des centrales et appuyer leur crédibilité auprès des acteurs locaux
 - élaborer des partenariats pour de l'accompagnement technique, administratif et expertises, étudier la mise à disposition des toitures publiques et faciliter la mise en relation avec les propriétaires de toiture, faciliter les conditions de raccordement sur le réseau électrique

Indicateurs de suivi opérationnels		Indicateur clé	
X.1s	Nombre de projets EnR soutenus	Nom	Production annuelle d'électricité EnR en MWh
X.2s	Puissance électrique en kWc des projets EnR	Fournisseur	Sociétés d'énergie citoyennes solaires
X.3s	Production annuelle en kWh d'électricité EnR des projets	Origine/Source	A définir
X.4s	Montant investi en K€	Mode calcul	A définir
X.5s		Fréquence	Annuelle



Axe	5	Doubler la production d'énergies renouvelables
Orientation	5.21	Faciliter le développement de projets
Action	5.21.5	Travail avec les opérateurs sur la rationalisation des équipements d'EnR pour favoriser l'innovation

Critères d'efficacité				Scénarii					
Qualité de l'air	0	Séquestration carbone	0	1	Consommer mieux	5	Favoriser l'adaptation aux effets du changement climatique	X	
Emissions de GES	3	Adaptation au changement climatique	3	2	S'appuyer sur les ressources locales	X	6	Améliorer le cadre de vie et la qualité de l'air	
Objectif TEPOS	3			3	S'appuyer sur l'innovation			7	Agir vite !
Label efficacité : E++				4	Changer les comportements			Priorité PCAET : P3	

Organisation			
<i>Document(s) de référence</i> PLUi HD – POA Habitat		Niveau d'implication de Grand Chambéry N++	
<i>Portage de l'action</i> Direction de l'urbanisme - Habitat		<i>Cibles</i> Opérateurs immobiliers	<i>Calendrier</i> 2020 - 2021
<i>Partenaires</i> Opérateurs (promoteurs immobiliers, bailleurs sociaux) INES SDES Engie, ENEDIS Communes			<i>Budget</i> Non chiffrable A charge des promoteurs

Contexte

Grand Chambéry accompagne les communes de l'Agglomération dans la réalisation d'opérations d'aménagement, ce qui se concrétise par la signature de conventions de projet. Dans le cadre de l'action 1 du POA Habitat du PLUi HD, Grand Chambéry souhaite développer un accompagnement auprès des communes au montage des études pré-opérationnelles des futures opérations d'aménagement.

Grand Chambéry animera également des ateliers thématiques avec les opérateurs sur les modes de production de logements.

Il s'agira de rechercher une meilleure adéquation des coûts de sortie des logements neufs avec les revenus des ménages de l'agglomération mais également de travailler sur les formes urbaines innovantes, conciliant préservation de l'intimité et densité.

Description

L'accompagnement technique de Grand Chambéry auprès des communes dans la réalisation d'opérations d'aménagement devra permettre de systématiser un plan d'aménagement du projet qui favorise la prise en compte de la problématique énergétique en termes de formes urbaines et de déplacements, mais aussi le développement d'EnR. La dimension bioclimatique sera à privilégier dans les projets de construction.

En outre, une réflexion sur la rationalisation des équipements d'EnR pour favoriser l'innovation sera également introduite dans le groupe de travail animé auprès des opérateurs.

Indicateurs de suivi opérationnels		Indicateur clé	
X.1s	Nombre de réunions du groupe de travail	Nom	Nombre de GWh générés
X.2s	Nombre d'opérateurs effectivement mobilisés	Fournisseur	GC / Direction de l'urbanisme
X.3s	Nombre de projets d'aménagement ayant intégré des EnR	Origine/Source	A définir
X.4s	Nombre de GWh générés	Mode calcul	A définir
X.5s		Fréquence	Annuelle



Axe	5	Doubler la production d'énergies renouvelables
Orientation	5.21	Faciliter le développement de projets
Action	5.21.6	Réflexion et accompagnement à l'émergence de projets de réseaux de chaleur

Critères d'efficacité				Scénarii					
Qualité de l'air	8	Séquestration carbone	0	1	Consommer mieux	X	5	Favoriser l'adaptation aux effets du changement climatique	
Emissions de GES	7	Adaptation au changement climatique	3	2	S'appuyer sur les ressources locales		6	Améliorer le cadre de vie et la qualité de l'air	
Objectif TEPOS	5			3	S'appuyer sur l'innovation	X		7	Agir vite !
Label efficacité : E+++				4	Changer les comportements			Priorité PCAET : P2	

Organisation			
<i>Document(s) de référence</i> Schéma directeur des EnR		Niveau d'implication de Grand Chambéry N++	
<i>Portage de l'action</i> Direction de l'urbanisme - Service AAD		<i>Cibles</i> Collectivités gestionnaires Investisseurs Habitants	
<i>Partenaires</i> Ville de Chambéry ADEME ASDER		<i>Calendrier</i> 2020 - 2025 <i>Budget</i> 50 000 €	

Contexte

Le pilotage du contrat de développement territorial des énergies renouvelables thermiques ADEME/Grand Chambéry, permet l'émergence de plusieurs projets de production de chaleur sur la période 2019-2021, et au-delà. Une connaissance précise des sites de production et de distribution de chaleur sur le territoire de l'agglomération favorise la mise en cohérence des projets de chaleur renouvelable avec les objectifs du territoire.

Description

Projet de réalisation d'une couche cartographique des productions et distributions de chaleur avec une fiche comportant les caractéristiques de chaque unité de distribution de chaleur selon plusieurs critères : localisation du site de production, date de mise en service, maître d'ouvrage public ou privé, énergie fossile ou renouvelable, zone de desserte... Cette couche du SIG a pour vocation de permettre de réaliser des analyses multicritères et des cartes sectorielles d'informations à destination des porteurs de projet. Réalisation d'études d'opportunité et / ou de faisabilité de projets de réseaux de chaleur d'énergies renouvelables.

Indicateurs de suivi opérationnels		Indicateur clé	
X.1s	Nombre de projets EnR thermique accompagnés	Nom	Production annuelle de chaleur en MWh des projets EnR thermique accompagnés
X.2s	Puissance de chaleur en MW des projets EnR thermique accompagnés	Fournisseur	GC / Direction de l'urbanisme
X.3s	Production annuelle de chaleur en MWh des projets EnR thermique accompagnés	Origine/Source	A définir
X.4s		Mode calcul	A définir
X.5s		Fréquence	Annuelle



Axe	5	Doubler la production d'énergies renouvelables
Orientation	5.22	Faire connaître les potentiels
Action	5.22.1	Cadastre solaire : accompagnement-conseil, actions cibles, autoconsommation collective, simplifier l'accès aux aides

Critères d'efficacité				Scénarii					
Qualité de l'air	2	Séquestration carbone	0	1	Consommer mieux	5	Favoriser l'adaptation aux effets du changement climatique		
Emissions de GES	4	Adaptation au changement climatique	3	2	S'appuyer sur les ressources locales	X	6	Améliorer le cadre de vie et la qualité de l'air	
Objectif TEPOS	5			3	S'appuyer sur l'innovation			7	Agir vite !
Label efficacité : E++				4	Changer les comportements			Priorité PCAET : P2	

Organisation			
<i>Document(s) de référence</i> Cadastre solaire		Niveau d'implication de Grand Chambéry N++	
<i>Portage de l'action</i> Direction de l'urbanisme - Service AAD		<i>Cibles</i> Collectivités gestionnaires Investisseurs Centrales citoyennes Habitants	
<i>Partenaires</i> CYTHELIA / INES ASDER CEP		<i>Calendrier</i> 2019 - 2025 <i>Budget</i> Développement outil : 45 800 €	

Contexte

Le territoire de Grand Chambéry se situe dans une zone où l'ensoleillement avoisine les 2 000 à 2 250 heures / an. L'énergie solaire permet de produire de l'électricité (solaire photovoltaïque) ou de la chaleur sous forme d'eau chaude sanitaire ou de chauffage (solaire thermique).

D'ici 2030, l'objectif sur le territoire est de multiplier par 30 la production d'électricité grâce au soleil par rapport à 2015. Cet outil de cartographie numérique dynamique permet d'estimer le potentiel solaire des toitures sur l'ensemble du territoire de l'agglomération. C'est un outil de sensibilisation / communication et d'aide à la décision en matière de production d'électricité photovoltaïque et d'eau chaude solaire thermique.

Description

Projet d'intégration du cadastre solaire dans le SIG de l'agglomération en vue de déterminer un programme d'actions et d'investissements pluriannuel, et constituer le Volet solaire du Schéma directeur des énergies renouvelables avec :

- requêtes multicritères ;
- identification des cibles ;
- définition des actions et des investissements prioritaires par cibles ;
- Communication et sensibilisation.

Indicateurs de suivi opérationnels		Indicateur clé	
X.1s	Nombre de connexions annuelles au cadastre solaire	Nom	Nombre de connexions annuelles au cadastre solaire
X.2s	Nombre d'études de faisabilité réalisées	Fournisseur	GC / Direction de l'urbanisme
X.3s	Nombre d'installations réalisées (connues) à GC	Origine/Source	GC/CITELIA
X.4s		Mode calcul	mesure des fréquentations à la commune/au mois
X.5s		Fréquence	Annuelle



Axe	5	Doubler la production d'énergies renouvelables
Orientation	5.22	Faire connaître les potentiels
Action	5.22.2	S'appuyer sur le futur schéma directeur des énergies renouvelables pour accélérer la production

Critères d'efficacité				Scénarii					
Qualité de l'air	2	Séquestration carbone	0	1	Consommer mieux	5	Favoriser l'adaptation aux effets du changement climatique		
Emissions de GES	2	Adaptation au changement climatique	0	2	S'appuyer sur les ressources locales	X	6	Améliorer le cadre de vie et la qualité de l'air	
Objectif TEPOS	4			3	S'appuyer sur l'innovation	X		7	Agir vite !
Label efficacité : E++				4	Changer les comportements			Priorité PCAET : P3	

Organisation		
<i>Document(s) de référence</i> PLUI HD Schéma directeur des EnR		Niveau d'implication de Grand Chambéry N+++
<i>Portage de l'action</i> Direction de l'urbanisme - Services AAD et Planification	<i>Cibles</i> Territoire TEPOS	<i>Calendrier</i> 2020 - 2025
<i>Partenaires</i> ASDER SDES		<i>Budget</i> 1 200 000 €

Contexte

La complexité de la thématique invite à une organisation selon les 2 volets -production et usages d'EnR- pour une bonne implication de l'ensemble des acteurs concernés :

- pour chaque source d'énergies renouvelables (géothermie, solaire, hydroélectricité, résidus organiques, bois-énergie) ;
- pour chaque usage d'énergies renouvelables (production d'électricité, pour le chauffage, pour la mobilité).

Les études préalables visent à identifier les potentiels d'énergies renouvelables, dans la continuité du Schéma Territorial des Energies Renouvelables. Cette étape permet de recenser les données disponibles, de préciser les enjeux et les objectifs, et de définir les outils nécessaires.

Description

Réalisation d'un Schéma directeur des énergies renouvelables avec programme d'actions et d'investissements, suivi de réalisation et évaluation continue permettant :

- d'adapter la stratégie de développement des énergies renouvelables : solutions alternatives aux énergies fossiles carbonées, qui doivent être adaptées au contexte, et qui privilégient la production locale ;
- de prioriser les actions dans un contexte d'optimisation nécessaire : analyse multicritères et aide à la décision.

A terme, le Schéma directeur sera annexé à l'OAP énergie climat du PLUi HD. Toutes les autorisations d'urbanisme devront être compatibles avec cette OAP.

Indicateurs de suivi opérationnels		Indicateur clé	
X.1s	Nombre de projets inscrits, étudiés, réalisés dans le SDEnR	Nom	Production des projets pour électricité, chaleur, mobilité
X.2s	Puissance des projets pour électricité, chaleur, mobilité	Fournisseur	GC / Direction de l'urbanisme
X.3s	Production des projets pour électricité, chaleur, mobilité	Origine/Source	A définir
X.4s		Mode calcul	A définir
X.5s		Fréquence	Annuelle



Axe	5	Doubler la production d'énergies renouvelables
Orientation	5.22	Faire connaître les potentiels
Action	5.22.4	Rendre visible le réseau des bornes de recharge IRVE

Critères d'efficacité				Scénarii					
Qualité de l'air	7	Séquestration carbone	0	1	Consommer mieux	X	5	Favoriser l'adaptation aux effets du changement climatique	
Emissions de GES	7	Adaptation au changement climatique	0	2	S'appuyer sur les ressources locales	X	6	Améliorer le cadre de vie et la qualité de l'air	
Objectif TEPOS	5			3	S'appuyer sur l'innovation	X		7	Agir vite !
Label efficacité : E+++				4	Changer les comportements			Priorité PCAET : P2	

Organisation			
<i>Document(s) de référence</i> Réseau des bornes de recharge pour véhicules électriques			Niveau d'implication de Grand Chambéry N+
<i>Portage de l'action</i> SDES Communes		<i>Cibles</i> Habitants du territoire Visiteurs et transit	<i>Calendrier</i> 2018 - 2020
<i>Partenaires</i> Grand Lac Grand Chambéry (promotion) CGLE			<i>Budget</i> 6 000 € / an

Contexte

Le SDES a déployé un réseau de 47 bornes de recharge pour VAE dans les PAE de Grand Chambéry et dans certaines communes dont Chambéry entre 2017 et 2018.
Les exploitants des bornes (communes, CGLE) doivent signer des accords avec des opérateurs d'itinérance de façon à ce que les bornes soient visibles des utilisateurs.
La diversité des exploitants (10 communes + CGLE) rend l'interopérabilité plus complexe.

Description

- Définition des objectifs d'interopérabilité.
- Choix d'un opérateur d'itinérance.

Indicateurs de suivi opérationnels		Indicateur clé	
X.1s	Temps de charge global par borne	Nom	Quantité d'énergie délivrée
X.2s	Visibilité du réseau de bornes	Fournisseur	SDES
X.3s	Base des immatriculations	Origine/Source	A définir
X.4s	Quantité d'énergie délivrée	Mode calcul	A définir
X.5s		Fréquence	Annuelle



Axe	5	Doubler la production d'énergies renouvelables
Orientation	5.23	Accélérer les productions
Action	5.23.1	Méthanisation des fermentescibles avec retour au sol des digestats

Critères d'efficacité				Scénarii						
Qualité de l'air	0	Séquestration carbone	7	1	Consommer mieux	X	5	Favoriser l'adaptation aux effets du changement climatique		
Emissions de GES	0	Adaptation au changement climatique	5	2	S'appuyer sur les ressources locales	X	6	Améliorer le cadre de vie et la qualité de l'air		
Objectif TEPOS	3			3	S'appuyer sur l'innovation			7	Agir vite !	X
Label efficacité : E+++				4	Changer les comportements	X	Priorité PCAET : P2			

Organisation			
<i>Document(s) de référence</i> Objectif de tri à la source et de valorisation matière de la LTECV			Niveau d'implication de Grand Chambéry N+++
<i>Portage de l'action</i> Savoie déchets Direction des déchets Direction de l'urbanisme - Service AAD		<i>Cibles</i> Industries agro alimentaires Agriculteurs Collectivités en charge de la collecte des biodéchets	<i>Calendrier</i> 2020 - 2024
<i>Partenaires</i> Agriculteurs Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc DREAL Prestataires de traitement par méthanisation et compostage			<i>Budget</i> 30 000 € (SD Biodéchets) Etude de gisement : non défini Méthaniseur : non chiffré

<p>Contexte</p> <p>Actuellement, le taux de valorisation organique des déchets ménagers et assimilés de Grand Chambéry n'est que de 11%, puisque 51% des déchets (et 100% des ordures ménagères résiduelles) sont incinérées avec valorisation énergétique. Pour respecter la LTECV, il conviendra de diriger les biodéchets des ménages vers des solutions de valorisation organique, telle la méthanisation.</p> <p>Actuellement aucun méthaniseur du territoire n'accepte les biodéchets (hormis celui du lycée Reinach, qui en accepte à la marge : déchets de la cantine du lycée). Il existe des méthaniseurs pour l'industrie agro alimentaire (ex Routin) ou pour les STEP (UDEP Grand Chambéry).</p> <p>La loi fixe une obligation de tri à la source des biodéchets des ménages d'ici 2024. Tout en privilégiant la gestion de proximité des biodéchets, cette obligation générera un gisement de biodéchets collectés sélectivement qui devront trouver un exutoire pour le traitement (compostage industriel et/ou méthanisation).</p>
<p>Description</p> <p>Afin de favoriser l'émergence d'une solution de traitement organique des biodéchets (méthanisation et/ou compostage), Savoie déchets mène une étude de gisement des biodéchets (étude en cours). Les gisements estimés à l'échelle du syndicat sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Biodéchets des ménages : de 10 000 à 20 000 tonnes, selon l'ambition des politiques de prévention et de gestion de proximité des biodéchets (lutte contre le gaspillage alimentaire, compostage collectif et individuel...), avec un tonnage moyen retenu de 16 000 tonnes. - Excédents de matières organiques agricoles par rapport aux surfaces d'épandage disponibles sur les secteurs du Beaufortain, secteur de Bourg-Saint-Maurice et Avant Pays Savoyard : 2 000 à 5 000 m³ mobilisables sur chaque secteur. <p>Concernant les installations de traitement, l'étude dresse l'état des lieux suivants : il existe 10 unités de méthanisation employées dont celle de Tournon qui vient d'être mise en service, et 9 sur le territoire de Savoie Déchets. Parmi celles-ci 3 unités ne reçoivent que des boues. Les autres reçoivent des biodéchets surtout en provenance des industriels (seule l'unité de La Motte-Servolex reçoit des biodéchets de la cantine du lycée et de la banque alimentaire). 6 unités sont en projet, plutôt pour des boues.</p> <p>Savoie déchets définit actuellement plusieurs scénarios de traitement qui seront étudiés d'ici l'été 2019, avec une phase d'accompagnement d'une expérimentation.</p>

Indicateurs de suivi opérationnels		Indicateur clé	
X.1s	Nombre de méthaniseurs acceptant les biodéchets en fonction	Nom	Production en MWh / an issue de la méthanisation des biodéchets
X.2s	Quantité de digestat produit	Fournisseur	GC / Direction des déchets
X.3s	Quantité de digestat épandu	Origine/Source	A définir
X.4s	Quantité de compost de digestat produit	Mode calcul	A définir
X.5s	Production en MWh / an	Fréquence	Annuelle



Axe	5	Doubler la production d'énergies renouvelables
Orientation	5.23	Accélérer les productions
Action	5.23.2	Amplifier l'essor de la filière bois-énergie

Critères d'efficacité				Scénarii					
Qualité de l'air	0	Séquestration carbone	-1	1	Consommer mieux	5	Favoriser l'adaptation aux effets du changement climatique	X	
Emissions de GES	6	Adaptation au changement climatique	5	2	S'appuyer sur les ressources locales	6	Améliorer le cadre de vie et la qualité de l'air		
Objectif TEPOS	5			3	S'appuyer sur l'innovation	X	7	Agir vite !	X
Label efficacité : E+++				4	Changer les comportements		Priorité PCAET : P1		

Organisation			
Document(s) de référence Charte forestière Volet B		Niveau d'implication de Grand Chambéry	N+
Portage de l'action Direction de l'urbanisme - Service AAD PNR		Cibles Entrepreneurs forestiers, communes, propriétaires de fonciers forestiers, habitants	Calendrier 2019 - 2024
Partenaires Entrepreneurs de la filière bois-énergie Direction des déchets : plateforme de Champlat Pôle Excellence Bois Fibra ARA, Communes forestières ARA, COFORET Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc			Budget Animation (GC) : non chiffré Investissements filière bois-énergie : 400 000 € / an

Contexte

Le territoire chambérien consomme actuellement 45 000 tonnes par an de plaquettes forestières, en provenance principalement de l'Isère, les 2 Savoie et l'Ain.
L'enjeu est de pouvoir alimenter le réseau de chaufferies bois-énergie grâce aux circuits courts de proximité, en faisant diminuer leur rayon d'approvisionnement, pour conforter une filière de proximité (gestion de la ressource, emplois locaux et indépendance énergétique).

Description

Poursuite de la mise en œuvre de la filière de valorisation des produits d'élagage par la production de plaquettes bocagères vendues sur les plateformes bois-énergie du territoire.

- Soutenir le développement des plateformes bois-énergie pour favoriser l'approvisionnement local.
- Travailler avec les entrepreneurs de travaux forestiers pour optimiser les chantiers d'exploitation du bois d'œuvre en travaillant en bois-énergie tous les produits issus des coupes de bois d'œuvre ou d'éclaircie.
- Développer la mobilisation des bois issus de l'entretien des espaces agricoles, de la reconquête pastorale ou de l'entretien des linéaires de haies et lisières.
- Poursuivre l'accompagnement de la mise en œuvre de la filière plaquettes bocagères et sa valorisation grâce à la mise à disposition de la déchiqueteuse bois-énergie auprès de la profession agricole.
- Bois bûche : sensibiliser à l'importance de l'utilisation de bois sec et local. Favoriser le développement des démarches Bois Qualité auprès des acteurs locaux du bois bûche.
- Aides financières pour le remplacement des appareils de chauffage au bois peu performants (Fonds Air / Bois).

Indicateurs de suivi opérationnels		Indicateur clé	
X.1s	Observatoire des tonnages de bois-énergie sur la plateforme de Champlat	Nom	Quantité de bois-énergie approvisionnés en circuits courts dans les chaufferies bois
X.2s	Quantité de bois-énergie approvisionnés en circuits courts dans les chaufferies bois	Fournisseur	GC / Direction de l'urbanisme
X.3s	Nombre d'heures, de chantiers et de tonnes annuels pour la déchiqueteuse Grand Chambéry	Origine/Source	A définir
X.4s		Mode calcul	A définir
X.5s		Fréquence	Annuelle



Axe	5	Doubler la production d'énergies renouvelables
Orientation	5.23	Accélérer les productions
Action	5.23.4	Animation auprès des socio-professionnels dans les ZA pour développer la production d'EnR sur le foncier / bâti tertiaire

Critères d'efficacité				Scénarii					
Qualité de l'air	2	Séquestration carbone	0	1	Consommer mieux	X	5	Favoriser l'adaptation aux effets du changement climatique	X
Emissions de GES	2	Adaptation au changement climatique	7	2	S'appuyer sur les ressources locales	X	6	Améliorer le cadre de vie et la qualité de l'air	
Objectif TEPOS	3			3	S'appuyer sur l'innovation	X		Agir vite !	
Label efficacité : E++				4	Changer les comportements	X	7	Priorité PCAET : P1	

Organisation			
<i>Document(s) de référence</i> TEPOS		Niveau d'implication de Grand Chambéry N+	
<i>Portage de l'action</i> CGLE CCI	<i>Cibles</i> Entreprises	<i>Calendrier</i> 2019 - 2021	
<i>Partenaires</i> Territoire à énergie positive		<i>Budget</i> AMO Tepos : 15 000 €	

Contexte

La CCI propose des pré-diagnostic énergie qui permettent de sensibiliser les entreprises à la maîtrise de l'énergie, d'identifier les principaux postes de consommations et les pistes d'amélioration possible (pré-diagnostic gratuits pour les entreprises).

CGLE a mis en place des cahiers des charges pour la construction de locaux économiques dans les PAE avec des indications en matière de production d'EnR et mène également des actions de sensibilisation à destination des entreprises.

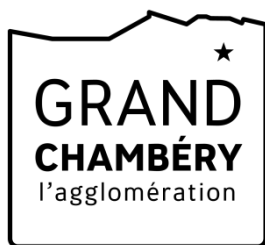
Description

- Sur les locaux neufs :
 - En phase APD : les projets de construction sont soumis à CGLE et peuvent faire l'objet d'améliorations en termes de production d'EnR.
 - Les Cahiers des Charges de Cession de Terrain et les baux sont revus et actualisés en fonction notamment des évolutions dans le domaine de la production d'EnR.
- En matière de sensibilisation :

La CCI peut organiser sur des zones d'activités du territoire de Grand Chambéry des réunions d'informations, des ateliers sur les différentes ENR : notamment solaire PV, thermique, bois, géothermie. Ainsi que l'organisation de Webinaires réguliers par des experts sur la thématique énergie...

CGLE organise des réunions à thème de manière trimestrielle avec les entreprises dans certains parcs d'activités et au moins l'une de ces réunions pourrait aborder le thème de la production d'EnR et communiquer avec l'aide des agglomérations sur les solutions d'énergies renouvelables locales à disposition des entreprises et autres outils (ex : centrale solaire citoyenne).

Indicateurs de suivi opérationnels		Indicateur clé	
X.1s	Nombre de PC déposés ayant fait l'objet d'une ou plusieurs améliorations en termes de production d'EnR	Nom	kWh/an d'EnR produits
X.2s	Mise à jour annuelle des CCCT et baux des PAE	Fournisseur	CGLE
X.3s	Nb de réunions ayant porté sur la production d'EnR	Origine/Source	A définir
X.4s	Nombre d'entreprises sensibilisées et de projets EnR détectés et réalisé	Mode calcul	A définir
X.5s	kWh/an d'EnR produits	Fréquence	Annuelle



Axe	5	Doubler la production d'énergies renouvelables
Orientation	5.23	Accélérer les productions
Action	5.23.5	Travailler l'intégration paysagère en lien avec les Architectes des Bâtiments de France

Critères d'efficacité				Scénarii					
Qualité de l'air	0	Séquestration carbone	0	1	Consommer mieux	5	Favoriser l'adaptation aux effets du changement climatique	X	
Emissions de GES	0	Adaptation au changement climatique	3	2	S'appuyer sur les ressources locales	X	6	Améliorer le cadre de vie et la qualité de l'air	
Objectif TEPOS	4			3	S'appuyer sur l'innovation			7	Agir vite !
Label efficacité : E++				4	Changer les comportements			Priorité PCAET : P3	

Organisation			
<i>Document(s) de référence</i> PLUi HD		Niveau d'implication de Grand Chambéry N++	
<i>Portage de l'action</i> Direction de l'urbanisme – Planification / ADS		<i>Cibles</i> Particuliers, promoteurs, porteurs d'un projet	<i>Calendrier</i> PLUi HD 2019 - 2030
<i>Partenaires</i> Architecte des Bâtiments de France PNR INES CAUE ASDER			<i>Budget</i> Non chiffrable A charge des promoteurs

<p>Contexte</p> <p>L'implantation de dispositifs de production d'énergie renouvelable peut nuire à la qualité architecturale et à l'intégration paysagère d'une construction. Afin de concilier ces deux impératifs, l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) « Petit patrimoine et bâti ancien » précise les conditions d'implantation des panneaux solaires et l'intégration des éléments techniques.</p> <p>Ces prescriptions figurent également dans l'AVAP-SPR de Chambéry (Aire de valorisation de l'architecture et du paysage valant site patrimonial remarquable), servitude d'utilité publique s'imposant au PLUi.</p> <p>Ces documents ont été réalisés en concertation avec l'Architecte des bâtiments de France.</p>
<p>Description</p> <p>L'OAP donne un cadre à la préservation et la restauration du bâti ancien ainsi qu'à la capacité d'adaptation de ce bâti aux exigences contemporaines de vie, de confort et de prise en compte de l'environnement.</p> <p>Elle permet d'accompagner les porteurs de projet dans la transformation du bâti ancien (bâti antérieur à 1948) et de ses abords dans le respect de ses caractéristiques architecturales traditionnelles.</p>

Indicateurs de suivi opérationnels		Indicateur clé	
X.1s	Nombre de DP et PC autorisant les panneaux solaires et autres dispositifs de production d'énergie renouvelable sur le petit patrimoine et le bâti ancien.	Nom	Nombre de DP et PC refusant l'installation de panneaux solaires et autres dispositifs de production d'énergie renouvelable sur le petit patrimoine et le bâti ancien.
X.2s	Nombre de DP et PC refusant l'installation de panneaux solaires et autres dispositifs de production d'énergie renouvelable sur le petit patrimoine et le bâti ancien.	Fournisseur	GC / Direction de l'urbanisme
X.3s	Motif de refus de DP et PC concernant l'installation de panneaux solaires et autres dispositifs de production d'énergie renouvelable sur le petit patrimoine et le bâti ancien.	Origine/Source	A définir
X.4s		Mode calcul	A définir
X.5s		Fréquence	Annuelle



Axe	5	Doubler la production d'énergies renouvelables
Orientation	5.23	Accélérer les productions
Action	5.23.9	Injection de biométhane issu de la méthanisation à l'UDEP

Critères d'efficacité				Scénarii						
Qualité de l'air	0	Séquestration carbone	0	1	Consommer mieux	X	5	Favoriser l'adaptation aux effets du changement climatique		
Emissions de GES	3	Adaptation au changement climatique	3	2	S'appuyer sur les ressources locales	X	6	Améliorer le cadre de vie et la qualité de l'air		
Objectif TEPOS	5			3	S'appuyer sur l'innovation	X		7	Agir vite !	X
Label efficacité : E++				4	Changer les comportements			Priorité PCAET : P2		

Organisation			
<i>Document(s) de référence</i> Schéma directeur des EnR		Niveau d'implication de Grand Chambéry N+++	
<i>Portage de l'action</i> Direction de l'urbanisme - service AAD Service des eaux		<i>Cibles</i> Stations d'avitaillement au GNV Logements raccordés au gaz de ville	
<i>Partenaires</i> GRDF		<i>Calendrier</i> 2019 - 2021	
		<i>Budget</i> 2,8 M €	

Contexte

L'UDEP de Chambéry d'une capacité de traitement des eaux usées de 260 000 équivalents habitants a été modernisée entre 2009 et 2013 et permet de produire du biogaz issu de la méthanisation des boues. Le biogaz produit de l'électricité (cogénération) vendu à EDF et de la chaleur pour le process de l'UDEP.

Suite aux évolutions législatives concernant les possibilités d'injection de biométhane produit à partir des boues de stations d'épuration, le projet de conversion de cogénération en injection de biométhane dans le réseau gaz est en cours de réflexion.

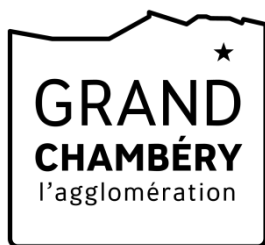
Ce biométhane injecté pourra avoir des usages dans l'habitat (chauffage de 4 000 équivalents logement avec la production issue de l'UDEP) ou dans les mobilités (station d'avitaillement au GNV)..

Description

Le projet consiste à convertir l'actuelle cogénération du biogaz vers de l'injection au réseau. Le projet doit permettre la mutation du procédé de méthanisation : devenir du « biométhane », le biogaz doit être épuré de façon à ce qu'il atteigne une qualité similaire à celle du gaz naturel. Une fois contrôlé, le biométhane peut être injecté dans le réseau par le gestionnaire de réseau de gaz.

Le projet en cours de montage vise une mise en service en 2021.

Indicateurs de suivi opérationnels		Indicateur clé	
X.1s	Quantité de biogaz et de biométhane produits	Nom	Quantité de biogaz et de biométhane produits
X.2s	Quantité de biométhane produit et injecté dans le réseau de gaz	Fournisseur	GC / Direction des eaux
X.3s	Quantité de biométhane vendu	Origine/Source	A définir
X.4s		Mode calcul	A définir
X.5s		Fréquence	Annuelle



Axe	5	Doubler la production d'énergies renouvelables
Orientation	5.24	Mesurer pour s'améliorer
Action	5.24.1	Mise en place d'un outil de suivi des EnR des bâtiments publics et des bailleurs sociaux pour piloter la trajectoire du territoire dans l'amélioration de la couverture EnR

Critères d'efficacité				Scénarii				
Qualité de l'air	1	Séquestration carbone	0	1	Consommer mieux	5	Favoriser l'adaptation aux effets du changement climatique	
Emissions de GES	2	Adaptation au changement climatique	3	2	S'appuyer sur les ressources locales	6	Améliorer le cadre de vie et la qualité de l'air	
Objectif TEPOS	3			3	S'appuyer sur l'innovation	X	Agir vite !	X
Label efficacité : E++				4	Changer les comportements	7	Priorité PCAET : P2	

Organisation			
<i>Document(s) de référence</i> Schéma directeur des EnR		Niveau d'implication de Grand Chambéry N++	
<i>Portage de l'action</i> Direction de l'urbanisme - Service AAD		<i>Cibles</i> Collectivités gestionnaires Investisseurs Habitants	<i>Calendrier</i> 2019 - 2020
<i>Partenaires</i> Grand Annecy Société CALASYS			<i>Budget</i> 40 000 €

Contexte

Les objectifs de massification des productions d'énergies renouvelables et de réduction des consommations d'énergies résultent de la déclinaison de la loi sur la transition énergétique de 2015. Dans le cadre du pilotage de la trajectoire TEPOS du territoire, la valorisation des productions d'énergies renouvelables en dynamique (très léger différé), permet d'orienter les actions ciblées adaptées à leur développement local, et aussi de sensibiliser les acteurs du territoire.

Description

Projet de réalisation d'un outil de suivi des EnR, véritable outil d'HYPERVISION des énergies renouvelables permettant la gestion des données de quantités d'EnR produites par les maîtres d'ouvrages publics sur le territoire (agglomération, communes, bailleurs), et aussi de centraliser les données agrégées en provenance d'autres groupes de producteurs d'EnR.

Cet outil a pour vocation de rassembler et de suivre les données de production d'énergies renouvelables sur le territoire avec :

- mise à jour régulière par fichiers d'importation pour les productions dans les communes ou par télétransmission pour les productions de Grand Chambéry ;
- constitution de tableaux de bord avec des indicateurs des EnR réellement produites ;
- mise en ligne de tableaux de bord et de graphiques sur le web.

Indicateurs de suivi opérationnels		Indicateur clé	
X.1s	Nombre d'installations d'EnR raccordées	Nom	Nb de GWh produits par des installations suivies dans l'outil
X.2s	Nombre d'installations d'EnR renseignées	Fournisseur	GC / Direction de l'urbanisme
X.3s	Fréquence des mises à jour des tableaux de bord de productions d'EnR	Origine/Source	A définir
X.4s	Nb de GWh produits par des installations suivies dans l'outil	Mode calcul	A définir
X.5s		Fréquence	Annuelle



Axe	5	Doubler la production d'énergies renouvelables
Orientation	5.25	Communiquer pour construire un territoire à énergie positive
Action	5.25.1	Définition d'une stratégie de communication TEPOS

Critères d'efficacité				Scénarii				
Qualité de l'air	2	Séquestration carbone	0	1	Consommer mieux	5	Favoriser l'adaptation aux effets du changement climatique	
Emissions de GES	4	Adaptation au changement climatique	5	2	S'appuyer sur les ressources locales	6	Améliorer le cadre de vie et la qualité de l'air	
Objectif TEPOS	5			3	S'appuyer sur l'innovation		Agir vite !	X
Label efficacité : E+++				4	Changer les comportements	X	7	Priorité PCAET : P2

Organisation			
<i>Document(s) de référence</i> TEPOS		Niveau d'implication de Grand Chambéry N+++	
<i>Portage de l'action</i> Grand Chambéry, Grand Annecy, Grand Lac PNRMB		<i>Cibles</i> Les partenaires institutionnels, associatifs et techniques de la démarche Tepos	<i>Calendrier</i> 2019 - 2020
<i>Partenaires</i> Région AURA			<i>Budget</i> 15 000 €

Contexte

L'agglomération de Grand Lac a rejoint le territoire TEPOS en 2017. Cette initiative permet de consolider la cohérence territoriale du périmètre du TEPOS et de se lancer dans une seconde phase de la démarche sur la période 2019 – 2022 (autrement appelée Tepos 2).

Il s'agit maintenant d'engager une phase de massification de la rénovation du patrimoine public et du parc résidentiel, des actions de réduction de la place de la voiture, de développement du solaire photovoltaïque et thermique, du déploiement des réseaux de chaleur.

Description

Définir et mettre en œuvre une stratégie de communication et des outils de communication communs aux 3 agglomérations ainsi qu'au PNR du Massif des Bauges pour mobiliser le territoire.

- Conception d'une identité visuelle ;
- Elaboration d'un plan de communication pour la promotion de l'événement annuel de mobilisation Tepos ;
- Créer une charte graphique associée utilisable par les 3 EPCI ainsi que le PNRMB ;
- Disposer d'outils et de supports de communication web, événementiel, animation, bureautique etc....

Indicateurs de suivi opérationnels		Indicateur clé	
X.1s	Mise à disposition de l'identité visuelle	Nom	Nb de participants à la conférence annuelle Tepos
X.2s	Mise à disposition des supports et outils de communication	Fournisseur	GC / Direction de l'urbanisme
X.3s	Utilisation du plan de communication pour la promotion de l'événement annuel Tepos	Origine/Source	A définir
X.4s	Nb de participants au séminaire annuel Tepos	Mode calcul	A définir
X.5s		Fréquence	Annuelle



Axe	5	Doubler la production d'énergies renouvelables
Orientation	5.25	Communiquer pour construire un territoire à énergie positive
Action	5.25.2	Interventions pédagogiques sur la thématique Développement durable auprès des scolaires (primaires, collèges, lycées)

Critères d'efficacité				Scénarii				
Qualité de l'air	4	Séquestration carbone	0	1	Consommer mieux	5	Favoriser l'adaptation aux effets du changement climatique	
Emissions de GES	4	Adaptation au changement climatique	7	2	S'appuyer sur les ressources locales	6	Améliorer le cadre de vie et la qualité de l'air	
Objectif TEPOS	4			3	S'appuyer sur l'innovation		Agir vite !	X
Label efficacité : E+++				4	Changer les comportements	X	7	Priorité PCAET : P2

Organisation			
<i>Document(s) de référence</i>		Niveau d'implication de Grand Chambéry N+++	
<i>Portage de l'action</i> Direction de l'urbanisme - Service AAD		<i>Cibles</i> Ecoles, collèges, lycées, universités	<i>Calendrier</i> 2018 - 2021
<i>Partenaires</i> Mountain Riders pour assurer le relai et la vulgarisation des actions du territoire : SCDC, Agence écomobilité, synchro, CAUE, Inspection académique, Réseau Educ'Alp, Graine			<i>Budget</i> 42 750 €

Contexte

Pour faire connaître, faire comprendre et partager les enjeux en matière de développement durable et transition énergétique, mais aussi pour communiquer sur les démarches de Plan Climat Air Energie Territorial et de Territoire à énergie positive portées par l'agglomération, des interventions pédagogiques en milieu scolaire sont proposées sur le thème de l'énergie et du climat.

Description

L'association Mountain Riders intervient en milieu scolaire, pour le compte de Grand Chambéry et en lien avec les orientations de la politique de l'agglomération. Les interventions visent à éveiller la curiosité et à développer les connaissances du public scolaire. Les interventions pédagogiques sont à destination des classes de cycle 3 (CM1, CM2 et 6^{ème}), collèges, lycées et universités. Elles sont organisées sous forme d'un cycle pédagogique de 2 à 5 séances par classe et sont animées par un animateur de Mountain Riders.

Indicateurs de suivi opérationnels		Indicateur clé	
X.1s	Nombre annuel d'établissements concernés	Nom	Nombre d'élèves sensibilisés
X.2s	Nombre annuel de classes concernées	Fournisseur	GC / Direction de l'urbanisme
X.3s	Nombre annuel d'élèves concernés	Origine/Source	A définir
X.4s		Mode calcul	A définir
X.5s		Fréquence	Annuelle

Partie 2

19 fiches actions non retenues



Axe	1	Vers des mobilités agiles et durables
Orientation	1.1	Gouvernance
Action	1.1.2	Dépasser les limites administratives de l'agglomération

Critères d'efficacité				Scénarii				
Qualité de l'air	2	Séquestration carbone	0	1	Consommer mieux	X	5	Favoriser l'adaptation aux effets du changement climatique
Emissions de GES	6	Adaptation au changement climatique	3	2	S'appuyer sur les ressources locales		6	Améliorer le cadre de vie et la qualité de l'air
Objectif TEPOS	5			3	S'appuyer sur l'innovation		7	Agir vite !
				4	Changer les comportements			

Organisation		
<i>Document(s) de référence</i> POA Déplacements		
<i>Portage de l'action</i> Grand Chambéry	<i>Calendrier</i> PLUi HD 2019 - 2030	<i>Budget</i> Non chiffré
<i>Partenaires</i> EPCI du bassin de vie, communes membres, Métropole Savoie, Région AURA, Conseil Départemental de la Savoie, acteurs de la mobilité (exploitants, SNCF, gestionnaires de parking, opérateurs d'autopartage, etc.)	<i>Cibles</i> Territoire et au-delà du territoire	

Contexte

Le bassin de vie des habitants de Grand Chambéry dépasse les limites administratives de celle-ci, comme le montre la part élevée des échanges pendulaires de/vers les agglomérations voisines. Il est de fait important de traiter la question de la mobilité à la bonne échelle et de répondre aux attentes de la population, en établissant un lien étroit avec les différents partenaires (agglomérations voisines, collectivités d'échelon supérieur, communes membres, acteurs parapublics/privés...). Une démarche en faveur d'une gouvernance unique des transports à l'échelle du bassin de vie (Métropole Savoie) visant à organiser et à optimiser les services de transports entre eux, sur cet espace, doit être recherchée.

Description

Projets d'actions :

- Coordination des mobilités à l'échelle du bassin de vie : Etude juridique, technique et financière de mise en œuvre d'une nouvelle gouvernance : travail collaboratif à engager avec l'ensemble des partenaires (structure, moyens à optimiser, financement des transports collectifs, etc.) - Définition d'une stratégie commune de management de la mobilité - Mise en place d'une coopération « mobilité » à l'échelle du bassin de Métropole Savoie, en lien avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes.
- Développement d'une desserte ferroviaire sur l'arc St-Pierre-d'Albigny - Chambéry - Aix-les-Bains – Albens ainsi qu'en direction de l'Avant-Pays Savoyard et de l'Isère
- Tarification intégrée et multimodale
- Harmonisation des politiques de gestion du stationnement public et privé.
- Prospectives d'évolution des infrastructures de voiries - Des mesures pour anticiper et agir.

Indicateurs de suivi opérationnels		Evaluation PCAET Indicateurs phare Axe 1	
X.1s	Rapport entre l'offre TC (places*km) et la densité des secteurs desservis (hab / commune / zone IRIS)	X.1p	Nombre de personnes exposées à des niveaux supérieurs aux seuils réglementaires et de recommandations OMS (NO ₂ , PM10, PM2,5)
X.2s	Evolution des distances moyennes domicile-travail des actifs résidents et parts modales		
X.3s	Coût du transport domicile-travail pour les ménages (coût carburant + budget temps) par commune du périmètre	X.2p	Gain d'émissions de CO ₂ et de consommation énergétique en kWh dans le secteur des transports et mobilités de l'année n-2
X.4s	Emissions CO ₂ actifs résidents et non-résidents sur leur trajet domicile-travail		
X.5s			



Axe	1	Vers des mobilités agiles et durables
Orientation	1.1	Gouvernance
Action	1.1.3	Renforcer les synergies avec les autres politiques territoriales

Critères d'efficacité				Scénarii			
Qualité de l'air	4	Séquestration carbone	2	1	Consommer mieux	5	Favoriser l'adaptation aux effets du changement climatique
Emissions de GES	4	Adaptation au changement climatique	3	2	S'appuyer sur les ressources locales	6	Améliorer le cadre de vie et la qualité de l'air
Objectif TEPOS	4			3	S'appuyer sur l'innovation	7	Agir vite !
				4	Changer les comportements		

Organisation		
<i>Document(s) de référence</i> POA Déplacements		
<i>Portage de l'action</i> Grand Chambéry	<i>Calendrier</i> PLUi HD 2019 - 2030	<i>Budget</i> Non chiffré
<i>Partenaires</i> Communes membres, Région AURA, Conseil Départemental de la Savoie, acteurs économiques, CGLE, syndicat mixte des stations des Bauges		<i>Cibles</i> Territoire et au-delà du territoire

Contexte
<p>Le choix du mode de déplacement se fait au domicile, ce qui donne un rôle majeur à la qualité de desserte des zones d'habitation dans les pratiques de mobilité. Les déplacements domicile-travail des actifs sont donc déterminants. Les commerces ont par ailleurs un fort impact sur la charge des réseaux, de même que le tourisme et les loisirs. Certaines situations sociales nécessitent également une réflexion particulière sur la mobilité et la solidarité.</p> <p>Une synergie est donc à rechercher avec l'ensemble des politiques développées sur le territoire : habitat, accueil des entreprises, (activité commerciale, touristique et de loisirs), sociale et politiques, contractuelles locales (contrat de ville, projet de rénovation urbaine...) et avec le Plan climat Air Energie Territorial.</p>
Description
<p>Projets d'actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Coordination étroite avec le Plan local de qualité de l'air, les politiques transverses et sectorielles : Habitat (densification près des services à la mobilité, mixité des fonctions...), Economique (plans de mobilités, accompagnement), Commerciale (valorisation des modes d'accès...), Touristique et de loisirs (schéma de développement touristique), Sociale (intégration des populations isolées...)... ▪ Bureau des temps : harmonisation des temps sociaux, travail avec les entreprises à l'évolution de la mobilité des actifs et avec les établissements scolaires ... ▪ Adaptation des services de transports à la diversité des territoires : rabattement sur les TC, voitures partagées... ▪ Zones à accès réglementé : zones à circulation restreintes, gestion de la pression du stationnement en stations... <ul style="list-style-type: none"> ▪ Tarification intégrée et multimodale. ▪ Hiérarchisation du réseau routier. ▪ Accessibilité multimodale des nouveaux espaces urbains : conception multimodale des voies d'accès... ▪ Evolutions réglementaires : limiter le trafic de transit poids lourds en zone urbaine, adapter la capacité des véhicules... ▪ Amélioration du bilan énergétique du matériel roulant.

Indicateurs de suivi opérationnels		Evaluation PCAET Indicateurs phare Axe 1	
X.1s	Rapport entre l'offre TC (places*km) et la densité des secteurs desservis (hab / commune / zone IRIS)	X.1p	Nombre de personnes exposées à des niveaux supérieurs aux seuils réglementaires et de recommandations OMS (NO ₂ , PM10, PM2,5)
X.2s	Evolution des distances moyennes domicile-travail des actifs résidents et parts modales		
X.3s	Coût du transport domicile-travail pour les ménages (coût carburant + budget temps) par commune du périmètre	X.2p	Gain d'émissions de CO ₂ et de consommation énergétique en kWh dans le secteur des transports et mobilités de l'année n-2
X.4s	Emissions CO ₂ actifs résidents et non-résidents sur leur trajet domicile-travail		
X.5s			



Axe	1	Vers des mobilités agiles et durables
Orientation	1.2	Changement de comportement dans les mobilités
Action	1.2.3	Répondre à la diversité des publics et des territoires

Critères d'efficacité				Scénarii				
Qualité de l'air	2	Séquestration carbone	0	1	Consommer mieux	X	5	Favoriser l'adaptation aux effets du changement climatique
Emissions de GES	2	Adaptation au changement climatique	5	2	S'appuyer sur les ressources locales		6	Améliorer le cadre de vie et la qualité de l'air
Objectif TEPOS	2			3	S'appuyer sur l'innovation		7	Agir vite !
				4	Changer les comportements			

Organisation		
<i>Document(s) de référence</i> POA Déplacements		
<i>Portage de l'action</i> Grand Chambéry	<i>Calendrier</i> PLUi HD 2019 - 2030	<i>Budget</i> Non chiffré
<i>Partenaires</i> Région AURA, communes, gestionnaires de parkings, Agence Ecomobilité Savoie Mont Blanc, délégataire du réseau de bus, prestataires de services à la mobilité (autopartage...).		<i>Cibles</i> Territoire et au-delà du territoire

Contexte
Le suivi de l'utilisation qui est faite des transports collectifs montre que le plus fort potentiel de conquête se situe sur les actifs. L'attractivité des transports collectifs doit donc répondre à leurs attentes, y compris à travers des solutions multimodales, voire des solutions souples et adaptées y compris sur les territoires ruraux et de montagne. En parallèle, il est intéressant de mener une politique d'harmonisation des temps sociaux. Enfin, la mise en œuvre des mesures inscrites au Schéma directeur d'accessibilité - Agenda d'accessibilité programmée, permet d'assurer l'accessibilité du réseau de transports en commun à tous.

Description
Projets d'actions :

- Adaptation des transports collectifs à la diversité des territoires : voiture partagée, test de bus « agile »...
- Desserte des principales zones d'activités à partir des réseaux de transports structurants : test de circuits de TC flexibles, liaisons rapides vers les principaux pôles d'activités...
- Harmonisation des politiques de gestion du stationnement public et privé.
- Pôles d'échanges multimodaux.
- Véhicules partagés en libre-service.
- Accompagnement de la population au changement.
- Tarification intégrée et multimodale.
- Collaboration à l'évolution des pratiques avec les entreprises et commerces : soutien technique, incitation, flottes de véhicules partagés, optimisation foncière du stationnement...
- Qualité de Services sur les réseaux de mobilités.
- Coordination mobilité à l'échelle du bassin de vie.
- Bureau des temps.
- Mobilité innovante : améliorer l'attractivité du réseau de TC et la dynamique de report modal à travers les enjeux de digitalisation.

Indicateurs de suivi opérationnels		Evaluation PCAET Indicateurs phare Axe 1	
X.1s	Rapport entre l'offre TC (places*km) et la densité des secteurs desservis (hab / commune / zone IRIS)	X.1p	Nombre de personnes exposées à des niveaux supérieurs aux seuils réglementaires et de recommandations OMS (NO ₂ , PM10, PM2,5)
X.2s	Evolution des distances moyennes domicile-travail des actifs résidents et parts modales		
X.3s	Coût du transport domicile-travail pour les ménages (coût carburant + budget temps) par commune du périmètre	X.2p	Gain d'émissions de CO ₂ et de consommation énergétique en kWh dans le secteur des transports et mobilités de l'année n-2
X.4s	Emissions CO ₂ actifs résidents et non-résidents sur leur trajet domicile-travail		
X.5s			



Axe	1	Vers des mobilités agiles et durables
Orientation	1.2	Changement de comportement dans les mobilités
Action	1.2.4	Accompagner le développement des services et des pratiques

Critères d'efficacité				Scénarii				
Qualité de l'air	2	Séquestration carbone	0	1	Consommer mieux	X	5	Favoriser l'adaptation aux effets du changement climatique
Emissions de GES	2	Adaptation au changement climatique	5	2	S'appuyer sur les ressources locales		6	Améliorer le cadre de vie et la qualité de l'air
Objectif TEPOS	2			3	S'appuyer sur l'innovation		7	Agir vite !
				4	Changer les comportements			

Organisation		
<i>Document(s) de référence</i> POA Déplacements		
<i>Portage de l'action</i> Grand Chambéry	<i>Calendrier</i> PLUi HD 2019 - 2030	<i>Budget</i> Non chiffré
<i>Partenaires</i> Agence Ecomobilité Savoie Mont Blanc, délégataire du réseau de bus, prestataires de services à la mobilité, communes entreprises, établissements scolaires...		<i>Cibles</i> Territoire

<p>Contexte</p> <p>On assiste à une émergence de nouvelles pratiques et expérimentations en termes de mobilité, parfois en lien avec les évolutions technologiques. Au-delà des services de mobilité émergents, les pôles d'échanges multimodaux constituent également des lieux intéressants pour localiser des services du quotidien et favoriser le recours aux solutions multimodales pour les déplacements. Enfin, certains outils, comme une centrale de mobilité, l'implantation d'un système d'information multimodal, la mise en place d'un guichet centralisé pour l'accès à l'information sont également primordiaux. Par ailleurs, l'accès à l'information numérique, y compris dans les secteurs ruraux doit être favorisé.</p>
<p>Description</p> <p>Projets d'actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Accompagnement de la population au changement : conception de nouveaux services, expérimentations, offres découvertes... ▪ Collaboration à l'évolution des pratiques avec les entreprises et commerces : télétravail, voiture partagée... ▪ Soutien au développement d'applications numériques : mise à disposition de données mobilité... ▪ Qualité de Services sur les réseaux de mobilités : wifi à bord des TC, offre de services dans les pôles multimodaux... <ul style="list-style-type: none"> ▪ Encourager l'usage du vélo et développer des services associés dans une approche multimodale : vélostation, management de la mobilité dans une approche multimodale, actions de communication ▪ Véhicules partagés en libre-service. ▪ Bureau des temps.

Indicateurs de suivi opérationnels		Evaluation PCAET Indicateurs phare Axe 1	
X.1s	Rapport entre l'offre TC (places*km) et la densité des secteurs desservis (hab/commune / zone IRIS)	X.1p	Nombre de personnes exposées à des niveaux supérieurs aux seuils réglementaires et de recommandations OMS (NO ₂ , PM10, PM2,5)
X.2s	Evolution des distances moyennes domicile-travail des actifs résidents et parts modales		
X.3s	Coût du transport domicile-travail pour les ménages (coût carburant + budget temps) par commune du périmètre	X.2p	Gain d'émissions de CO ₂ et de consommation énergétique en kWh dans le secteur des transports et mobilités de l'année n-2
X.4s	Emissions CO ₂ actifs résidents et non-résidents sur leur trajet domicile-travail		
X.5s			



Axe	1	Vers des mobilités agiles et durables
Orientation	1.3	Des aménagements et infrastructures au service de mobilités agiles et durables
Action	1.3.2	Conforter l'effet réseau à l'échelle de l'agglomération

Critères d'efficacité				Scénarii			
Qualité de l'air	5	Séquestration carbone	0	1	Consommer mieux	5	Favoriser l'adaptation aux effets du changement climatique
Emissions de GES	5	Adaptation au changement climatique	3	2	S'appuyer sur les ressources locales	6	Améliorer le cadre de vie et la qualité de l'air
Objectif TEPOS	5			3	S'appuyer sur l'innovation	7	Agir vite !
				4	Changer les comportements		

Organisation		
<i>Document(s) de référence</i> POA Déplacements		
<i>Portage de l'action</i> Grand Chambéry	<i>Calendrier</i> PLUi HD 2019 - 2030	<i>Budget</i> Non chiffré
<i>Partenaires</i> Région AURA, Conseil Départemental de la Savoie, communes, EPCI du bassin de vie, Métropole Savoie CGLE, Agence Ecomobilité Savoie Mont Blanc, prestataires de services à la mobilité, Métropole Savoie.		<i>Cibles</i> Territoire et au-delà du territoire

<p>Contexte</p> <p>Une meilleure complémentarité entre les différents services de transports collectifs existants sur le bassin de vie permettrait une optimisation globale des moyens et de l'offre de mobilité. Par ailleurs, faciliter l'accès à pied aux arrêts, permettre des rabattements de plus longue distance à vélo ou en voiture font également partie des actions qui permettront d'élargir le bassin d'influence des transports en commun et donc du potentiel de clientèle. La condition du succès de cet effet réseau est de faciliter le passage d'une ligne à l'autre, d'un mode à l'autre. De fait, le développement de pôles multimodaux est stratégique. Conforter l'effet réseau impose également une tarification combinée et une billettique intégrée couvrant les différentes offres de mobilité. D'autres aspects sont également à développer en complément, comme l'information en temps réel, les réponses aux aléas, etc.</p>
<p>Description</p> <p>Projets d'actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Coordination mobilité à l'échelle du bassin de vie : nouvelle gouvernance de la mobilité, optimisation globale des moyens de transports... ▪ Schéma des axes structurants de transport en commun. ▪ Pôles d'échanges multimodaux et Gare de Chambéry : interconnexion multimodale recherchée, facilitation des échanges... ▪ Adaptation des transports collectifs à la diversité des territoires : étude de solutions complémentaires aux services de TC (secteurs ruraux et de montagne, soirée...), développement de la voiture partagée, test de bus «agile»... ▪ Comité des partenaires : usagers, employeurs, partenaires... ▪ Qualité de Services sur les réseaux de mobilités et tarification intégrée et multimodale. ▪ Réflexion sur l'implantation de Pôles routiers et la complémentarité des réseaux de transports collectifs routiers. ▪ Soutien au développement d'applications numériques.

Indicateurs de suivi opérationnels		Evaluation PCAET Indicateurs phare Axe 1	
X.1s	Rapport entre l'offre TC (places*km) et la densité des secteurs desservis (hab / commune / zone IRIS)	X.1p	Nombre de personnes exposées à des niveaux supérieurs aux seuils réglementaires et de recommandations OMS (NO ₂ , PM10, PM2,5)
X.2s	Evolution des distances moyennes domicile-travail des actifs résidents et parts modales		
X.3s	Coût du transport domicile-travail pour les ménages (coût carburant + budget temps) par commune du périmètre	X.2p	Gain d'émissions de CO ₂ et de consommation énergétique en kWh dans le secteur des transports et mobilités de l'année n-2
X.4s	Emissions CO ₂ actifs résidents et non-résidents sur leur trajet domicile-travail		
X.5s			



Axe	1	Vers des mobilités agiles et durables
Orientation	1.3	Des aménagements et infrastructures au service des mobilités agiles et durables
Action	1.3.4	Une action sur le stationnement

Critères d'efficacité				Scénarii			
Qualité de l'air	6	Séquestration carbone	5	1	Consommer mieux	5	Favoriser l'adaptation aux effets du changement climatique
Emissions de GES	6	Adaptation au changement climatique	0	2	S'appuyer sur les ressources locales	6	Améliorer le cadre de vie et la qualité de l'air
Objectif TEPOS	5			3	S'appuyer sur l'innovation	7	Agir vite !
				4	Changer les comportements		

Organisation		
<i>Document(s) de référence</i> POA Déplacements		
<i>Portage de l'action</i> Communes Grand Chambéry	<i>Calendrier</i> PLUi HD 2019 - 2030	<i>Budget</i> Non chiffré
<i>Partenaires</i> Communes membres, gestionnaires de parkings, bailleurs, promoteurs, entreprises, commerces.		<i>Cibles</i> Territoire

Contexte
Le futur PLUi HD représente l'opportunité d'une meilleure coordination du stationnement public et privé, y compris à destination des vélos. L'objectif étant notamment de gagner de l'espace public en faveur d'une meilleure qualité de vie. Cette nouvelle organisation de stationnement, doit être soutenue par une tarification ajustée aux différents usages (résidents, pendulaires, touristes, professionnels, etc.), et adaptée aux secteurs et aux territoires concernés. Les installations de stationnement devront également prendre en compte l'évolution des pratiques de mobilité et les innovations : libre-service, alimentation électrique, véhicules autonomes, etc.

Description
Projets d'actions :

- Harmonisation des politiques de gestion du stationnement public et privé : foisonnement et mutualisation des espaces de stationnement habitat/activités, jalonnement coordonnée et dynamique permettant un stationnement le plus en amont possible du trajet, encouragement à la voiture partagée, optimisation du stationnement dans les parcs d'activités, ratios de dimensionnement des offres de stationnement...
- Développer l'offre de stationnement vélo et promouvoir l'intermodalité : développement de l'offre de stationnement deux roues près des points d'intérêts, sécurisation du stationnement, accompagnement des acteurs privés...

Indicateurs de suivi opérationnels		Evaluation PCAET Indicateurs phare Axe 1	
X.1s	Rapport entre l'offre TC (places*km) et la densité des secteurs desservis (hab / commune / zone IRIS)	X.1p	Nombre de personnes exposées à des niveaux supérieurs aux seuils réglementaires et de recommandations OMS (NO ₂ , PM10, PM2,5)
X.2s	Evolution des distances moyennes domicile-travail des actifs résidents et parts modales		
X.3s	Coût du transport domicile-travail pour les ménages (coût carburant + budget temps) par commune du périmètre	X.2p	Gain d'émissions de CO ₂ et de consommation énergétique en kWh dans le secteur des transports et mobilités de l'année n-2
X.4s	Emissions CO ₂ actifs résidents et non-résidents sur leur trajet domicile-travail		
X.5s			



Axe	2	Piloter un bâti performant, sain et agréable
Orientation	2.9	Améliorer la qualité de l'air et lutter contre la précarité énergétique
Action	2.9.2	Amélioration de la qualité de l'air intérieur dans les logements

Critères d'efficacité				Scénarii			
Qualité de l'air	8	Séquestration carbone	0	1	Consommer mieux	5	Favoriser l'adaptation aux effets du changement climatique
Emissions de GES	-1	Adaptation au changement climatique	3	2	S'appuyer sur les ressources locales	6	Améliorer le cadre de vie et la qualité de l'air
Objectif TEPOS	-1			3	S'appuyer sur l'innovation	7	Agir vite !
				4	Changer les comportements		

Organisation		
<i>Document(s) de référence</i> Ateliers Ma Maison Ma Santé		
<i>Portage de l'action</i> SCOP 3 Bis / Zéro Toxique Zéro Gaspillage Zéro Déchet	<i>Calendrier</i> 7 à 10 ateliers de janvier à décembre. Calendrier sur www.zero-toxique.fr	<i>Budget</i> 490 euros par atelier
<i>Partenaires</i> Maternité et centre périnatal du Centre Hospitalier Métropole Savoie Biocoop Chambéry, Biocoop Aix-les-Bains, Maison Nature Déco, Label Energie WECF (Women Engage for a Common Future)	<i>Cibles</i> Grand public Jeunes et futurs parents plus particulièrement	

Contexte
Les citoyens passent plus de 80% de leur temps à l'intérieur d'espaces clos (tels que l'habitat, les établissements recevant du public, les lieux de garde et d'éducation des enfants, les immeubles de bureaux, les établissements de santé et médico-sociaux ou les moyens de transport), de sorte que l'exposition aux polluants atmosphériques est essentiellement associée à des environnements intérieurs, en particulier l'habitat (environ 50% du temps).
L'environnement intérieur est caractérisé par trois sources principales de pollution :

- la pollution en provenance de l'extérieur, dont la pénétration dépend du lieu d'implantation du bâtiment (proximité du trafic automobile, de sources industrielles ou artisanales, de sols pollués) et du type de polluant (particules, oxydes d'azote, monoxyde de carbone, ozone, benzène, radon...);
- la pollution due à certains matériaux de construction, de décoration et d'ameublement;
- la pollution due aux occupants, à leurs activités ou comportements (utilisation d'appareils de combustion, bricolage, ménage, présence d'animaux domestiques, tabagisme, température humidité, aération, ventilation...).

L'air intérieur est 2 à 10 fois plus pollué que l'air extérieur.

Description
Les ateliers Ma Maison Ma Santé sont déclinés en 5 thématiques (Cosmétiques, Produits Ménagers, Aliments - contenants alimentaires, Jouets - Vêtements, Bricolage - Décoration & Rénovation). Leur objectif est d'aider les participants à décrypter les polluants du quotidien et à pointer des solutions à mettre en place facilement et simplement au quotidien.
Dans chaque atelier sont évoqués les polluants de la maison et leurs impacts sur la santé pour apprendre à s'en préserver, à consommer plus responsable et plus malin. Le tout dans un cadre ludique et bienveillant.
Une importance particulière est accordée à la qualité de l'air intérieur.
Nombre d'ateliers par an : 7 à 10 - Nombre de participants par atelier : 10 à 12
En 2018 pourcentage des participants qui ont déclarés que l'atelier a permis :

- de mieux repérer les polluants : 98% et de trouver des informations sur les produits (labels...) 95,3% ;
- de prêter plus d'attention aux étiquettes 78,4% et de réaliser la recette apprise en atelier 90,5%.

Indicateurs de suivi opérationnels		Evaluation PCAET Indicateurs phare Axe 2	
X.1s	Nombre d'ateliers par an et nb de participants	X.1p	Gain annuel de consommation d'énergie en kWh pour le secteur bâtiments et éclairage public
X.2s	Réalisation des recettes développées en atelier		
X.3s	Compréhension des étiquettes	X.2p	Estimation du gain annuel en émissions de particules PM10 et CO ₂
X.4s	Repérage des polluants	X.3p	Nombre de logements rénovés ou construits avec le référentiel de performance énergétique
X.5s	Connaissance des labels		



Axe	3	La végétation au service de l'adaptation au changement climatique
Orientation	3.11	Préservation des services rendus par les écosystèmes
Action	3.11.1	Respecter l'alimentation de la nappe et des cours d'eau en filtrant et infiltrant les eaux pluviales pour assurer un débit et une qualité nécessaires au bon fonctionnement des cours d'eau et des milieux aquatiques associés

Critères d'efficacité				Scénarii			
Qualité de l'air	0	Séquestration carbone	8	1	Consommer mieux	5	Favoriser l'adaptation aux effets du changement climatique
Emissions de GES	0	Adaptation au changement climatique	7	2	S'appuyer sur les ressources locales	6	Améliorer le cadre de vie et la qualité de l'air
Objectif TEPOS	0			3	S'appuyer sur l'innovation	7	Agir vite !
				4	Changer les comportements		

Organisation		
<i>Document(s) de référence</i> PLUi HD - Schéma directeur des eaux pluviales		
<i>Portage de l'action</i> Service des Eaux Direction de l'urbanisme – Planification	<i>Calendrier</i> 2019-2025	<i>Budget</i> Non chiffré
<i>Partenaires</i> Sépia conseils / schéma directeur	<i>Cibles</i> Pétitionnaires, maîtres d'ouvrages, aménageurs	

Contexte

Dans le cadre du projet « vers une gestion intégrée des eaux pluviales dans l'aménagement », l'objectif est de tendre vers une « ville perméable » pour répondre aux enjeux de :

- retrouver un cycle naturel de l'eau (infiltrer pour alimenter les nappes et cours d'eau) ;
- traiter les eaux pluviales avant qu'elles retournent au milieu (rôle du sol et de la végétation).

Description

- Elaboration du zonage et des règles d'urbanisme pour la gestion des eaux pluviales : obligation d'infiltration des pluies « courantes », règles de gestion des pluies moyennes à fortes privilégiant l'infiltration quand elle est possible, tout en respectant les mesures de précaution.
- Mise en application des règles dans le cadre de l'instruction des autorisations droit du sol.

Indicateurs de suivi opérationnels		Evaluation PCAET Indicateurs phare Axe 3	
X.1s	Délibération sur le zonage du PLUi HD	X.1p	Pérennisation du stockage carbone en tonnes de CO ₂
X.2s	Evolution du nombre et de la surface des ouvrages de gestion des EP d'infiltration		
X.3s		X.2p	Taux annuel de surfaces préservées de l'artificialisation grâce au coefficient de biotope des dossiers d'autorisation droit des sols instruits en urbanisme
X.4s			
X.5s			



Axe	3	La végétation au service de l'adaptation au changement climatique
Orientation	3.14	Gestion de la végétation
Action	3.14.2	Des jardins partagés, entre ciel et terre

Critères d'efficacité				Scénarii			
Qualité de l'air	0	Séquestration carbone	5	1	Consommer mieux	5	Favoriser l'adaptation aux effets du changement climatique
Emissions de GES	0	Adaptation au changement climatique	7	2	S'appuyer sur les ressources locales	6	Améliorer le cadre de vie et la qualité de l'air
Objectif TEPOS	0			3	S'appuyer sur l'innovation	7	Agir vite !
				4	Changer les comportements		

Organisation		
<i>Document(s) de référence</i> AMI French Impact		
<i>Portage de l'action</i> Direction de l'urbanisme	<i>Calendrier</i>	<i>Budget</i> Non chiffré
<i>Partenaires</i> Collectif d'habitants, Bailleurs sociaux, Communes, EPCI, Structures socio-professionnelles, Centres sociaux, MJC, CCAS	<i>Cibles</i> Habitants	

Contexte
On dénombre sur Grand Chambéry 23 jardins partagés et un chantier d'insertion membre du réseau de Cocagne (maraîchage bio). L'enjeu principal est d'ouvrir la thématique des jardins partagés et sur les toits à la question de l'alimentation locale et pour cela de :

- Renforcer les coopérations interprofessionnelles (production, transformation, consommation) ;
- Soutenir une agriculture périurbaine (reconquête du foncier) ;
- Favoriser des ateliers éducatifs autour de l'alimentation et des jardins ;
- Accompagner la création des jardins sur les toits ;
- Travailler sur le gaspillage alimentaire ;
- Communiquer sur les différentes initiatives.

Afin de répondre aux besoins croissants de jardins, il est proposé que le PLUi HD soit un outil qui permette de réserver du foncier pour des jardins en s'appuyant sur le coefficient de biotope et le coefficient de plein terre.

Description

- Au niveau du collectif des jardins partagés :
 - Grand Chambéry poursuivra son action d'accompagnement des jardins via la régie de quartier Régie plus mais aussi via le financement d'actions par les crédits spécifiques de la politique de la ville.
 - Dans le cadre du projet de rénovation urbaine (PRU), le principal bailleur social (Cristal habitat) a commandité une étude sur l'intégration de jardins partagés dans les opérations du PRU.
 - Le collectif est impliqué dans la démarche de labellisation French impact et est associé aux étapes de la labellisation.
- Vis-à-vis des communes : Grand Chambéry proposera divers services aux communes qui souhaitent « investir » dans des jardins partagés :
 - Elaboration d'un guide des bonnes pratiques pour identifier les modèles de gestion qui marchent, savoir rédiger la charte des bonnes pratiques entre habitants concernés...
 - Appui des services du PLUi HD.
- Au niveau des jardins sur les toits : travail avec l'association POPEX.

Indicateurs de suivi opérationnels		Evaluation PCAET Indicateurs phare Axe 3	
X.1s	Nb de jardins partagés créés	X.1p	Pérennisation du stockage carbone en tonnes de CO ₂
X.2s	Nb de jardins sur les toits créés		
X.3s		X.2p	Taux annuel de surfaces préservées de l'artificialisation grâce au coefficient de biotope des dossiers d'autorisation droit des sols instruits en urbanisme
X.4s			
X.5s			



Axe	4	La végétation au service de l'adaptation au changement climatique
Orientation	4.15	Une agriculture de proximité et de qualité
Action	4.15.4	Stratégie circuits courts et Alimentation

Critères d'efficacité				Scénarii					
Qualité de l'air	2	Séquestration carbone	8	1	Consommer mieux	X	5	Favoriser l'adaptation aux effets du changement climatique	
Emissions de GES	2	Adaptation au changement climatique	7	2	S'appuyer sur les ressources locales	X	6	Améliorer le cadre de vie et la qualité de l'air	X
Objectif TEPOS	2			3	S'appuyer sur l'innovation		7	Agir vite !	
				4	Changer les comportements				

Organisation		
<i>Document(s) de référence</i> Démarche circuits courts alimentation à l'échelle de la Savoie		
<i>Portage de l'action</i> Conseil départemental de la Savoie	<i>Calendrier</i> 2019-2020	<i>Budget</i> Assistance Maitrise d'ouvrage : 52 000 €
<i>Partenaires</i> Territoires de Savoie Chambres consulaires Etat, Région, ...	<i>Cibles</i> Priorité d'actions autour de la restauration collective Mais démarche qui ouvre des actions pour les acteurs savoyards et les habitants de Savoie Producteurs agricoles savoyards	

Contexte

Les enjeux autour de l'alimentation recoupent de très nombreuses thématiques : agriculture, santé, environnement, économie résidentielle, solidarités sociales et territoriales, développement durable...

Depuis quelques années, les questionnements autour de l'alimentation préoccupent fortement la population, entraînant des modifications profondes et durables des consommations. Parallèlement, le monde agricole et économique, l'Etat et les collectivités s'impliquent de plus en plus sur ce changement majeur au cœur de l'actualité.

En Savoie, de nombreuses initiatives aussi bien publiques que privées se sont fait jour depuis quelques années.

Dans ce contexte, le Département a initié au cours de l'année 2018 une démarche qui vise à développer et structurer des circuits courts à l'échelle savoyarde. Lors des premiers échanges, les acteurs impliqués (territoires, chambres consulaires ...) ont exprimé leur volonté de travailler collectivement sur le sujet au travers d'un comité de pilotage co-présidé par la Vice-Présidente Collège et le Vice-Président Agriculture et forêts. Le Département intervient ici en tant qu'animateur et fédérateurs des acteurs savoyards.

Description

Le Comité de Pilotage « Circuits courts - alimentation » mis en place a pour objectifs la définition d'un schéma « Circuits-courts – alimentation » associé à un programme d'actions structuré visant à développer de manière pragmatique et durable ce mode de consommation qui rapproche producteurs locaux et consommateurs.

Le projet prendra en considération le contexte local, la production et l'organisation agricole savoyarde, la géographie savoyarde, les bassins de production et de consommation, les acteurs et les équipements existants en recherchant au mieux à soutenir les démarches et initiatives publiques ou privées en cours.

Un bureau d'étude spécialisé a été recruté pour accompagner le Département et le Comité de Pilotage tout au long de cette mission.

Indicateurs de suivi opérationnels		Evaluation PCAET Indicateurs phare Axe 4	
X.1s	Nombre d'action du schéma circuits courts - alimentation	X.1p	Ratio de volume d'eau potable facturé/habitant/an
X.2s	Types d'enjeux abordés	X.2p	Tonnages annuels de déchets valorisés (tri/compostage/bois-énergie)
X.3s		X.3p	Nombre d'emplois annuel des filières maraîchage et arboriculture
X.4s		X.4p	Nombre d'emplois annuel de la filière forêt-bois
X.5s		X.5p	Suivi des émissions annuelles de NOx et de particules PM10



Axe	4	Valoriser les richesses du territoire
Orientation	4.17	Gestion durable de la ressource en eau
Action	4.17.3	Sécurisation de l'alimentation en eau potable des Bauges et de Les Déserts

Critères d'efficacité				Scénarii			
Qualité de l'air	0	Séquestration carbone	0	1	Consommer mieux	5	Favoriser l'adaptation aux effets du changement climatique
Emissions de GES	0	Adaptation au changement climatique	5	2	S'appuyer sur les ressources locales	6	Améliorer le cadre de vie et la qualité de l'air
Objectif TEPOS	1			3	S'appuyer sur l'innovation	7	Agir vite !
				4	Changer les comportements		

Organisation		
<i>Document(s) de référence</i>		
<i>Portage de l'action</i> Service des eaux	<i>Calendrier</i> 20120 – 2030 et +	<i>Budget</i> 14 M€ jusqu'en 2030
<i>Partenaires</i> Communes des Bauges et Les Déserts	<i>Cibles</i>	

Contexte

Le diagnostic des captages d'eau potable réalisé en 2018 montre la vulnérabilité des installations et les problèmes de qualité bactériologique de certaines sources des Bauges.

Etat des lieux des réservoirs en service qui nécessitent un diagnostic plus précis pour certains équipements.

Etat des lieux du réseau d'alimentation dont les caractéristiques (ancienneté, matériaux etc...) sont mal connues et un taux de rendement inférieur à la valeur cible réglementaire. Sur une production estimée de 988 000 m³, seuls 356 000 m³ sont facturés.

Sur les 5 sources disponibles, les débits sont insuffisants par rapport aux consommations sur les secteurs de Les Déserts et des Bauges derrière ainsi que de Bellecombe-en-Bauges / La Motte-en-Bauges.

Description

Choix du scénario d'alimentation en cours de réflexion.

Indicateurs de suivi opérationnels		Evaluation PCAET Indicateurs phare Axe 4	
X.1s	% de travaux réalisés par rapport au prévisionnel	X.1p	Ratio de volume d'eau potable facturé/habitant/an
X.2s		X.2p	Tonnages annuels de déchets valorisés (tri/compostage/bois-énergie)
X.3s		X.3p	Nombre d'emplois annuel des filières maraîchage et arboriculture
X.4s		X.4p	Nombre d'emplois annuel de la filière forêt-bois
X.5s		X.5p	Suivi des émissions annuelles de NOx et de particules PM10



Axe	4	Valoriser les richesses du territoire
Orientation	4.20	Un territoire attractif et responsable
Action	4.20.2	Schéma de développement touristique

Critères d'efficacité				Scénarii			
Qualité de l'air	4	Séquestration carbone	0	1	Consommer mieux	5	Favoriser l'adaptation aux effets du changement climatique
Emissions de GES	4	Adaptation au changement climatique	7	2	S'appuyer sur les ressources locales	6	Améliorer le cadre de vie et la qualité de l'air
Objectif TEPOS	3			3	S'appuyer sur l'innovation	7	Agir vite !
				4	Changer les comportements		

Organisation		
Document(s) de référence Schéma de développement touristique, convention d'objectifs et de moyens Grand Chambéry et GCAT et Schéma directeur des itinéraires de randonnées pédestres		
Portage de l'action Grand Chambéry Alpes Tourisme Grand Chambéry	Calendrier 2019-2025	Budget Non chiffré
Partenaires SMSB PNRMB Département de la Savoie Conseil Savoie Mont-Blanc	Cibles Les visiteurs touristiques, les habitants et les professionnels du tourisme	

Contexte Par le biais de son schéma directeur des aménagements touristiques, Grand Chambéry s'est donnée comme objectif, la diversification des activités de loisirs estivales et hivernales sur l'ensemble du territoire des Bauges, intégrant les stations de moyenne montagne du Syndicat Mixte des stations des Bauges : Savoie Grand Revard et Aillons-Margériaz. Il s'agit de proposer des activités nouvelles qui intègrent une meilleure prise en compte du changement climatique.
Description Le développement touristique s'appuie sur la diversification des pratiques de loisirs aux 4 saisons et la mise en place de nouvelles activités. Evolution des équipements de compétitions, diversification des loisirs, évolution des équipements et du bâti (rénovation énergétique), réorganisation des stations de La Féclaz et Aillon-Margéraz et de la base de loisirs des Iles du Chéran. Le schéma de développement touristique vise à favoriser : <ul style="list-style-type: none"> ▪ une sobriété énergétique dans les déplacements vers le massif des Bauges. ▪ une gestion raisonnée de l'eau avec partage de la ressource pour concilier les besoins en production de neige de culture, la consommation d'eau potable par les habitants et les touristes, les activités agricoles et artisanales.

Indicateurs de suivi opérationnels		Evaluation PCAET Indicateurs phare Axe 4	
X.1s	Nombre de nouveaux équipements	X.1p	Ratio de volume d'eau potable facturé/habitant/an
X.2s	Comptage de fréquentation	X.2p	Tonnages annuels de déchets valorisés (tri/compostage/bois-énergie)
X.3s	% de fonctionnement des services et accueil sur l'année	X.3p	Nombre d'emplois annuel des filières maraîchage et arboriculture
X.4s	Mise en service des structures d'accueil et de services	X.4p	Nombre d'emplois annuel de la filière forêt-bois
X.5s		X.5p	Suivi des émissions annuelles de NOx et de particules PM10



Axe	5	Doubler la production d'énergies renouvelables
Orientation	5.21	Faciliter le développement de projets
Action	5.21.2	Valorisation du bois de classe B

Critères d'efficacité				Scénarii			
Qualité de l'air	1	Séquestration carbone	0	1	Consommer mieux	5	Favoriser l'adaptation aux effets du changement climatique
Emissions de GES	2	Adaptation au changement climatique	3	2	S'appuyer sur les ressources locales	6	Améliorer le cadre de vie et la qualité de l'air
Objectif TEPOS	2			3	S'appuyer sur l'innovation	7	Agir vite !
				4	Changer les comportements		

Organisation		
<i>Document(s) de référence</i> Programmation pluriannuelle de Savoie Déchets		
<i>Portage de l'action</i> Savoie Déchets	<i>Calendrier</i> 2023 - 2024	<i>Budget</i> Non chiffré
<i>Partenaires</i> Grand Chambéry	<i>Cibles</i> Usagers adhérents de l'UVETD	

Contexte

L'étude menée sur le bois de Classe B sur le périmètre de Savoie Déchets identifie un gisement de près de 30 000 tonnes/an dont l'exportation vers des pays voisins constitue la principale destination (Italie, Norvège, Portugal,...). Cette filière rend le territoire (toutes les communes du département de la Savoie + industriels) dépendant sur les plans financier et organisationnel, Cette situation nécessite la mise en place de solutions alternatives performantes et locales.

Description

L'atteinte de l'objectif passe par la mise en place d'une unité d'incinération spécifique pour le bois de classe B associée à la récupération de la chaleur sous forme d'énergie valorisée dans les réseaux de chaleur et d'électricité.

Indicateurs de suivi opérationnels		Evaluation PCAET Indicateurs phare Axe 5	
X.1s	Nombre de tonnes de bois B valorisé par an	X.1p	Production annuelle d'énergies renouvelables en GWh/an par catégories : chaud / froid / électricité
X.2s	Nombre de MWh produits en électricité par an		
X.3s	Nombre de MWh produits en eau surchauffée par an		
		X.2p	Taux de production d'énergies renouvelables par filières par rapport au potentiel



Axe	5	Doubler la production d'énergies renouvelables
Orientation	5.22	Faire connaître les potentiels
Action	5.22.3	Cartographie du potentiel géothermique avec des études globales

Critères d'efficacité				Scénarii				
Qualité de l'air	2	Séquestration carbone	0	1	Consommer mieux	5	Favoriser l'adaptation aux effets du changement climatique	
Emissions de GES	4	Adaptation au changement climatique	3	2	S'appuyer sur les ressources locales	X	6	Améliorer le cadre de vie et la qualité de l'air
Objectif TEPOS	4			3	S'appuyer sur l'innovation		7	Agir vite !
				4	Changer les comportements			

Organisation		
<i>Document(s) de référence</i>		
<i>Portage de l'action</i> Direction urbanisme - Service AAD	<i>Calendrier</i> 2019	<i>Budget</i> 30 000 €
<i>Partenaires</i> CISALB Service des eaux	<i>Cibles</i> Collectivités gestionnaires Investisseurs	

Contexte

Dans le cadre de la réduction du recours aux énergies fossiles, le développement de la géothermie sur le territoire de Grand Chambéry, pourra conduire à la réduction des gaz à effet de serre générés par les habitants du territoire.

Dans le cadre de la production d'eau potable, la nappe phréatique de Chambéry a fait l'objet d'une étude de vulnérabilité. Une connaissance des potentiels géothermiques pour la production de chaleur sur le territoire de l'agglomération favorise l'émergence des projets de chaleur renouvelable en cohérence avec les objectifs du territoire (préservation de la nappe).

Description

Projet de réalisation d'une étude cartographique des potentiels géothermiques avec une fiche comportant les caractéristiques de chaque zone et la vulnérabilité de la nappe :

- permettre de réaliser des analyses multicritères et des cartes sectorielles d'informations à destination des porteurs de projet, en cohérence avec la couche cartographique des réseaux de chaleur ;
- établir les préconisations avant, pendant et après la réalisation des travaux ;
- assurer un lien avec les services en charge de la préservation de la qualité de la nappe.

Indicateurs de suivi opérationnels		Evaluation PCAET Indicateurs phare Axe 5	
X.1s	Couche cartographique des potentiels géothermiques	X.1p	Production annuelle d'énergies renouvelables en GWh/an par catégories : chaud / froid / électricité
X.2s			
X.3s			
X.4s		X.2p	Taux de production d'énergies renouvelables par filières par rapport au potentiel
X.5s			



Axe	5	Doubler la production d'énergies renouvelables
Orientation	5.23	Accélérer les productions
Action	5.23.3	Valoriser le bois de récupération (classes A et B) dans les filières bois d'œuvre et bois-énergie

Critères d'efficacité				Scénarii				
Qualité de l'air	0	Séquestration carbone	-2	1	Consommer mieux	5	Favoriser l'adaptation aux effets du changement climatique	
Emissions de GES	6	Adaptation au changement climatique	5	2	S'appuyer sur les ressources locales	X	6	Améliorer le cadre de vie et la qualité de l'air
Objectif TEPOS	4			3	S'appuyer sur l'innovation		7	Agir vite !
				4	Changer les comportements			

Organisation		
Document(s) de référence Loi de transition énergétique pour la croissance verte CODEC déchets Charte forestière Volet B		
Portage de l'action Direction des déchets Direction de l'urbanisme – Service AAD Savoie déchets	Calendrier 2018 / 2020 pour le bois B 2019 / 2024 pour le bois A	Budget Non chiffré
Partenaires Entrepreneurs de travaux forestiers éco organisme éco mobilier réseau éco industries entreprises de tri des déchets Installations CSR Ateliers bois des Chantiers Valoristes Engie Biomasse - SCDC	Cibles Forestiers, maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvres, architectes (bois d'œuvre) chaufferies urbaines, industrielles (bois énergie, bois de substitution) usagers des déchetteries	

<p>Contexte</p> <p>Le bois de classe A apporté par les habitants est collecté dans les 3 déchetteries de Grand Chambéry et valorisé sous forme de broyat. Les souches sont aussi valorisées. Ce broyat est incorporé a de la plaquette forestière. Le mélange énergétique est vendu au réseau de chauffage urbain de la SCDC qui a 2 chaufferies bois à Chambéry.</p> <p>Le bois B collecté dans les déchetteries de Grand Chambéry représente un gisement de l'ordre de 200 tonnes/an.</p> <p>La loi de la transition énergétique pour une croissance verte de 2016 décrit des objectifs impactant la production de déchets de bois B et de CSR :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduire de 30% en 2020, puis de 50% en 2025 par rapport à 2010 les quantités enfouies de déchets non dangereux et non inertes, des ménages et des entreprises. - Multiplier par 5 la quantité de chaleur ou de froid renouvelables et de récupération livrée par les réseaux de chaleur et de froid en 2030. - Atteindre 65% en 2025 de recyclage pour les déchets non dangereux et non inertes. <p>Il s'agit de réduire le gisement de bois B, par des politiques de prévention qui s'appuient notamment sur la charte forestière de territoire. Elle vise :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à soutenir la production en bois d'œuvre et bois-énergie (approvisionnement durable, éco conception) ; - à mutualiser des équipements de production et de transformation (économie de la fonctionnalité). <p>Il s'agit également de stimuler des expérimentations pour trouver une solution de valorisation locale pour les déchets bois :</p> <ul style="list-style-type: none"> - bois A issu des déchetteries, des activités économiques ; - bois B (faiblement adjuvantés), dont la filière de recyclage (panneautiers) n'est actuellement plus opérationnelle : réduire la production en amont (réemploi, matériauïque) et tester une valorisation matière et/ou énergétique.

<p>Description</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Depuis janvier 2019 : <ul style="list-style-type: none"> - Séparation du bois A et du bois B dans les déchetteries de Grand Chambéry (mise en place de bennes différenciées et formation des agents de déchetteries). - Valorisation du bois A sur la plateforme biomasse, en mélange avec plaquette forestière, broyat de souches et broyat de la taille des haies agricoles. ▪ Ouverture d'un atelier bois issus du bois de récupération des déchetteries (l'Embarcadère) : depuis 2018. ▪ Projet d'ouverture d'une maison de l'économie circulaire avec matériauïque. ▪ Etude de Savoie déchets (en cours 2019) sur le projet de construction d'une ligne biomasse bois B et/ou CSR.

Indicateurs de suivi opérationnels		Evaluation PCAET Indicateurs phare Axe 5	
X.1s	Tonnes de classe A valorisées dans le mélange énergétique	X.1p	Production annuelle d'énergies renouvelables en GWh/an par catégories : chaud / froid / électricité
X.2s	Tonnes de souches valorisées dans le mélange énergétique		
X.3s	Quantité de bois réemployés		
X.4s	Quantité de bois valorisés en CSR	X.2p	Taux de production d'énergies renouvelables par filières par rapport au potentiel
X.5s			



Axe	5	Doubler la production d'énergies renouvelables
Orientation	5.23	Accélérer les productions
Action	5.23.6	Massifier la production d'EnR lors des réhabilitations pour diminuer la facture énergétique des locataires

Critères d'efficacité				Scénarii					
Qualité de l'air	4	Séquestration carbone	0	1	Consommer mieux	5	Favoriser l'adaptation aux effets du changement climatique		
Emissions de GES	4	Adaptation au changement climatique	5	2	S'appuyer sur les ressources locales	X	6	Améliorer le cadre de vie et la qualité de l'air	X
Objectif TEPOS	4			3	S'appuyer sur l'innovation		7	Agir vite !	
				4	Changer les comportements				

Organisation		
Document(s) de référence PLH - Renforcer l'attractivité du parc social existant et Poursuivre l'amélioration énergétique du parc privé et lutter contre l'habitat indigne et la vacance		
Portage de l'action Direction de l'urbanisme - Habitat	Calendrier 2020-2025	Budget Inclus dans 2.71 et 2.7.2
Partenaires Bailleurs Sociaux Opérateur mon PASS'RENOV SCDC, INES, ASDER	Cibles Locataires du parc social et privé, propriétaires privés	

Contexte
Un programme de rénovation du parc social ambitieux est en cours, avec des actions de rénovations performantes qui seront engagées sur le territoire dans les 5 prochaines années.
Cette dynamique est une opportunité pour développer l'implantation d'EnR.

Description
Dans le cadre de l'étude de financement et de l'accompagnement de ces projets en lien avec le service habitat, les porteurs de projets seront sensibilisés à la mise en place d'EnR en valorisant l'apport en énergie gratuite participant à la baisse et à la maîtrise des charges sur le long terme.
Les porteurs seront accompagnés dans la mobilisation des aides financières existantes que ce soit pour les bailleurs sociaux ou pour les porteurs privés.

Indicateurs de suivi opérationnels		Evaluation PCAET Indicateurs phare Axe 5	
X.1s	Nombre d'installations	X.1p	Production annuelle d'énergies renouvelables en GWh/an par catégories : chaud / froid / électricité
X.2s	MWh économisés		
X.3s	MWh produits		
X.4s		X.2p	Taux de production d'énergies renouvelables par filières par rapport au potentiel
X.5s			



Axe	5	Doubler la production d'énergies renouvelables
Orientation	5.23	Accélérer les productions
Action	5.23.7	Mobiliser des partenaires exploitants et/ou financiers pour développer les infrastructures de productions d'EnR en lien avec les rénovations

Critères d'efficacité				Scénarii				
Qualité de l'air	2	Séquestration carbone	0	1	Consommer mieux	X	5	Favoriser l'adaptation aux effets du changement climatique
Emissions de GES	2	Adaptation au changement climatique	3	2	S'appuyer sur les ressources locales	X	6	Améliorer le cadre de vie et la qualité de l'air
Objectif TEPOS	4			3	S'appuyer sur l'innovation		7	Agir vite !
				4	Changer les comportements			

Organisation		
<i>Document(s) de référence</i> PLH - Mobiliser les partenaires et financements dans le cadre d'une politique de l'habitat plus efficiente		
<i>Portage de l'action</i> Direction de l'urbanisme - Habitat	<i>Calendrier</i> 2021-2025	<i>Budget</i> Non chiffré
<i>Partenaires</i> SDES, INES, Entreprises ENGIE, ENEDIS Direction de l'urbanisme – Agriculture et aménagement durable	<i>Cibles</i> Propriétaires, Bailleurs Zones à urbaniser Quartiers en rénovation	

<i>Contexte</i> - De nombreuses mises en production de logements dans le cadre des zones à urbaniser. - Un dispositif d'accompagnement des propriétaires privés en développement. - Des quartiers en renouvellement urbain présentant des opportunités d'implantation.
<i>Description</i> Grand Chambéry se positionne comme coordinateur de cette thématique, en organisant des rencontres, en présentant les opportunités du territoire, en inscrivant dans ses appels d'offre la réflexion autour de la production et du partage de l'énergie (notion de Smart Grid). La volonté est de mettre en mouvement un groupement d'acteurs facilitant ainsi la mise en œuvre de cette thématique et de faire le lien entre rénovation énergétique et production d'énergie renouvelable ; perspective d'organiser un appel à manifestation d'intérêt permettant le lancement de l'action.

Indicateurs de suivi opérationnels		Evaluation PCAET Indicateurs phare Axe 5	
X.1s	Nombre de rencontres tenues	X.1p	Production annuelle d'énergies renouvelables en GWh/an par catégories : chaud / froid / électricité
X.2s	Nombre d'installations		
X.3s			
X.4s		X.2p	Taux de production d'énergies renouvelables par filières par rapport au potentiel
X.5s			



Axe	5	Doubler la production d'énergies renouvelables
Orientation	5.23	Accélérer les productions
Action	5.23.8	Augmenter l'introduction de chaleur de l'UVETD pour viser 85% de taux EnR puis 100% avec l'introduction du gaz vert (à la place du gaz fossile)

Critères d'efficacité				Scénarii				
Qualité de l'air	0	Séquestration carbone	0	1	Consommer mieux	X	5	Favoriser l'adaptation aux effets du changement climatique
Emissions de GES	3	Adaptation au changement climatique	5	2	S'appuyer sur les ressources locales	X	6	Améliorer le cadre de vie et la qualité de l'air
Objectif TEPOS	4			3	S'appuyer sur l'innovation		7	Agir vite !
				4	Changer les comportements			

Organisation		
<i>Document(s) de référence</i> Schéma directeur - Développer les EnR+R		
<i>Portage de l'action</i> Savoie Déchets Ville de Chambéry	<i>Calendrier</i> 2021-2024	<i>Budget</i> 9,5 millions d'euros (phase1) 25 millions d'euros (phase2)
<i>Partenaires</i> SCDC	<i>Cibles</i> Usagers du réseau de chauffage urbain Usagers adhérents de l'UVETD	

<i>Contexte</i> La chaleur produite par l'incinération des ordures ménagères et valorisée dans le réseau de chauffage urbain contribue à fournir environ 30% du mix énergétique du réseau de chaleur (taux d'EnR global du réseau de chaleur = 65%). Les objectifs visent l'augmentation du taux d'énergies renouvelables dans le mix énergétique du chauffage urbain ainsi que l'augmentation du taux de valorisation des déchets par récupération de chaleur (chaleur fatale) de l'UVETD.
<i>Description</i> La mise en place d'un circuit supplémentaire, au niveau de la turbine existante, permettra de produire de l'eau surchauffée à partir de la chaleur fatale récupérée (production supplémentaire de chaleur +45 GWh/an et d'électricité + 2 GWh/an, en phase 1, et sera complétée par le renforcement de la production d'eau surchauffée (+35 GWh/an) et d'électricité (+18 GWh/an) en phase 2.

Indicateurs de suivi opérationnels		Evaluation PCAET Indicateurs phare Axe 5	
X.1s	Nombre de MWh produits en eau surchauffée et valorisés par an	X.1p	Production annuelle d'énergies renouvelables en GWh/an par catégories : chaud / froid / électricité
X.2s	Nombre de MWh produits en vapeur et valorisés par an		
X.3s	Nombre de MWh produits en électricité par an		
		X.2p	Taux de production d'énergies renouvelables par filières par rapport au potentiel



Axe	5	Doubler la production d'énergies renouvelables
Orientation	5.24	Mesurer pour s'améliorer
Action	5.24.2	Etablir un plan de renouvellement du réseau

Critères d'efficacité				Scénarii			
Qualité de l'air	7	Séquestration carbone	0	1	Consommer mieux	5	Favoriser l'adaptation aux effets du changement climatique
Emissions de GES	7	Adaptation au changement climatique	3	2	S'appuyer sur les ressources locales	6	Améliorer le cadre de vie et la qualité de l'air
Objectif TEPOS	5			3	S'appuyer sur l'innovation	7	Agir vite !
				4	Changer les comportements		

Organisation		
<i>Document(s) de référence</i> Schéma directeur - Développer les EnR+R		
<i>Portage de l'action</i> Ville de Chambéry SCDC	<i>Calendrier</i> 2023-2024	<i>Budget</i> Non chiffré
<i>Partenaires</i>	<i>Cibles</i> Usagers du réseau de chauffage urbain	

<p><i>Contexte</i></p> <p>Les pertes du réseau de chauffage urbain s'élèvent à 25% sous forme de fuites dont la réparation constitue un poste de dépenses important.</p> <p>La forte volonté pour améliorer le rendement dans un contexte de maîtrise des dépenses nécessite une optimisation de la gestion des réseaux et de leur renouvellement, tout en maintenant le patrimoine dans des conditions performantes.</p>
<p><i>Description</i></p> <p>L'atteinte de l'objectif nécessite la mise au point d'un programme de planification du renouvellement des réseaux prenant en compte les orientations des évolutions des réseaux (de HP vers BP), et leur état.</p>

Indicateurs de suivi opérationnels		Evaluation PCAET Indicateurs phare Axe 5	
X.1s	Linéaire de réseau renouvelé par an (ml)	X.1p	Production annuelle d'énergies renouvelables en GWh/an par catégories : chaud / froid / électricité
X.2s	Rendement du réseau de chauffage urbain (%)		
		X.2p	Taux de production d'énergies renouvelables par filières par rapport au potentiel

3.2 PROGRAMME D' ACTIONS TERRITORIALES : LES FICHES ACTIONS

Grand Chambéry

Service agriculture et aménagement durable

106 allée des Blachères

CS 82618

73026 Chambéry cedex

Tél. 04 79 96 16 70

amenagement.durable@grandchambery.fr

grandchambery.fr

Plan
Climat
Air
Energie
Territorial

Mise à jour 31 décembre 2020

Rédaction : service agriculture
et aménagement durable

Conception graphique : triptik.fr

Crédits photos :
Didier Gourbin/Grand Chambéry

Imprimé sur papier 100% recyclé
nautilus super white